TABLE DES MATIÈRES

DE LA

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE DE L'*AMI DU CLERGÉ*

CONGRÉGATIONS ROMAINES

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Encycliques. — Du 6 janvier 1907 aux Français, 49 ; — sur le Modernisme, 881.

Biens ecclésiastiques. — Instructions données par le Saint-Siège au sujet des biens meubles ou immeubles usurpés par le Gouvernement, 1134.

Denier du culte. — Nouvelles instructions, 1135.

Grades universitaires. — Le S.-Siège recommande de suivre de préférence les cours des Universités catholiques, 1135.

S. C. DU CONCILE

Autel portatif. — Interprétation d'indults antérieurs au Concile de Trente qui sont abrogés ; pour des raisons graves quelques tempéraments sont apportés à la rigueur de la loi, 557.

Chapelle. — Voir *Oratoire*.

Communion des enfants. — On doit leur conseiller la communion fréquente, 23.

Communion des infirmes. — Concession accordée pour le jeûne naturel à ceux qui sont atteints de vieillesse ou de maladie chronique, 24. — Extension de ce décret en faveur d'une certaine catégorie de malades, 577.

Enterrement. — Obligation pour le curé d'accompagner ou de faire accompagner en son nom par un prêtre tous ses paroissiens décédés, même les pauvres. Règles à suivre quand on apporte dans une ville un paroissien ou un étranger morts au dehors, 554. — Voir *Sépulture*.

Exeat. — Règles pour la sortie d'un diocèse et l'entrée dans un autre, 26.

Fiançailles. — Récent décret, 826.

Mariage. — Récent décret, 826.

Messes. — Réglementation nouvelle, 553.

Messe de la férie. — A certaines féries on ne doit pas omettre la troisième messe exigée par la rubrique, 558.

Office du chœur. — On ne peut tolérer la coutume de le réciter sans que les cierges soient allumés, 558.

Oratoire. — Interprétation d'indults antérieurs au Concile de Trente qui sont abrogés avec quelques tempéraments, 557.

Ordination. — Décret, 26.

Sépulture. — Droits du curé sur les cérémonies de la sépulture. Quelles sont celles qui lui sont réservées, 555.

Vêpres. — On ne peut tolérer la coutume de réciter les vêpres, les portes de l'église closes, 558.

SAINT-OFFICE

Confession. — Renouvellement de la faculté accordée aux prêtres qui voyagent sur mer d'user, sur le navire, en faveur des voyageurs, de la permission de confesser obtenue soit de leur évêque d'origine, ou de l'évêque d'un port. Les voyageurs peuvent aussi se confesser à terre au prêtre qui voyage avec eux. Pouvoirs pour les cas réservés à l'évêque du lieu, 268.

Mariage. — Interprétation au sujet de la dispense *in radice* soit pour disparité de culte, ou pour empêchement dirimant, 267.

Mariavites. — Les deux chefs sont nommément excommuniés, 268.

Mission. — Quand une mission est partagée en plusieurs autres, celles-ci jouissent des indults accordés à la mission-mère avant le démembrement, 268.

Modernisme. — Le décret *Lamentabili*, 689. — Instruction sur l'exécution des mesures prises contre le modernisme, 1136.

Ordination. — On peut utiliser pour les ordres majeurs une dispense accordée à raison de l'hérésie des parents au moment de la tonsure ou des ordres mineurs, 268.

Révélations. — Condamnation des prétendues révélations au monastère de Vernaison, 120.

Office tolère la part prise aux chants de l'Eglise, même pendant la bénédiction du S.-S., par des élèves schismatiques d'un pensionnat tenu par des religieuses, 600.

S. PÉNITENCERIE

Biens ecclésiastiques. — Rescrits accordés à deux évêques sur l'application des lois de l'Eglise aux spoliateurs des biens des Congrégations en France, 265.

S. C. DES RITES

Autel. — La table d'un autel fixe doit être d'une pierre unique et sans brisures. La consécration d'un autel qui se compose de deux pierres d'inégale grandeur reliées par du ciment est nulle. Egalement la consécration d'un autel dont la table se compose de trois morceaux. — Il faut un indult pour changer le titre d'un autel fixe et le remplacer par un autre titre. — On ne satisfait pas à l'obligation de placer l'image du titulaire sur l'autel fixe en faisant reproduire cette image en vitraux placés derrière cet autel, 167.

Bénédictins noirs. — Les abbés présidents des congrégations des Bénédictins noirs peuvent accorder à des prêtres réguliers ou séculiers la faculté de donner la bénédiction de saint Maur, 362.

Bénédiction des cierges. — Le jour de la Purification, après la bénédiction des cierges, le célébrant doit mettre l'encens dans l'encensoir à l'endroit où il se trouve du côté de l'épître après avoir chanté la dernière oraison, sans être obligé de se rendre au milieu de l'autel. — Après avoir dit *Procedamus in pace*, avant de descendre de l'autel, le célébrant doit se retourner vers l'autel et faire une inclination, 472. Quand le Saint-Sacrement est conservé à l'autel, le célébrant doit faire la génuflexion, non *in plano*, mais sur le premier degré, après la procession, 472.

Bénédiction du Saint-Sacrement. — On ne doit dire que l'oraison du S.-S. à moins qu'il n'y ait d'autres prières imposées. On les dit avant le *Tantum ergo*, 168. — Même solution pour le chant du *Te Deum*, 472. — Le prêtre ou le diacre qui reçoit l'ostensoir en revenant d'une procession, doit d'abord génuflecter des deux genoux *in plano* et s'incliner profondément avant de recevoir l'ostensoir des mains du célébrant, 473.

Bréviaire. — Voir *Office divin*.

Cierges. — Ordre à suivre pour allumer et éteindre les cierges aux offices, 472.

Chanoines. — Quand les chanoines qui ont obtenu l'habit prélatice peuvent-ils user de la mitre de toile de lin blanche, 558. — Voir *Chapitre*.

Chant grégorien. — Le pape tolère l'adjonction, avec la permission des évêques, de quelques signes supplémentaires dans les éditions de chant, 361. — C'est au grand-chantre, et non au doyen du chapitre, à diriger le chant au chœur, 600. — Approbation de l'édition vaticane du Graduel romain, 1109. — Voir *Messe chantée*.

Chapelains de la Chapelle Pontificale. — Confirmation de leurs privilèges et insignes, 600.

Chapelle. — Pour ériger une nouvelle chapelle dans l'intérieur du couvent, dans les monastères à vœux solennels, la permission du Supérieur général suffit ; dans les communautés à vœux simples, la permission de Rome est nécessaire. — Il faut un indult pour ériger une chapelle dans une maison appartenant à un Ordre religieux proprement dit, mais située en dehors de la clôture, 165. — Voir *Oratoire*.

Chapelle Pontificale. — Voir *Chapelains*.

Chapitre. — Décret sur les insignes et les privilèges de certains chapitres qui ont obtenu l'habit prélatice. — Diverses circonstances où ils ont le droit de se servir de la mitre et du bougeoir, 558.

Cierge pascal. — Voir *Samedi saint*.

Communion. — Quand on porte la communion à un infirme, le prêtre dit : *Misereatur tui*. Si on la porte au malade depuis un autel dressé à proximité où l'on a dit la messe, on prononce *vestri*, mais alors le *Confiteor* et le *Misereatur* doivent être dits à l'autel même, de la manière accoutumée, 167. — Permission générale de distribuer la communion dans les oratoires privés à tous ceux qui assistent à la messe, 1108.

Credo. — Voir *Patron, Titulaire*.

Eau bénite. — Quand le Saint-Sacrement est conservé à l'autel, le célébrant doit faire la génuflexion sur le premier degré, et non *in plano* après l'eau bénite, lorsqu'il quitte l'autel pour aller à la banquette prendre les ornements et quand il revient à l'autel. — Quand pour l'aspersion, à raison de la disposition des lieux, le célébrant s'est un peu écarté du milieu de l'autel, sans cependant quitter le degré inférieur, il n'est pas tenu de faire la génuflexion au cas où le Saint-Sacrement se trouve à l'autel, quand il revient au milieu de l'autel. — Quand c'est la coutume d'enlever l'eau bénite des bénitiers les trois derniers jours de la Semaine sainte, s'il n'y a qu'un prêtre et pas de fonts baptismaux, il fait la bénédiction de l'eau à la sacristie avant la cérémonie, afin qu'on puisse la placer dans les bénitiers après le ℣ *Peccatores* des litanies ; s'il y a plusieurs prêtres, l'un d'eux bénit l'eau à la sacristie après les prophéties, 472.

Eucharistie. — Un diacre peut, même en dehors du cas de nécessité et en présence d'un prêtre, porter le Saint-Sacrement d'un autel à un autre, 168.

Evêque. — On suppose la coutume pour l'évêque d'assister à la messe solennelle sur son trône, revêtu uniquement du rochet et de la mozette : on ne suit pas le Cérémonial, mais certaines règles indiquées, 361. — Quand l'évêque distribue la communion en dehors de la messe, il doit dire *Sit nomen* et bénir en faisant trois croix, 362.

Exposition du Saint-Sacrement. — Dans les messes devant le Saint-Sacrement exposé, le célébrant de la messe solennelle n'a pas à faire la génuflexion quand il s'éloigne du milieu de l'autel pour mettre de l'encens dans l'encensoir après *Oramus* et *Veni Sanctificator*. — Le sous-diacre après avoir pris la patène après l'offrande du calice, fait la génuflexion sur le marchepied à côté du diacre, mais il ne la renouvelle pas sur le dernier gradin, 168. — Dans les fonctions non réglées par des décrets ou les rubriques, quand on chante le *Te Deum* devant le Saint-Sacrement exposé, on doit dire les versets et l'oraison de l'action de grâces avant le *Tantum ergo*. — Si le célébrant porte le missel après l'épître de l'autre côté de l'autel, en passant au milieu il doit faire une inclination de la tête et ensuite la génuflexion quand il revient pour dire *Munda cor meum*, 472. — Quand les supérieurs généraux ou provinciaux célèbrent dans une église qui leur est soumise et qui est exempte de la juridiction épiscopale, si le Saint-Sacrement n'est pas exposé, le thuriféraire doit se mettre à genoux pour présenter l'encensoir. Dans tous les autres cas, il ne doit pas le faire, même en présence d'une coutume très ancienne, 473. — Quand on expose le Saint-Sacrement avec le ciboire, il ne faut pas d'encensement ; si c'est avec l'ostensoir, il en faut toujours deux. Ce sont les seuls, même quand le Saint-Sacrement resterait exposé toute la journée, 1109.

Fête-Dieu. — A la bénédiction du Saint-Sacrement donnée ce jour ou pendant l'octave, on ne dit que l'oraison du Saint-Sacrement, 168.

Graduel romain. — Voir *Chant grégorien.*

Immaculée-Conception. — Voir *Messe votive.*

Jeudi Saint. — Il est défendu de laisser, même dans une chapelle éloignée du Sépulcre, l'image de N.-D. de Pitié découverte et entourée de cierges allumés ; mais cela est permis le vendredi saint à partir de la messe, 471. — Cérémonies à suivre par le diacre qui reçoit le calice contenant l'hostie consacrée des mains du célébrant, 472, 473.

Leçons. — Voir *Office divin.*

Messe in genere. — Il est à conseiller au prêtre qui va célébrer de préparer lui-même son calice ; toutefois on peut permettre à de simples tonsurés de se charger de ce soin, 473. — Les tonsurés peuvent, sans indult, toucher les linges et les vases sacrés et préparer à la sacristie le calice. — Tous ceux qui portent une soutane doivent prendre le surplis pour servir la messe, à moins qu'il ne s'agisse de laïques appartenant à une congrégation dont les statuts approuvés s'y opposent, 168. — Quand on célèbre à un autel où le Saint-Sacrement ne se trouve pas, le servant fait la génuflexion en arrivant, en partant et chaque fois qu'il passe devant l'autel. Il baise les burettes en les présentant et en les recevant, mais non la main du célébrant, 167.

Messe chantée. — Le thuriféraire doit se mettre à genoux pour présenter l'encensoir, quand les supérieurs généraux ou provinciaux célèbrent dans une église qui leur est soumise et qui est exempte de la juridiction épiscopale, 473. — Quand l'orgue se fait entendre pendant certaines parties du chant, on doit au chœur prononcer les paroles à haute voix. Cependant il vaut mieux chanter les parties de la messe avec accompagnement de l'orgue, ou même sans orgue, mais en utilisant les éditions authentiques du chant grégorien, 361.

Messe conventuelle. — On omet le *De Profundis* et les autres prières même après cette messe lue, 559.

Messe dans une église étrangère. — Dans un séminaire il y a deux catégories de prêtres, les uns disant leur messe au dehors, les autres dans la maison : d'après un indult, tous les séminaristes sont obligés de suivre le calendrier de la congrégation à laquelle appartiennent les directeurs de la maison, et cette obligation s'étend même à ceux qui disent leur messe au dehors, excepté à ceux qui seraient munis d'un bénéfice, 168.

Messe de Requiem. — Dans les églises paroissiales où le curé est seul prêtre, le mercredi des Cendres il peut dire la messe d'enterrement, 165. — Dans les oratoires privés les messes de *Requiem* sont permises tant que le corps est physiquement présent dans la maison, tous les jours, à l'exception des fêtes de précepte, des doubles de première classe et des jours excluant les doubles de 1re classe. — Ces messes ne sont pas permises dans les oratoires *semi-publics* qui tiennent lieu d'église. — Dans les oratoires publics ces messes ne sont permises, dans les mêmes conditions, qu'un des trois jours qui s'écoulent entre la mort et la sépulture, 166. — Aux messes de *Requiem* il n'y a pas de baiser sur les burettes, et le diacre doit également le supprimer sur le calice et la patène, 167. — Quand il y a translation d'une fête où la sépulture avec la messe noire est interdite, la défense de cette messe reste attachée au jour de l'incidence, à moins que la fête ne soit transférée avec l'obligation de la fériation, 168.

Messe d'ordination. — Cette messe aux Quatre-Temps est de la férie. On doit y faire mémoire d'un simple ou d'un double simplifié qui tombe ce jour-là, le samedi de la Pentecôte et aux autres samedis, si l'office est de la férie. Au cas contraire, on ne fait aucune mémoire, 168.

Messe votive. — Diverses règles pour l'organisation de la messe votive de l'Immaculée-Conception qui est permise chaque jour de l'octave et chaque samedi de l'année, 166.

Office divin. — Le décret du 30 juin 1896 refuse des leçons propres aux doubles majeurs, à moins qu'elles ne soient approuvées ou insérées dans le bréviaire. Cette réserve vaut même pour le cas où les leçons du Commun sont indiquées pour le 1er Nocturne, 164.

Oraisons. — Dans l'oraison *A Cunctis*, on nomme le patron de lieu, dans une église dédiée à l'un des mystères des Personnes divines, ou dans un oratoire qui n'a pas de titulaire, si c'est la coutume dans ce lieu de faire aux suffrages mémoire du patron de lieu, 168.

Oratoire privé. — Quand il a été accordé par Rome, l'évêque peut y autoriser la distribution de la communion aux *indultaires ;* quant aux étrangers, il faudrait un indult apostolique, 361. — Voir *Communion, Messe de Requiem.*

Oratoire public. — Voir *Messe de Requiem.*

Ordo. — Quel calendrier doivent suivre les élèves d'un séminaire dirigé par des religieux, 168. — Dans les églises séculières qui dépendent d'une église paroissiale régulière, on suit le calendrier du diocèse et non celui des réguliers, à moins que ceux-ci ne soient chargés d'une manière permanente de l'administration de l'église, 862.

Orgue. — Voir *Messe chantée.*

Patron de diocèse. — On doit dire le *Credo* aux fêtes secondaires qui se célèbrent au moins sous le rite double, 166. — Quand les religieux sont-ils tenus de célébrer cette fête sous le rite double de 1re classe sans octave, 474.

Patron de lieu. — On doit dire le *Credo* aux fêtes secondaires du patron principal ou du titulaire, 166. — Quand les religieux sont-ils tenus de célébrer la fête du patron principal du royaume, même quand il y a un patron distinct pour la province, 474.

Procession. — Quand on fait une procession en action de grâce, on doit dire les versets et les trois oraisons qui se trouvent au Rituel, 472. — Voir *Fête-Dieu.*

Rameaux. — Après la bénédiction des rameaux, le célébrant doit mettre l'encens dans l'encensoir à l'endroit où il se trouve du côté de l'épître après le chant de la dernière oraison. Il n'est pas obligé de se rendre au milieu de l'autel pour y bénir l'encens. — Après le *Procedamus in pace*, le célébrant avant de quitter le marchepied de l'autel pour descendre doit se retourner vers l'autel et faire une inclination. — Si le S. Sacrement est au tabernacle, le célébrant fait la génuflexion sur le premier degré, et non *in plano*, après la procession lorsqu'il quitte l'autel pour aller à la banquette revêtir les ornements et quand il revient à l'autel, 472.

Religieuses tertiaires. — Dans les églises ou oratoires de ces sœurs vivant en communauté avec vœux simples on doit suivre le calendrier diocésain. — Néanmoins les religieuses gagnent les indulgences accordées directement aux Ordres et à leurs églises, 601.

Religieux. — Dans les processions à l'intérieur du cloître, on ne peut faire porter les cierges à côté de la croix par deux religieux en habit de chœur. Il faut deux acolytes en surplis, 473. — Aux fêtes secondaires des Fondateurs on récite le *Credo* si cette fête est du rite double, 166. — Voir *Chapelles, Exposition du S. Sacrement, Messe de Requiem, Patron.*

Samedi Saint. — Pendant qu'on chante l'*Exultet*,

la croix du cierge pascal doit être tournée du côté de l'épître et regarder le célébrant ; mais le chant terminé, elle doit toujours être tournée du côté du peuple. — On chante l'*Exultet* à la même place que l'évangile de la messe, 472. — On ne bénit l'encens que pour la procession qui suit la prise des ornements blancs par le diacre, 473.

Sépulture. — Voir *Messe de Requiem.*

Servants de messe. — Voir *Messe in genere.*

Te Deum. — Règles à suivre quand il est chanté au salut, 472.

Tertiaires. — Voir *Religieuses.*

Titulaire. — Quand une famille religieuse n'a pas d'église, si l'oratoire principal est solennellement bénit, on fait la fête du titulaire sous le rite double de 1re classe, avec octave, on en fait le suffrage et on le nomme à l'oraison *A Cunctis*, 166. — On doit dire le *Credo* aux fêtes secondaires des titulaires, 166.

Vendredi Saint. — On supprime les baisers sur les burettes, le calice et la patène, 167. — Pour faire une procession avec une relique de la vraie Croix quand toutes les fonctions liturgiques sont achevées, on prend la chape noire avec tunique et dalmatique de même couleur ; quant au voile huméral et au dais, on emploie le violet, 471. — Bien que la rubrique n'oblige pas le prêtre à réciter les *Improperia* pendant que le chœur les chante, néanmoins il doit les réciter en vertu d'une autre règle, 472. — On dit sur le ton de la messe solennelle plusieurs prières de la messe des Présanctifiés, 473.

Vêpres. — Le célébrant doit en arrivant dans sa place s'asseoir un instant, tandis que les chapiers restent debout. Tout le chœur doit en faire autant. On peut tolérer la coutume contraire, 168.

Viatique. — Quand on porte la communion en viatique, le prêtre doit dire : *Misereatur tui*, à moins que la messe n'ait été célébrée sur un autel à proximité du malade, 167.

S. C. DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

Basilique de Saint-Laurent. — Exemption de cette basilique annexée au monastère de l'Escurial, 577.

Clôture des religieuses. — Il faut un indult de Rome pour permettre aux postulantes d'entrer dans la clôture pendant le temps de leur épreuve, 121.

Confession des religieuses. — On doit abolir une coutume en vertu de laquelle on donne un confesseur extraordinaire à quelques religieuses d'une manière permanente ; mais plusieurs fois par an on doit donner un confesseur général extraordinaire. — A moins de pénurie de prêtres, un confesseur ordinaire ne peut être nommé confesseur extraordinaire qu'un an après sa sortie de charge. — Quand il est sorti de ses fonctions il ne peut être nommé confesseur particulier habituel de quelques religieuses qui ne veulent pas s'adresser à son successeur, excepté dans des cas déterminés. — A défaut de confesseur extraordinaire, l'évêque peut nommer immédiatement le confesseur ordinaire qui sort de charge. — La loi du *triennat* n'atteint pas les confesseurs extraordinaires. — La loi de l'*unité* du confesseur n'atteint pas les pensionnats de jeunes filles. On n'est pas obligé de changer leurs confesseurs tous les trois ans, 580.

Confréries. — Voir *Eglises des religieuses.*

Eglises des religieuses. — On ne peut y établir des confréries au sens strict du mot ; mais seulement de pieuses associations de femmes, en suivant les règles canoniques. — L'évêque peut y permettre les associations composées de fidèles des deux sexes, mais en veillant à éviter les causes de désordres, 581.

Enterrement. — Droits du curé quand la messe se fait dans une église des Réguliers, 120.

Instituts à vœux simples. — Voir *Religieux.*

Hôpitaux des Frères de Saint-Jean de Dieu. — Leur exemption, 578, 1112.

Procession. — Voir *Religieux.*

Religieux. — Quand des réguliers ont été expulsés par la violence d'une maison, ils n'ont besoin d'aucune permission pour y rentrer. Leurs privilèges, y compris l'exemption, revivent du moment de leur retour et par le fait même de leur prise de possession, 579. — Décret relatif à la rédaction d'un questionnaire unique pour la relation triennale dans les instituts à vœux simples approuvés par Rome, 362. — En droit strict, ils ont la faculté de célébrer la messe tous les dimanches et fêtes au moment de la messe paroissiale où a lieu le sermon. Une ordonnance épiscopale qui le leur défend serait nulle. Les Réguliers sont tenus d'assister à toutes les processions publiques auxquelles ils sont invités par l'évêque, 1107.

S. C. DES INDULGENCES

Acte héroïque. — Voir *Vœu.*

Baptême. — Voir *Promesses.*

Basilique de Sainte-Marie des Anges. — L'indulgence quotidienne de cette basilique, à Assise, peut être appliquée aux défunts, 269.

Benoît (Saint). — Voir *Eglises, Médaille.*

Capucins. — Indulgences spéciales qui leur sont accordées, 169.

Chapelet des PP. Croisiers. — Quand un chapelet a été enrichi des indulgences du Rosaire et de celles des PP. Croisiers, on peut cumuler par une seule récitation du Rosaire. Cette concession n'est pas accordée aux autres chapelets, 862.

Communion fréquente. — Les évêques sont invités à faire célébrer chaque année, dans leurs cathédrales, de préférence pendant l'octave de la Fête-Dieu, un Triduum spécial pour promouvoir la communion fréquente. Ordre des cérémonies. — Dans les églises paroissiales. — Concession d'indulgences, 458.

Confréries. — Voir *Rosaire.*

Couronne des Sept Joies. — Double concession pour la récitation de cette couronne, 170.

Dominicains. — Sommaire du Tiers Ordre, 169.

Eglises de Saint-Benoît. — Indulgence plénière accordée à la visite de ces églises, et à ceux qui n'ayant pas à leur disposition de telles églises portent habituellement la médaille jubilaire de saint Benoît, 380.

Enfants de Marie. — Nouveau modèle de médailles, 170.

Etudes (N.-D. des). — Prière indulgenciée en l'honneur de N.-D. des bonnes études, 459.

Indulgences. — Prière en l'honneur de la Sainte Trinité, 602, — du Saint-Esprit, 601, — du Sacré-Cœur, 460, 601, — à Notre-Seigneur, 601, — du Saint-Sacrement, 363. — Indulgences accordées à ceux qui regardent la sainte Hostie exposée, 860, — aux exercices de tous les premiers samedis, 363, — à un acte de consécration des Enfants de Marie, 363, — à une prière en l'honneur de N.-D. du Rosaire, 602, — de N.-D. del Pilar, 460, — de saint Joseph, 269, 602, — de saint Jean-Baptiste de la Salle, 269, — en faveur des sourds-muets, 363, — en l'honneur du Sacré-Cœur, 169, 170, — en faveur d'un

cantique à N.-D. du Rosaire, 170, — et d'une prière spéciale à la Sainte Vierge, 170.

Médaille jubilaire de saint Benoît. — Voir *Eglises.*

Médaille des Enfants de Marie. — Voir *Enfants de Marie.*

Petit Office de la Sainte Vierge. — On doit regarder comme privée la récitation qui se fait les portes closes, lors même qu'elle aurait lieu en commun dans un oratoire public annexé à une maison religieuse, 460.

Promesses du Baptême (Rénovation des). — Indulgence plénière accordée à ceux qui renouvellent ces promesses en public à l'église après des exercices spirituels, 861, — au jour de la Sainte Trinité, 862.

Rosaire. — Confréries du Rosaire maintenues dans la ville de Québec aux paroisses qui les possédaient malgré l'arrivée des Dominicains dans la ville, 169. — Cantique indulgencié à N.-D. du Rosaire, 170. — Les confrères du Rosaire peuvent gagner toutes les indulgences attachées à la récitation du Rosaire en ne récitant qu'une dizaine à la fois, 860.

Sacré-Cœur. — Modification des indulgences accordées à l'invocation : Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous, 169,

Sept-Joies. — Voir *Couronne.*

Tiers Ordre de Saint-Dominique. — Voir *Dominicains.*

Vœu héroïque. — Il est révocable à volonté, 860.

S. C. DE LA PROPAGANDE

Missionnaires Chinois. — Malgré la constitution de Benoît XIV qui interdit l'exercice de tout ministère aux missionnaires destinés à la Chine avant qu'ils aient prêté le serment relatif aux rites chinois, ils pourront désormais absoudre certaines personnes pourvu qu'ils soient déjà approuvés pour les confessions, 460.

S. C. DE L'INDEX

Livres condamnés. — 170, 601.

CONSULTATIONS

DOGMATIQUES, MORALES, LITURGIQUES, CANONIQUES, ETC., ETC.

Absolution. — Voir *Confession.*

Absolution générale. — Voir *Tiers Ordre.*

Absoute. — Y a-t-il contradiction entre plusieurs décrets interdisant l'absoute après toute messe qui n'est pas de *Requiem* et le décret qui la permet *super sepulturam*, 608. — Voir *Enterrement.*

Abstinence. — Historique de cette loi sous Noé et Moïse, 977. — Au temps de Notre-Seigneur, 979. — Abstinence des viandes immolées aux idoles, 980. — Abstinence de dévotion, 981, 1161. — Législation de l'Eglise au sujet du sang et des viandes suffoquées, 999, 1161. — Origine du précepte de l'abstinence du vendredi et du samedi, 1000. — Dispenses, 1001. — Indults accordés à plusieurs nations, 1002. — En Amérique, 1003. — L'abstinence est-elle obligatoire aux jours de jeûne, à la vigile de Noël par exemple, 824. — Les curés peuvent-ils dispenser de cette loi ceux qui font battre à la machine et emploient de nombreux ouvriers, 15. — Des marchands revenant d'une foire en conduisant des bestiaux toute la nuit peuvent-ils manger gras le vendredi matin, 232. — Dans quelles limites les militaires sont-ils dispensés de l'abstinence, 285. — Comment interpréter la permission d'accommoder au saindoux et à la graisse les aliments maigres, 469, 1157. — Que penser, au point de vue du salut, de ceux qui croient, mais qui ne pensent pas mal agir en faisant gras tous les vendredis, 305. — Quels sont ceux que l'abstinence n'oblige pas, 1156.

Acedia. — Quelle est la nature spécifique de l'*acedia.* A quel bien divin est-elle opposée, 694.

Acte héroïque. — Sa nature. Peut-on le révoquer licitement et validement, 425, 860. — Que cède le prêtre qui a fait ce vœu. Comment satisfaire dès ce monde pour lui-même, 1038. — La consécration du saint esclavage implique-t-elle ce vœu, 1063.

Action sociale. — Action de l'Eglise sur les éléments sociaux, 802. — Sur la société civile, 803. — Sur les droits individuels, 804. — A travers l'histoire, 806.

Adam. — Est-il vrai que dans l'état d'innocence il n'était pas immortel, 207. — Comment a-t-il pu pécher, 125.

Adoration perpétuelle. — Cette messe ne comporte aucune mémoire, pas même celle du dimanche où elle est autorisée, 957. — Quelles vêpres chanter, avec quelles mémoires, 958.

Adultère. — Voir *Héritage,*

Allemagne. — Statistique confessionnelle, 938. — Les séminaires allemands, 485. — Comment expliquer les pactes que les catholiques ont fait avec les socialistes aux dernières élections, 573.

Ambroise (Saint). — La scène où ce saint arrête à la porte de l'église l'empereur Théodose est-elle vraiment historique, 118.

Amélineau. — Prêtre apostat, ex-professeur au petit séminaire de Paris, égyptologue érudit, 396 (note).

Américanisme. — Avec son exaltation des vertus actives et le mépris des vertus passives, l'Américanisme est le contrepied de la douceur et de la force chrétiennes, 100. — C'est le culte de la force, 101.

Angelus. — Origine de cette dévotion, 65. — Sa formule, 73. — Manière de sonner l'*Angelus*, 74. — Y a-t-il une méthode fixe pour réciter cette prière. Peut-on y ajouter d'autres invocations et la génuflexion, 80.

Ange. — Comment expliquer chez l'ange la faculté originelle de pécher, 125.

Angleterre catholique. — L'Eglise et le peuple, 296. — Le cardinal Pole et la restauration catholique sous Marie Tudor, 481. — Création des séminaires anglais, 481. — Séminaires contemporains, 482. — Les dernières années de Manning, 497. — Son action sociale contre l'ivrognerie, 961. — En faveur de l'Irlande, 963. — Des pauvres, 967.

Annates pontificales. — C'étaient les revenus de la première année d'un bénéfice. Historique, 758.

Annexe. — Voir *Binage*.

Annonciation. — La nouvelle rubrique qui règle la translation de cette fête n'a pas son application dans le diocèse de Malines, 735. — Ailleurs, comme à Québec, un indult autorise à renvoyer cette fête empêchée au premier dimanche libre, 813.

Annuités. — Comment résoudre le problème des annuités, 39.

Antinoüs. — Favori de l'empereur Adrien noyé aux rives du Nil, 1129.

Antonelli (Cardinal). — Ses rapports avec Mgr Darboy, 1126.

Apocalypse. — Vues sur ce livre par M. Jacquier, 572.

Apologétique. — Que penser de toutes les crises modernes en cette matière, 353. — L'apologétique pragmatiste et les motifs de crédibilité, 762.

Apostasie. — Que faut-il entendre par l'apostasie externe forcée sans renoncement intérieur, 824.

Archimède. — Découverte d'un traité inédit *De la méthode*, très remarquable, 667.

Archiprêtre. — Origine de ce nom, 849. — Archiprêtre de la cathédrale ou urbain, 850. — Ses fonctions dans les premiers siècles, 851. — Sa situation juridique et ses privilèges, 852. — Origine des archiprêtres de la campagne, 853. — Leur situation juridique, 855. — Le droit actuel, 857.

Armée. — La discipline militaire ancienne, 1041. — Trois mauvais principes qui ont nui à la discipline, 1042. — La nouvelle discipline, 1045. — Le remède, 1140. — Régénération des familles, 1144.

Armoises (Dame des). — Une pseudo-Jeanne d'Arc, 1132.

Arnauld (Angélique). — Sa déposition au procès de béatification et de canonisation de saint François de Sales, 97.

Assassinat. — Peut-on empoisonner un sauvage qui a essayé de vous tuer et qui recommencera, 903. — Le frère de deux enfants mangés par un sauvage a-t-il le droit de tuer l'assassin, 903. — Que penser du lynchage, 903.

Assistance publique. — Voir *Baptême*.

Association de N.-D. des Sept-Douleurs. — Voir *Boulleret*.

Assomption. — Origine de cette fête, 837. — Le carême qui précède cette fête, 990.

Assurances sur la vie. — Diverses espèces, 36.

Athéisme. — Récent livre contre les athées, 491.

Aubergistes. — Peut-on absoudre ceux qui tiennent des bals, 1157.

Aumônier. — Quel calendrier doit suivre un aumônier des Frères des écoles qui ont obtenu pour leurs chapelles divers privilèges, 1054. — A l'oraison *A Cunctis*, si la chapelle est solennellement bénite, on doit faire mémoire du titulaire ; sinon, on récite le nom du patron de lieu, et s'il n'y en a pas celui du patron du diocèse. Au bréviaire, l'aumônier fait le suffrage du patron de lieu, 1072.

Autel. — Trois éléments constituent l'autel fixe, qui doit reposer sur une base solide, n'importe en quelle matière. L'autel fixe est toujours consacré sous le vocable d'un mystère ou d'un saint. On peut consacrer, dans la même église, à la sainte Vierge, deux autels sous des vocables différents, 79 ; — mais le vocable du maître-autel doit toujours être celui de l'église, 879. — Quand la présence d'ossements enterrés auprès d'un autel empêche-t-elle la célébration de la messe, 783. — Si on remplace le maître-autel par un autre, on peut consacrer ce nouvel autel sans avoir à reconsacrer l'église. — Un autel ne perd pas sa consécration par suite d'une moulure faite après coup sur le contour de la table, 812. — L'autel ne doit pas absolument avoir des degrés en nombre impair. Il n'y a jamais eu de tradition générale dans ce sens, 813. — Il convient cependant de s'en tenir à l'autel à trois marches, 814.

Autel portatif. — Quelle doit être la place du sépulcre, 304. — Si l'*operculum* qui ferme les reliques, non scellé, mais rentrant à frottement, a été un peu soulevé pour permettre de le mieux placer, il faut une nouvelle consécration, 560.

Autel privilégié. — A quoi est tenu un prêtre qui ayant reçu des honoraires pour des messes privilégiées les célèbre à un autel non privilégié, 214. — Si l'on veut gagner les indulgences de l'autel privilégié, est-on obligé d'user de l'indult qui permet de célébrer en noir trois fois par semaine aux doubles, 352, 651. — Qu'entend-on par jour absolument libre où l'on peut dire la messe en noir et où l'on perdrait le bénéfice de l'indulgence privilégiée en célébrant une messe de saint, 1055.

Automobile. — Comment procéder à sa bénédiction. Quel est le patron des automobilistes, 1104.

Avent. — Origine et organisation de l'Avent, 989.

Bal. — Voir *Danse*.

Baptême. — Est-on obligé de suppléer les cérémonies du baptême. Comment le faire pour un adulte, 30. — L'évêque peut-il permettre au vicaire, à l'insu du curé, de baptiser dans la chapelle d'un château, 184. — Doit-on rebaptiser sous condition celui de qui l'on doute s'il avait une connaissance suffisante des grands mystères, 248. — Qu'y a-t-il de requis de la part des adultes pour qu'ils reçoivent validement et licitement le baptême, 492. — Une servante catholique peut-elle baptiser un enfant protestant, 528. — Deux doutes au sujet du contact physique de l'eau versée sur la tête, 560, 1104. — Que faire des enfants confiés à l'Assistance publique, 629. Les certificats délivrés par cette administration ne doivent plus être acceptés comme preuves suffisantes du baptême ; il faut rebaptiser, sous condition, soit avant la première communion, soit avant le mariage. A qui faut-il demander le consentement de baptiser les pupilles, 680. — Il faut une préparation avant le baptême des adultes et une grande discrétion, 631. — On peut faire plusieurs baptêmes à la fois, 767. — Il y a divergence d'opinions au sujet de savoir si le prêtre doit toucher physiquement la tête ou lever seulement la main sur la tête, 831. — Un parrain ne peut être représenté à son insu. Il faut au moins qu'il ait chargé la famille de lui donner un représentant. Autrement il ne serait pas vraiment parrain, 862. — Sur le désir de la mère peut-on baptiser un enfant à l'insu de son père libre-penseur, 1005.

Bénédiction « in genere ». — Il y a une bénédiction spéciale pour les moulins, 544.

Bénédiction des cierges. — Comment la faire quand la Purification est renvoyée au dimanche où il y a exposition du Saint-Sacrement, 544. — Quand on a dit : *Procedamus in pace*, le célébrant, avant de quitter le marchepied de l'autel pour descendre *in plano*, doit se retourner vers l'autel et faire une inclination. D'autres auteurs disent : après être descendu. Qui a raison ? 960.

Bénédiction des Cendres. — Cette bénédiction doit être suivie de la messe. On ne pourrait pas donner la communion après la bénédiction, 863.

Bénédiction de l'eau. — On ne peut donner la

communion après cette bénédiction, qui doit être immédiatement suivie de la messe, 863.

Bénédiction des Rameaux. — Après le *Procedamus in pace*, le célébrant doit faire une inclination à l'autel. Est-ce avant de quitter le marchepied, ou après être descendu, 960.

Bénédiction des repas. — En récitant le *Benedicite* on fait un signe de croix sur soi et sur les aliments en vertu d'un usage très ancien, 958.

Bénédiction dn Saint-Sacrement. — Quand l'évêque est présent au salut et met l'encens, le thuriféraire ne doit pas présenter à genoux l'encensoir, 45. — Quand on doit faire une prostration devant le Saint-Sacrement, on ajoute une inclination de la tête et des épaules, 48. — Les oraisons se disent avec la petite conclusion, *recto tono*, et avec une seule inflexion de voix à la fin de chaque oraison, 462. — Les actes de consécration ou amendes honorables doivent se réciter avant le *Tantum ergo*. On excepte la prière : *Dieu soit béni*, que l'on peut dire immédiatement avant de donner la bénédiction, 496. — Le conopée doit-il être de couleur blanche, 812. — On ne doit pas baiser l'autel en arrivant pour le salut, 976.

Bénédiction « post partum ». — Voir *Relevailles*.

Bernard (Claude). — Voir *Claude Bernard*.

Bibliothèque populaire. — Œuvre de la bonne presse, 5.

Biens des Religieux. — Voir *Religieux*.

Biens ecclésiastiques. — Les locataires actuels pourront-ils renouveler avec le séquestre les baux des établissements ecclésiastiques, 677. — Les acquéreurs de ces biens vendus à la Révolution peuvent-ils encore se regarder comme légitimes propriétaires, malgré la suppression du budget des cultes, 765. — Les conseillers municipaux qui ont acheté un couvent pour le transformer en école laïque sont-ils excommuniés. Les réponses de la S. Pénitencerie relatives aux acquéreurs des biens des couvents s'appliquent-elles aux biens ecclésiastiques. — Les presbytères ayant appartenu à la fabrique sont loués : sur qui tombe l'excommunication, 769. — Les membres du bureau de bienfaisance qui ont accepté la dévolution des biens d'église en se proposant d'en remplir les charges sont-ils excommuniés et obligés de restituer, 771. — Quelle conduite tenir pendant la vie et à l'article de la mort avec les fermiers des biens d'église qui ont renouvelé les baux, 773. — Les écoles des pauvres forment-elles des personnalités ecclésiastiques, capables de posséder, 1020.

Bimétallisme. — Avantages et inconvénients, 44.

Binage. — La messe de binage peut-elle être appliquée gratuitement aux défunts du prêtre, 28; — aux défunts d'une association *post obitum*, 186. — Le bineur, après la bénédiction donnée à la fin de la messe, n'a pas le droit de consommer la grande hostie, ni les ablutions, 464. — Un curé qui a déjà célébré pour sa paroisse remplace un confrère malade : peut-il *gratis* appliquer sa seconde messe *pro populo* de ce confrère, 1064.

Bismarck. — Le culte de la force, 112.

Boileau. — Détails inédits sur la vie de Boileau, 939.

Bonté. — En quoi se distingue-t-elle de la charité, 208.

Borgia (César). — Sa perversité excite l'admiration de Machiavel à cause du caractère artistique de ses crimes, 110.

Boudhisme. — Son introduction au Mexique, 389.

Bouguereau. — Grand-vicaire constitutionnel d'Angers. La rétractation de ses serments, 485.

Boulleret. — L'association de N.-D. des Sept-Douleurs fondée à Cette est condamnée par Rome, 16.

Bourgogne (Duc de). — Sa fidélité aux traditions gallicanes, 931. — Sa mort édifiante, 932. — Mort de la duchesse de Bourgogne, 933.

Bourse. — Théorie des opérations financières. Prêt à intérêt, 33. — Placements à intérêts composés, 35. — Rentes viagères et assurances sur la vie, 36. — Assurances diverses, 38. — Actions et obligations, 40. — Spéculation et jeux de bourse, 42. — Placements à l'étranger, 44. — Voir *Clercs*, *Religieuses*.

Boycottage. — Que penser de cette attitude prise par des catholiques contre de mauvais commerçants. Que doit faire le curé, 1089.

Braconnage. — Quelle conduite tenir au confessionnal avec les braconniers, 844.

Brésil. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 568.

Bréviaire. — Comment apprécier le chiffre de la restitution à faire pour omission du bréviaire et à qui la faire, 606. — Quel est le nombre d'heures de voyage à cheval qui suffit pour permettre de remplacer l'office par le rosaire, 822. — Voir *Office divin*.

Brunetière. — Ses idées sur la loi de Séparation, 135.

Bureau de Bienfaisance. — Voir *Biens ecclésiastiques*, *Fondations*.

Cafetiers. — Peut-on absoudre ceux qui tiennent des bals, 1157.

Caisse rurale. — Œuvre sociale, 13.

Calvin. — Sa biographie par Bossert, 389.

Cantiques. — Les cantiques en langue vulgaire sont défendus pendant les messes chantées, 864. — Sont-ils autorisés pendant une exposition du Saint-Sacrement, 336.

Carême. — Son origine, 983. — Nombre des jours de jeûne, 984. — Législation actuelle, 988. — Aliments permis, 991. — Poisson, oiseaux, 992. — Aliments défendus, 993. — Législation actuelle, 994. — Est-il permis de prendre au même repas de la viande et de la soupe de poisson, 928; du bouillon gras et du poisson, 1155. — Quelle raison suffit pour autoriser le mélange de la viande et du poisson, 1156. — La permission de manger des œufs est-elle restreinte au seul repas principal, 471. — Peut-on manger de la chair de gros poissons à la collation, 471.

Cartells. — Qu'entend-on par là, 799.

Cas réservés. — Comment dispenser de l'irrégularité encourue par suite de la violation d'une censure, 528. — L'obligation de recourir au Saint-Siège existe-t-elle encore pour le cas de celui qui a calomnié un prêtre et l'a dénoncé comme *sollicitantem*, 528. — Sans pouvoirs spéciaux, peut-on presque toujours absoudre des cas réservés, 285. — Que doit faire un prêtre qui de bonne foi a absous des cas réservés sans pouvoirs, 143.

Catéchisme. — Son importance, 6.

Catholicisme. — La fin d'un catholicisme, par Jean de Bonnefoy, 136.

Censures. — Voir *Cas réservés*.

Cercles d'études. — Utilité, 9.

Cérémonies du culte. — Convient-il de supprimer toutes les pompes extérieures du culte, 15.

Chambord (Comte de). — L'Assemblée nationale et la question du drapeau blanc, 611. — Tentatives de réconciliation des deux familles, 913. — Le drapeau tricolore, 916. — Les princes d'Orléans à la mort du comte de Chambord, 918.

Chambre apostolique. — Administration provinciale des finances pontificales, 757. — Les divers fonctionnaires et les différentes taxes, 758.

Chanoine. — Quand l'office de chœur est chanté, un chanoine qui récite à voix basse est-il tenu à restitution, 912. — Les chanoines ne peuvent porter l'étole sur leur habit de chœur que pour communier le jeudi saint, 463.

Chant des femmes à l'église. — Règles à suivre, 381.

Chantre laïque. — Défense de porter la chape. On tolère le surplis. Les chantres ne doivent pas être encensés avant le clergé, 463.

Chapelet. — Comment faut-il porter le chapelet pour gagner les indulgences, 126. — Peut-on remplacer les grains des *Pater* par des médailles, 400. — Si la croix du chapelet se brise en deux, si on soude les morceaux, le chapelet perd-il ses indulgences, 732. — Peut-on rosarier les chapelets du haut de la chaire, 859. — Faut-il la permission de l'Ordinaire pour user du pouvoir de les indulgencier, 1160.

Chapelet des Pères Croisiers. — Pour les expéditions des pouvoirs la signature du secrétaire de la S. Congrégation avec le cachet du cardinal-préfet suffit, 382. — Ces indulgences s'appliquent par un seul signe de croix, 907.

Chapelle semi-publique. — On ne peut y célébrer la solennité des fêtes renvoyées au dimanche. On se contente de la célébrer le jour de l'incidence, 832. — Pour ériger une chapelle semi-publique, il suffit que le local choisi ait été approuvé par l'évêque, qu'il soit consacré au culte d'une façon stable et qu'il reste soumis aux visites canoniques de l'évêque, 832. — Un oratoire semi-public peut devenir public si tous les fidèles y ont libre entrée avec l'autorisation de l'évêque, 735. — La bénédiction solennelle de ces oratoires n'est pas obligatoire, 976.

Chapelle de secours. — Elle peut avoir un titulaire distinct du patron, 688.

Chapelle de séminaire. — La chapelle d'une maison de campagne est semi-publique puisqu'elle sert à toute la communauté des séminaristes. On n'est pas tenu de faire mémoire ou de dire la messe du titulaire de la chapelle publique du séminaire, 832. — Ouverte ou non au public, cette chapelle principale, solennellement bénite, a un titulaire que professeurs et élèves doivent célébrer avec octave, 735.

Chapelle privée. — Comment obtenir cette faveur. L'évêque peut-il exiger le versement d'une aumône, 351. — Conditions requises pour ériger un oratoire privé et y dire la messe, 407. — Un prêtre infirme peut-il y dire la messe sans être à jeun dans les mêmes conditions où les malades peuvent communier, 651. — Quand un religieux expulsé a le droit de célébrer dans les maisons où l'on veut bien lui donner l'hospitalité, seul le servant satisfait au précepte dominical et non le personnel de la maison, 768. — Un indult peut autoriser le curé d'une paroisse à biner dans l'oratoire d'un château, 976. — On ne peut y confesser, 382.

Chapelle publique. — Elle doit avoir un titulaire, 735, — si elle est solennellement bénite, 814. — Une chapelle fermée par le gouvernement pendant cinq ans et rendue au culte a-t-elle perdu ses privilèges et les confréries qui y étaient attachées, 1091.

Charité. — En quoi se distingue-t-elle de la bonté, 208. — Comment expliquer l'adage : Charité bien ordonnée commence par soi-même. Est-ce une morale égoïste, 545.

Chasteté. — Comment accuser les péchés internes contre cette vertu, 676. — Chasteté des moines de saint Pacome, 396. — Les péchés internes sont-ils contre ce vœu, 63.

Chemin de croix. — On ne doit pas placer, pour cet exercice, une relique devant la porte du tabernacle où réside le Saint-Sacrement, 239. — On ne pourrait pas gagner les indulgences du haut d'une tribune, quand même on se déplacerait quatorze fois; il faut aller d'une station à l'autre, 544, 1022. — Peut-on enlever les croix pour faire des réparations, 671. — Peut-on gagner les indulgences en récitant son chapelet, 1022; — en faisant cet exercice en trois minutes, 1066.

Choral luthérien. — Ses origines, 395.

Christianisme. — Mis en regard de l'américanisme, 100.

Church. — Pasteur anglican, doyen de Saint-Paul à Londres, 54.

Cierges. — Quand on donne des cierges à brûler devant un autel désigné, on doit remplir la volonté des donateurs, 783. — Il faut au moins quatre cierges à toute messe chantée pour les défunts, 863. — Quand doit-on employer la cire blanche et la cire jaune. Symbolisme de ces deux couleurs, 734.

Claude Bernard. — Il est le créateur de la physiologie générale et de l'anatomie générale, 394.

Clercs. — Peuvent-ils être actionnaires d'une entreprise financière ou industrielle, 906. — Quelle est la spéculation sur les valeurs qui est défendue, 1137, 1158.

Clergé. — La crise du clergé, 762. — Le clergé constitutionnel, 485.

Collation. — Origine et législation actuelle, 996. — Peut-on manger de la chair de gros poisson, 471.

Commission Biblique. — Autorité de ses décisions, 1105.

Communion. — A défaut d'autre prêtre, le curé peut se communier lui-même, après avoir revêtu l'étole et le surplis. Le diacre le peut aussi, mais seulement pour le viatique, et non par dévotion, à moins d'une permission régulière, 815. — Un servant de messe suffit à accompagner le prêtre portant la communion à un malade, 288. — En revenant de célébrer à un autel latéral et en passant devant l'autel du Saint-Sacrement, il ne faut pas se prêter trop facilement à communier les fidèles qui pourraient attendre, 288. — Y a-t-il communion avec des hosties très légères qui fondent immédiatement dans la bouche, 233. — A qui s'adresse la génuflexion des communiants qui se retirent de la sainte table quand le tabernacle est vide, 639. — Peut-on refuser la communion à une personne notoirement areligieuse depuis dix ans et qui se présente à la table sainte sans que rien n'ait expliqué cette conversion ni au public, ni au curé, 823. — Pour amener la déglutition de la sainte hostie, peut-on boire quelques gorgées d'eau en communiant, 848. — Il est défendu de distribuer la communion immédiatement après la messe chantée ; il convient d'attendre un instant. Aucun décret n'exige qu'on se fasse accompagner avec des cierges à la sainte table. A défaut de servant, qui ne doit jamais être une femme, le prêtre peut réciter lui-même le *Confiteor*, 863. — Avant ou après une messe chantée, même de *Requiem*, après la bénédiction des cierges, des cendres ou de l'eau, on ne doit pas communier les fidèles. S'il y avait une coutume contraire, il faudrait consulter Rome, 863. — Défense de communier les fidèles immédiatement après la consécration du ciboire, 960. — On ne doit pas baiser l'autel en arrivant pour distribuer la communion, 976. — Peut-on admettre à la communion publique une personne qui a demandé et obtenu le divorce, 1039. — Si l'hostie s'attache au palais, comment faire pour l'enlever, 1104. — Doit-on donner la bénédiction après la communion donnée à l'autel de l'exposition, 1120. — Peut-on placer immédiatement avant de communier une

rénovation de promesses cléricales, ou le renouvellement de vœux, 1120.

Communion des malades. — On ne doit pas employer pour une communion de dévotion la formule du viatique, 560. — Quelles sont les nourritures liquides qu'on peut donner avant la communion à ceux qui sont atteints de maladie chronique, 384.

Communion fréquente. — Enseignements à donner aux fidèles à ce sujet, 158. — Indulgences accordées à ceux qui communient souvent et quel temps peuvent-ils laisser s'écouler entre deux confessions, 143. — Peut-on accorder la communion fréquente à quelqu'un qui scandalise ses voisins parce qu'il reste le client d'un commerçant anticlérical, 551. — Un zèle peu éclairé peut donner lieu à des abus, 571. — Par rapport aux péchés véniels, quelles sont les dispositions exigées pour la communion fréquente, 1009.

Communion pascale. — Quel est le minimum d'instruction religieuse suffisant pour cette communion, 627. — Comment agir avec ceux qui votent mal, 329, 1153; avec un ouvrier qui profane le dimanche, 334, 1153; avec celui qui envoie ses enfants à l'école laïque s'il y en a une autre; s'il est fonctionnaire, 334.

Communion des saints. — Origine et sens primitif de cet article du Symbole, 397.

Conception virginale de N.-S. — Voir *Ecriture sainte.*

Concubinage. — Conduite à tenir avec des malades qui ont toujours vécu dans cet état, 358. — A la mort, comment un prêtre de passage peut-il agir pour le mariage, 777.

Conférences populaires. — Avantages, 11.

Confession. — I. Juridiction. Un vicaire peut-il absoudre ses paroissiens en dehors de la paroisse, 285. — Peut-on confesser dans les oratoires privés, 382. — Le confesseur peut-il dispenser ailleurs qu'au confessionnal, 383. — Utilité du ministère de la confession d'après Manning, 500.

II. Accusation des péchés. Le récit de ses fautes en conversation, suivi quelques jours après de cette accusation au confessionnal : Je m'accuse de tous les péchés que vous connaissez; est-ce suffisant, 382. — Peut-on cacher une circonstance changeant la nature du péché, uniquement pour ne pas faire connaître son complice, 156. — Que faire avec un pénitent sourd, 189. — Peut-on accuser une faute grave récemment commise en la mêlant aux fautes de la vie passée, 231. — Quand on a mal parlé d'un prêtre, doit-on accuser cette circonstance, 283. — A quoi est tenu un dénonciateur qui a causé un grave préjudice, 283. — Que penser des confessions entendues par un jeune missionnaire avant de savoir suffisamment la langue, 510. — Le confesseur doit-il prévenir de l'obligation de la dénonciation ceux qui savent la sollicitation, sans avoir été sollicités eux-mêmes, 672.

III. Absolution. Quel est le minimum d'instruction religieuse requis pour absoudre un pénitent, 627. — Le prêtre se couvre de la barrette seulement quand il prononce la formule proprement sacramentelle, 639. — Peut-on en certains cas autoriser un récidiviste bien caractérisé à rester dans l'occasion prochaine du péché mortel, 668. — Peut-on obliger, sous peine de refus d'absolution, un pénitent à abandonner une opinion qu'il croit certaine ou probable pour une autre qu'il tient pour fausse, 493. — Quand peut-on donner l'absolution sous condition, 1113.

Confession des religieuses. — Un vicaire peut-il confesser dans leur chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, 766. — Pourquoi l'Eglise se montre-t-elle si sévère pour la confession des religieuses, 906.

Confirmation. — On doit réitérer ce sacrement sous condition en cas de doute sur la validité de son administration, mais non en cas de doute sur les dispositions du confirmé, 951.

Confrérie. — Celui qui peut recevoir dans une confrérie peut-il s'y recevoir lui-même, 719.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Les membres doivent-ils porter un cierge aux processions pour gagner les indulgences, 1023.

Confrérie du Sacré-Cœur. — Peut-on interrompre la messe pour y introduire une réception de congréganistes ou réciter une formule de consécration, 751.

Confrérie du Scapulaire du Mont-Carmel. — Quelle inscription est nécessaire pour les indulgences et privilèges de cette confrérie, 653. — Que penser de cette confrérie érigée par l'évêque sans pouvoir spécial, 160.

Congrégations religieuses. — Voir *Religieuses.*

Congrès sacerdotal. — Est-il utile, 2.

Conopée. — Quelle doit être sa couleur à un salut du Saint-Sacrement, 812.

Consécration. — Voir *Eucharistie, Messe.*

Contrition parfaite. — Est-elle postérieure au sacrement de pénitence. Que doit faire un pécheur pour être justifié, 927.

Copernic. — A-t-il été mis à l'*Index* et pourquoi, 772.

Courtier (Mgr Le). — Evêque de Montauban. Sa démission exigée par Pie IX, 1128.

Coutumes chinoises — Voir *Mariage.*

Coutume liturgique. — Comment doit-on entendre les mots : *toleratur usus*, 432.

Crédit foncier. — Sa nature, 39.

Credo. — Dans une église étrangère, quand faut-il le réciter ou l'omettre, 608. — Un confesseur patron a droit au *Credo* durant toute l'octave, 957.

Credo quia absurdum. — Sens et auteur de cette parole, 1064.

Croisiers (Pères). — Voir *Chapelet.*

Croix (La vraie). — Critique du récit de l'invention de la vraie Croix, 664.

Croix. — Une croix en fer brisée et réparée ne perd pas sa bénédiction, 732.

Critique traditionnelle. — Faut-il craindre les attaques des novateurs, 1129.

Culte catholique. — Peut-on refuser l'absolution à un riche qui ne donne rien pour le denier du culte et renvoyer ses enfants du catéchisme, 740. — Est-il permis de se présenter chez les pécheurs publics pour cette quête du denier du culte, 939. — Nouvelles instructions de Rome, 1135. — On ne pourrait priver de la première communion un enfant dont les parents ne veulent pas payer le denier du culte, 1136.

Culte privé. — Quels inconvénients y aurait-il à recourir en France au culte privé, 521.

Danse. — Conduite à tenir à Pâques à l'égard des danseurs, 1157; de leurs parents, 213; des aubergistes qui tiennent des bals, 1157. — Que penser de certaines formes de danse au for externe et interne, 1116.

Darboy (Mgr). — Une lettre de Pie IX à l'archevêque de Paris, 1121. — Les opinions fausses de Mgr Darboy au sujet de la juridiction pontificale, 1122; — au sujet de l'exemption canonique des Réguliers, 1123. — Sa réponse tardive au pape, 1124; — au cardinal Antonelli, 1126.

Décorations pontificales. — Titres de noblesse que

le pape accorde aux laïques. Diverses décorations, 774.

Décrétales (Fausses). — Etude à ce sujet, 840.

Dédicace. — Comment organiser les deux fêtes de saint Martin patron et de la Dédicace tombant le même jour, 959. — Peut-on en renvoyer la solennité au dimanche jour octaval de ces deux fêtes, 127, 461. — La fête de la Dédicace n'est pas la même pour tous, selon que l'église est consacrée ou non, 127. — Doit-on encenser aux vêpres les douze croix gravées sur les murs et qui doit faire cet encensement, selon que l'évêque officie ou non, 80. — Voir *Fête patronale.*

Deffand (Madame du). — Elle n'a eu ni religion, ni cœur, 753. — Ses infidélités conjugales, 754. — Sa dernière maladie, 755.

Délit de messe. — Comment agir avec un juge de paix qui a condamné un prêtre pour ce délit, 923.

Denier du culte. — Voir *Culte catholique.*

Dénonciation. — Voir *Confession.*

Député. — Voir *Séparation de l'Eglise.*

Dieu rémunérateur. — Quel doit être l'objet de la foi à cet égard, 676.

Dimanche. — I. Travail défendu. En cas de nécessité, quelles sont les raisons qui autorisent le travail, 602. — La polycopie est-elle permise, 384 ; — ainsi que l'occupation d'enfiler des perles pour faire des colliers, en guise de récréation, 381. — Ouvriers travaillant et manquant la messe tous les dimanches : *quid* aux Pâques, 334, 1153.

II. Assistance a la messe. Quand le travail est permis, est-on dispensé de la messe, 602. — Peut-on entendre la messe à trente pas de l'église, 311. — Que penser des nombreuses distractions volontaires, 311. — Au point de vue du salut, que penser de ceux qui croient en J.-C., mais qui ne pensent pas mal faire en manquant à la messe tous les dimanches, 305.

Direction spirituelle. — Une grande prudence doit présider à la rédaction de lettres concernant la direction des âmes, 132.

Discipline. — Voir *Armée.*

Dispense. — Voir *Confession, Mariage.*

Divinité de J.-C. — Voir *Ecriture sainte.*

Divorce. — Ne peut-on jamais demander le divorce, 649. — Peut-on admettre à la communion publique une personne qui a obtenu le divorce, 1039.

Douceur. — Est-elle une marque de faiblesse, 100. — Esprit de douceur au moyen âge, 104.

Droits de l'homme (Ligue des). — Les membres de cette ligue sont-ils excommuniés, 632.

Dupanloup (Mgr). — Tardive adhésion aux définitions du Concile, 273. — Dévouement et patriotisme pendant la guerre franco-allemande, 275. — Son élection à la Chambre des députés, 282. — L'Assemblée nationale, 609. — La Commune, 610. — Ses rapports avec le comte de Chambord, 611. — La question romaine à la tribune, 614. — Réponse au discours-programme de Gambetta à Saint-Quentin, 616. — Election de Littré à l'Académie, 617. — Démission de Mgr Dupanloup, 618. — La question de l'ambassade à Rome, 705. — Humilité et charité conseillées par le pape, 707. — Ses discours à la tribune, 708. — Les évêques au Conseil supérieur de l'instruction publique, 710. — Les études classiques et la circulaire de Jules Simon, 711. — Instruction primaire en Prusse, 714. — Le curé au bureau de bienfaisance, 715. — Négociations avec le comte de Chambord pour réconcilier les deux familles, 918. — Les princes d'Orléans à la mort du comte, 918. — Le drapeau de Charette exclu de la cathédrale d'Orléans, 920. — Voyage à Rome, 921. — Lettre sur les spoliations du gouvernement italien envers l'Eglise, 922.

Eau bénite. — L'aspersion de l'eau bénite est obligatoire chaque dimanche dans les seules églises collégiales. Dans les paroisses il convient de la faire, mais avec l'eau bénite à chaque fois, 704.

Ecole des pauvres. — Voir *Biens ecclésiastiques.*

Ecole en Prusse. — L'instituteur prussien nous a vaincus en 1870 par la religion, 714.

Ecole laïque. — Peut-on absoudre des parents qui envoient leurs enfants à cette école, s'il y a une école catholique, 334. — Les parents sont-ils excommuniés s'ils les envoient dans des écoles tenues par des hérétiques, 27.

Ecole normale. — Peut-on absoudre les élèves des écoles normales et leurs parents, 494, 603.

Ecoles chrétiennes (Frères des). — Voir *Aumônier.*

Economie sociale chrétienne. — Principes chrétiens qui doivent diriger cette science, 790.

Ecriture Sainte. — Les récits de la Genèse sont-ils des faits isolés et indépendants les uns des autres, 836. — Explication du *Sal terræ*, 837. — Critique du dogme de la conception virginale de N.-S., 568. — Autorité historique des évangiles et spécialement des Synoptiques, 433. — Comment expliquer les divergences des trois récits, 435. — L'espérance messianique au début de l'ère chrétienne, 436. — Le Messie dans son enfance, 439. — Jésus s'est donné comme Messie, 440. — Dans quel sens, 441. — D'où vient en Jésus la conscience d'être le Messie, 442. — Sa vie publique, 443. — Que pense de la divinité de Jésus la critique contemporaine, 444. — Que révèlent à ce sujet les textes synoptiques, 445. — Perfection de la science du Christ, 447. — Quelques ouvrages sur cette question, 450. — Quel est le sens des textes concernant la prophétie de Jésus sur la ruine du Temple et la fin du monde, 452. — Le secret messianique dans les évangiles, 455. — C'était pour ménager la réalisation des vues providentielles rattachant à la mort de J.-C. le salut du monde, 458. — Comment expliquer l'antériorité de la terre sur la lune et le soleil, 255. — Quelques articles nouveaux parus dans les fascicules du Dictionnaire de la Bible, 198. — *Motu proprio* concernant l'autorité des décisions de la Commission biblique, 1105.

Education. — L'éducation et la morale peuvent-elles exister indépendamment de la religion, 673. — La famille et l'Etat dans l'éducation, 841. — Y a-t-il des inconvénients à punir toute une classe pour une faute dont l'auteur n'est pas connu, 1114.

Eglise. — Faut-il une permission de l'évêque pour construire une église. Que faire de l'ancienne, 429. — Que penser du nu dans les peintures ou sculptures d'église, 470. — Le siège du célébrant ne doit pas avoir de degrés ni même un marchepied, 751. — Une église démolie et rebâtie à cent pas de l'ancienne a-t-elle perdu le privilège des indulgences locales et de ses confréries, 1091. — Doit-on saluer les assistants du chœur avant l'autel quand la sacristie ouvre par côté, 1104.

Eglise catholique. — Foi et magistère ordinaire de l'Eglise, 839. — Comment prouver qu'on ne peut pas se sauver en dehors de l'Eglise, 715. — Comment dire que l'Eglise est née de la plaie du côté du Christ en croix, 677. — Pauvreté et misère pendant la guerre de Cent ans, 298. — Certaines gens ne veulent plus qu'on appelle l'Eglise une société parfaite, 119. — Son action sociale, 802, 806.

Eglise de France. — Son action sous la troisième République, 842.

Eglise gallicane. — Au quinzième siècle, 759. — Le gallicanisme de la Restauration, 929.

Eglise au Mexique. — Rapports de l'Eglise et de l'Etat, 385.

Eglise Orientale. — Situation des Orientaux émigrés, en particulier d'une famille ruthène qui quitte la Pologne pour aller au Brésil, 85. — Comment doit agir un prêtre du rit oriental qui voyage en pays latin, 688.

Elections. — N'y a-t-il pas quelque anomalie à parler en chaire du devoir de bien voter et à n'en plus rien dire en confession, 576. — Si le vote pour un socialiste est intrinsèquement mauvais, comment justifier la conduite des catholiques allemands qui ont fait des pactes avec les socialistes aux dernières élections, 579. — Une lettre épiscopale sur la moralité du vote ayant été lue en chaire, peut-on dire que ceux qui ont mal voté l'ont fait en toute connaissance de cause. Comment agir aux Pâques avec eux, 329, 1153. — Un aveugle se confiant à un catholique pour que celui-ci lui donne un bulletin de vote socialiste, que doit faire le catholique, 225.

Electricité. — Terminologie électrique, 337. — Lampes à arc, 338, — à incandescence, 340. — Transport de l'électricité, 340. — Distribution du courant, 342. — Générateurs d'électricité, 343. — Compteurs électriques, 345. — Usages de cette lumière, 347. — Comparaison économique avec les autres éclairages, 348.

Eliot (George). — Ses années croyantes, 657. — La crise, 658. — Années incroyantes, 659. — Ce qu'elle pense de l'irréparabilité du mal, 660. — La conscience d'une incroyante de génie, 661. — La religion de la sympathie, 663.

Empoisonnement. — A-t-on le droit d'empoisonner un sauvage qui a attenté à votre vie et qui recommencera, 903.

Encensement. — Comment le thuriféraire doit-il porter l'encensoir, 732. — On ne doit pas encenser les laïques avant le clergé, 463. — Voir *Messe chantée*.

Encycliques. — Analyse de l'encyclique du 6 janvier, 49. — Encyclique sur les doctrines des Modernistes, 881.

Enterrement. — I. Levée du corps. Toutes les fois que la solennité du jour empêche le chant de la messe des funérailles, on doit renvoyer au soir l'enterrement, 959. — On peut présenter plusieurs cercueils à la fois, 767. — Le prêtre doit marcher devant le cercueil, 782. — On ne doit pas attacher à la croix de procession une pièce d'étoffe noire, 240. — Ni faire porter cette croix par une femme. Avant de supprimer cet usage, consulter l'évêque, 512.

II. Chant des nocturnes et laudes. C'est au célébrant et non à un simple enfant de chœur à dire la dernière leçon. Un autre prêtre peut chanter la messe, 687.

III. Messe. Toutes les messes, même lues, qui sont dites pour un défunt le jour des obsèques, sont *de die obitus*, avec une seule oraison, 704. — Si une famille fortunée demande une simple messe basse, elle ne jouit d'aucun privilège, et on ne peut dire une messe de *Requiem* qu'aux jours où la messe privée est permise, 336. — Elle serait défendue le jour de la Purification et aux Quarante-Heures. Si l'on ne peut attendre la fin de l'exposition, l'enterrement aura lieu sans messe, 655.

IV. Absoute. Où doit-on placer le cercueil, 144. — Cérémonial à suivre pour les inclinations à la croix et génuflexions à l'autel, 144. — C'est le célébrant de la messe qui doit donner l'absoute, 704. — Quand il n'y a pas de catafalque, ou au moins un drap mortuaire étendu sur le pavé, on ne peut donner l'absoute à la suite des messes de *Requiem*. Cérémonial à suivre pour l'absoute avec un simple drap funèbre reposant sur le pavé, 463.

V. Au cimetière. En chantant : *Anima ejus, etc.* avant de quitter le cimetière on ne doit pas asperger le cercueil, 46.

Enterrement civil. — Quelle doit être l'attitude des catholiques, 1138.

Enterrement d'un prêtre. — Un prêtre défunt doit être revêtu des ornements violets, 813.

Enterrement d'enfant. — On ne doit pas intercaler entre plusieurs versets le chant du *Gloria Patri*, 655.

Esclavage (Saint). — La consécration du saint esclavage implique-t-elle le vœu héroïque, 1063.

Esparbès (de Lussan d'). — Favorite du comte d'Artois, Charles X, 487.

Espérance. — L'acte d'espérance est-il d'une absolue pureté morale, 720.

Etat. — Rapports de l'Eglise et de l'Etat, 804.

Etat religieux. — Voir *Religieux*.

Etole. — Voir *Vêpres*.

Etudes classiques. — Circulaire de Jules Simon désastreuse pour l'enseignement secondaire, 711.

Eucharistie. — Comment consacrer de nouvelles hosties quand il en reste des anciennes dans le ciboire, 79. — Peut-on tolérer un tabernacle s'ouvrant des deux côtés pour y conserver la sainte Réserve, 239. — Quelles sont les raisons théologiques qui motivent la réparation des outrages faits à Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, 254. — Saint Paul tenait-il directement du Seigneur le récit de l'institution de la sainte Eucharistie, 745. — A quoi se rapporte le mot *Hic* dans la formule de consécration, 766, 1160. — L'Eglise condamne l'emploi d'un simple corporal pour conserver les saintes espèces dans le tabernacle, 911. — Origine historique du mot transsubstantiation, 1130.

Evangile. — En dehors du prône, il ne convient pas de faire la lecture de l'Evangile, 238, 687. — Origine et but de l'usage de réciter des évangiles aux personnes qui en demandent. Quels évangiles réciter et quel cérémonial doit-on suivre, 654. — Quoique la lecture de l'Evangile faite au prône en langue vulgaire soit extraliturgique, il convient que tous l'entendent debout, 45.

Evêque. — Devant un évêque étranger *in nigris*, le célébrant n'a pas à présenter le goupillon pour l'aspersion, ni à faire la génuflexion, 128. — Les cérémoniaires qui assistent l'évêque dans ses fonctions sont-ils toujours tenus à la génuflexion, 239. — Quelle attitude doivent garder le porte-livre et le porte-bougeoir quand l'évêque lit ou chante devant les marches de l'autel, 732. — Quand un archevêque fait sa visite pastorale, il faut deux croix, l'une portée en tête du clergé, l'autre devant le prélat, 768. — Quand l'évêque donne la bénédiction apostolique, le rit et la formule sont obligatoires, 768. — Les prêtres requis au nom de l'évêque pour la consécration des saintes Huiles le jeudi saint sont-ils obligés de se rendre à cette invitation, 1120.

Expedit (Saint). — Que penser de la dévotion à ce saint, 928.

Exposition du Saint-Sacrement. — Les chants en langue vulgaire sont-ils autorisés durant l'exposition, 336. — On ne doit pas garder la croix derrière l'ostensoir quand le Saint-Sacrement est exposé sur le trône mobile ou non, 544. — Combien doit-on allumer de cierges. Peut-on tolérer des lampes à acétylène sur un autel voisin de l'exposition, 656. — A la messe d'exposition, chantée ou non, on doit toujours dire l'oraison du Saint-Sacrement, à moins qu'elle ne doive faire double emploi, comme à certaines fêtes de Notre-Seigneur, 687. — Peut-on dire la messe à des autels latéraux pendant l'exposi-

tion, 687. — Il n'y a pas de loi générale fixant uniformément le nombre de cierges requis pour une exposition solennelle. On ne doit pas mélanger la cire avec la bougie, 830. — Doit-on couvrir d'un voile l'ostensoir jusqu'à ce qu'on y renferme la sainte hostie, 959. — Quand l'autel de l'exposition est placé au milieu du sanctuaire avec le chœur derrière et que le Saint-Sacrement est visible des deux côtés, à quoi sont tenus les assistants du chœur, 1056. — On ne doit pas sonner la clochette aux messes dites pendant une exposition, 1071. — La prostration devant le Saint-Sacrement exposé comprend l'inclination des épaules et de la tête, 48. — Inclinations à faire, 335.

Extrême-Onction. — L'onction des pieds n'est pas de nécessité de sacrement. On ne doit pas la remplacer par une onction au-dessus du genou. Comment agir quand on ne peut faire qu'une seule onction, 304. — En cas de nécessité, une seule onction suffit à la validité du sacrement, 512. — Il n'y a pas lieu à réitérer les autres onctions, si le malade guérit, 752. — On ne doit pas abréger les prières du Rituel, excepté en cas de mort, 784. — On doit changer le genre des mots *eum, servum*, quand il s'agit d'une malade, 831. — Seul le prêtre est ministre du sacrement. Un laïque ne pourrait se donner l'extrême-onction, bien qu'autrefois l'usage ait existé, 762, 902. — Quand peut-on donner l'absolution et l'extrême-onction à une personne que tout le monde croit morte, 1113.

Facultés catholiques. — Leur importance actuelle, 763.

Famille (Sainte.) — Cette fête en concurrence avec l'Oraison de N.-S. on partage les vêpres, 496. — Comment a-t-on représenté la sainte Famille dans les premiers siècles et dans les temps modernes, 209.

Fécondation artificielle. — Au sujet des échinodermes, 137.

Fénelon. — C'était un neurasthénique. Ascendant de Mme Guyon, 572.

Fête-Dieu. — Quelle est la couleur des ornements à une procession du Saint-Sacrement le jour de la Saint-Pierre, 958. — Ne doit-on chanter que des morceaux en l'honneur du Saint-Sacrement pendant toute l'octave, 976.

Fêtes patronales. — Comment célébrer la fête d'un patron retardée de quinze jours, 734.

16 janvier. Saint Trivier. Le jour octaval renvoie au 28 janvier comme à son jour fixe la fête des Epousailles de la sainte Vierge, 240.

6 février. Saint Vaast. Le jour octaval coïncidant avec le mercredi des cendres, 303.

23 avril. Saint Georges au jour octaval renvoie sainte Catherine de Sienne au 22 mai parce que le 15 mai, premier jour libre, est devenu le jour quasi natal de S. J.-B. de la Salle, 1072.

1er mai. Sainte Valaberge. Comment faire le suffrage, 239.

24 juin. Saint Jean-Baptiste. Comment organiser la solennité de S. Pierre pour le dimanche, 911.

4 juillet. Saint Martin d'été. Comment organiser son office et celui du 11 novembre qui reste sous son rite ordinaire, 336.

31 juillet. Saint Germain coïncidant avec le premier dimanche d'août où l'on célèbre une fête de première classe, 957.

1er août. Saint Pierre ès-liens. Comment organiser la mémoire de S. Paul, et dans le cours de l'année aux suffrages, 1056.

4 septembre. Saint Marcel. Où placer son compagnon et comment l'honorer, 736.

9 septembre. Saint Gorgon en concurrence aux 1res vêpres avec les 2es vêpres de la Nativité ; également au jour octaval. A qui donner la préférence, 479.

11 novembre. Saint Martin en occurrence ou concurrence avec la Dédicace, 127, 304, 640.

31 décembre. Sainte Colombe. Suffrage, 239.

Fêtes transférées. — On ne doit pas célébrer la solennité de ces fêtes dans les oratoires semi-publics, 832. — On ne peut célébrer qu'une seule messe de la solennité renvoyée et encore faut-il qu'elle soit chantée, 224. — Les messes chantées comprennent une seconde oraison, la mémoire du dimanche ; le curé satisfait à l'obligation de célébrer *pro populo* par cette messe qui n'est pas conforme à l'office du jour, 303. — L'obligation de chanter l'oraison du dimanche sous une autre conclusion et de réciter son évangile à la fin de la messe ne s'applique qu'aux églises où il n'y a pas de messe conventuelle, 703, 957. — Cette messe des solennités transférées est obligatoire même dans les paroisses où il n'y a qu'un prêtre, 703.

Fiscalité pontificale. — Voir *Chambre apostolique.*

Fœtus. — Voir *Moribonds.*

Fogazzaro. — Son roman *Il Santo* est saturé de symbolo-fidéisme, 389.

Foi. — Ont-ils encore conservé la foi surnaturelle les chrétiens qui prétendent ne pas mal agir en n'observant ni l'abstinence, ni le précepte dominical, 305. — Sont-ils de bonne foi dans ce cas, 307. — Comment s'en va la foi, 129.

Fondations de messes. — Nature, éléments, 1021. — Quelle attitude devront observer les bureaux de bienfaisance à qui l'on dévoluera les biens des fabriques, 91. — Comment exécuter un legs portant fondation de messes, 604. — Comment agir avec des membres du bureau de bienfaisance qui acceptent les biens ecclésiastiques, 771, et distribuent les revenus aux pauvres, 769.

Fonsegrive (Georges). — Voir *Modernisme.*

Fonts Baptismaux. — Qu'y a-t-il de strictement requis à ce sujet. Quelle doit être leur place. A qui revient la charge de payer l'acquisition des fonts pour un missionnaire, 287.

François de Sales (Saint). — Déposition d'Angélique Arnauld au procès de béatification de ce saint, 97.

Francs-maçons. — Est-il sincèrement converti le franc macon qui refuse de livrer ses insignes en disant qu'on ne les lui a jamais remis, 575. — Présence de Mgr Darboy aux obsèques du maréchal Magnan grand-maître de la franc-maçonnerie, 1123.

Galilée. — Le magistère de l'Eglise est-il compromis par la condamnation de Galilée, 410.

Gambetta. — Ses lettres. Entrée de son chien dans l'histoire, 131. — Son discours programme à St-Quentin et réponse de Mgr Dupanloup, 616.

Gammes musicales. — Qualités des sons. L'intensité, 1078. — Hauteur des sons ; gamme naturelle, 1079. — Gamme tempérée, 1081. — Gamme de Pythagore, 1082. — Timbre des sons et leur analyse, 1083. — Leur synthèse, 1084. — Voir *Musique.*

Grâce. — Peut-on dire qu'il y a un nombre fixe de grâces au-delà duquel le salut devient désespéré, 553.

Guérin (Charles). — Poète lorrain, 668.

Guérisseurs. — Que penser du pouvoir de guérison exercé par un enfant de trois ans, 252.

Guyon (Madame). — Ses rapports avec Fénelon, 572.

Hefele (Mgr). — Son rôle au concile du Vatican, 666.

Hérétiques. — Des catholiques peuvent-ils envoyer

leurs enfants dans des écoles tenues par des hérétiques, et aller au temple. Sont-ils excommuniés pour cela, 27. — Comment se donne l'absolution de l'hérésie, 126. — Une religieuse catholique dans un hôpital peut-elle faire venir, pour un malade hérétiqué ou schismatique, un prêtre de sa secte, 287. — Comment approuver saint Ferdinand qui portait un fagot au bûcher des hérétiques et condamner un anglais catholique qui en a fait autant pour Jeanne d'Arc, 406. — L'évêque peut-il donner au for externe l'absolution de l'hérésie formelle externe, 767. — Les hérétiques notoires ou appartenant à une secte doivent-ils demander une réconciliation au for externe, 1016.

Héritage. — A quoi sont tenus les parents d'un enfant adultérin, 778. — Quel péché commet un père qui lèse la réserve de son fils sans raison légitime, 1139.

Hohenlohe (Cardinal). — Son influence à Rome est bien limitée, 116.

Hohenlohe (Chancelier). — Catholique sans religion, qui fut le plus farouche ennemi de l'Eglise en Allemagne, 115.

Homère. — Vivait-il au VIe siècle, 1129.

Honoraires de messes. — Peut-on en disposer avant de les avoir acquittées, 1005. — L'opinion de Génicot relative à la non obligation de célébrer les messes dont les honoraires ont été perdus, dans un cas de force majeure, ne paraît pas probable, 695. — Divers doutes sur les délais pour acquitter les messes, 553. — Quel délai a-t-on pour vingt messes dont on a reçu les honoraires sans fixation de temps, 208. — Comment expliquer la défense de confier des messes à des prêtres demeurant hors du diocèse, sinon par l'intermédiaire de leur Ordinaire, 1110. — Le décret vise-t-il les fidèles eux-mêmes, 1112.

Hôpital. — Voir *Jean de Dieu (St), Paroisse, Procession.*

Hugo (Victor). — Une page inédite, 138.

Hugues Géraud. — La culpabilité de l'évêque de Cahors déposé et exécuté, 936.

Huîtres perlières. — Une compagnie concessionnaire d'un banc de perles occupe des ouvriers plongeurs, des bateliers, des surveillants. Quelle faute commettent ces divers employés en gardant pour eux une partie des huîtres pêchées. Sont-ils tenus à restitution, 844.

Huysmans. — Purification d'une âme par le dégoût, 764.

Hypnotisme. — Est-il toujours illicite. Pourquoi est-il condamnable, 398.

Ignace (Saint). — Que penser du fait d'une poule ressuscitée par S. Ignace de Loyola, 843.

Ignace martyr (Saint). — Sa doctrine christologique, 764.

Immanentisme. — Rôle de l'apologétique en face de cette doctrine, 762. — Un disciple de cette nouvelle méthode, 938.

Immortalité. — Sera-t-elle successive ou *tota simul*, 381.

Imprimatur. — Que faut-il entendre par les livres d'institution morale prohibés s'ils n'ont pas l'*Imprimatur*, 400.

Incendie. — Un pauvre propriétaire qui a incendié sa grange assurée peut-il conserver ce qu'il a reçu comme indemnité, sous prétexte qu'il a payé en assurance plus que ne valait la grange, 1037.

Index. — Est-il vrai que Rome condamne souvent des écrivains simplement parce que leurs théories sont publiées trop tôt, 332. — Les curés de paroisses peuvent-ils lire pour les réfuter les livres condamnés en usage dans les écoles, 186. — La réfutation des *Provinciales* par le P. Daniel est condamnée, 133. — Le pilon de l'*Index*, 136.

Indulgence in articulo mortis. — On peut la donner à plusieurs malades ensemble ; mais la formule spéciale doit être répétée à chacun, en changeant le mot *servum* quand il s'agit d'une malade, 902.

Indulgences. — Quelles sont les indulgences accordées pour des neuvaines en l'honneur de la Sainte Vierge. Combien de jours d'indulgences peuvent accorder les évêques, 251. — Quand la visite d'une église est requise, cette église doit-elle être solennellement bénite et posséder le Saint-Sacrement, 813. — Comment comprendre la confession de chaque semaine ou chaque quinzaine, 944. — Est-il besoin de se confesser tous les quinze jours pour le gain des indulgences, 1040. — Faut-il le visa de l'Ordinaire pour user du pouvoir d'indulgencier, 1160.

Indult personnel. — Est-il accordé à vie, 382.

Infaillibilité. — Quelques doutes à ce sujet, 405.

Innocent XI. — Affaire de la régale, 397.

Irlande. — Lutte du cardinal Manning en faveur de ce pays, 963.

Irrégularité. — Voir *Censure.*

Ivrognerie. — Lutte du cardinal Manning contre ce vice, 961. — Comment agir avec des ivrognes demandant à jurer sur le crucifix qu'ils ne prendront plus de liqueurs fortes pendant un an, 1014.

Jacques II. — Son épouse Marie-Béatrice, née princesse de Modène, 136.

Japon. — La colonie japonaise en Amérique, 938. — Education japonaise, 673.

Jean de Dieu (Saint). — Privilèges accordés aux Frères de S. Jean de Dieu relativement au pouvoir de confesser, 1112.

Jeanne d'Arc. — Peut-on condamner un anglais catholique qui a porté un fagot sur son bûcher, 406.

Jésus-Christ. — A-t-il été baptisé un dimanche, 815. — Un cours public sur la vie de N.-S., 489. — La mort du grand Pan, dans Plutarque, et la mort de N.-S., 118.

Jeudi Saint. — Voir *Semaine Sainte.*

Jeûne. — Historique dans l'ancienne loi, 978. — Le jeûne au temps de N.-S. et des apôtres, 979. — Jeûne d'obligation dans l'Eglise, 981. — Jeûne préparatoire à la fête de Pâques, 982. — Jeûne du Carême, 983. — Nombre de jours de jeûne, 984. — Organisation de ces jours différents, 987, 1161. — Jeûne des vigiles et des stations, 988. — Carême des Saints Apôtres et de l'Assomption, 990. — Aliments permis et défendus, 991. — Heure du repas principal, 994. — Causes qui excusent du jeûne, âge, vieillesse et enfance, 997 ; — la maladie, la nécessité, 998. — Dispense, 999. — Du jeûne dans les pays très froids, 949. — Dans l'Indo-Chine, 824. — Pendant les vacances les professeurs sont-ils dispensés du jeûne, 719. — A cinquante ans les femmes sont-elles dispensées, 253.

Jeûne de la Vigile des Saints Apôtres. — Origine, 990.

Jeûne eucharistique. — Que penser de la succion d'un morceau de sucre et des mangeurs d'ongles, 857.

Journaux (Mauvais). — Peut-on absoudre les lecteurs, 465.

Juarez. — Président de la République du Mexique, 387.

Kingsley. — Adversaire du cardinal Newman, 54.

Lamennais. — Lettres inédites, 491. — A-t-il été condamné par Rome simplement pour avoir publié trop tôt des doctrines inopportunes, 332.

Légataire universel. — A quoi sont tenus des héritiers qui méconnaissant les intentions pieuses du testateur, ont intimidé le légataire universel et se sont partagé la succession, 1087.

Leroux (Pierre). — Que penser de son esprit religieux. Son apostolat Saint-Simonien, 117.

Lewes. — Bien que séparé de sa femme, il épouse George Eliot, 662.

Libère (Le Pape). — Que penser de son adhésion à l'hérésie, 391.

Linguistique. — Théorie de la substitution des consonnes germaniques, 1132.

Litanies. — Les litanies de saint Joseph sont-elles approuvées pour l'Eglise universelle, 286. — Doit-on dire *thesaurus* ou *thesaure* dans les litanies du saint Nom de Jésus, 467.

Littré. — Sa nomination comme académicien. Démission de Mgr Dupanloup, 617.

Logos. — Théorie à ce sujet, 204.

Loisy (Abbé). — Ses vues sur la résurrection, 490. — Ce qu'il a voulu faire, 130.

Lorette (La Santa Casa de). — Le livre de M. Ulysse Chevalier, 17. — La charte de 1193 et l'église de Lorette, 18. — Protestation de Mgr Alexandre Verde, 22. — La *Santa Casa* dans l'histoire écrite, 81. — Affirmations des plus anciens historiens. Sont-elles véridiques, 177. — Bulle de Jules II, 257. — Les opposants au miracle de la Translation, 261. — Que penser des témoignages des historiens et des itinéraires de pèlerins relatifs à la présence de la *Santa Casa* à Nazareth avant 1291. Ce fait est-il authentique, 321. — Est-il vrai que la maison qui fut le témoin de l'Annonciation avait été détruite avant l'époque assignée à sa translation en Occident, 529. — Peut-on la reconnaître dans la maison de Lorette, 531. — Que penser des témoignages contraires, 535. — A propos d'une bulle de Clément V publiée par M. Ulysse Chevalier, 648.

Loti (Pierre). — Ses années d'enfance, 1025. — Jeunesse et dépravation, 1026. — Nostalgies et velléités fidéistes, 1027. — Son voyage en Terre-Sainte, 1028. — Son retour. Nouvelle expérience religieuse dans les Indes ; errements sans issue, 1030.

Loyse de Savoie (Madame). — Nièce du roi Louis XI, honorée comme Bienheureuse, 764.

Lumière électrique. — Voir *Electricité*.

Luther. — Origines du choral luthérien, 395.

Lynchage. — Cette pratique est-elle permise, 903.

Machiavel. — César Borgia est l'original de son livre le *Prince*, 110.

Madagascar. — Ames malgaches, 842.

Maimbourg (P.). — Jésuite gallican, expulsé de l'Ordre par ordre du pape et mort d'apoplexie, 393.

Maine de Biran. — Lettres inédites, 136.

Malédiction. — Peut-on souhaiter à un pécheur scandaleux une maladie qui le fasse rentrer en lui-même ; ou la mort aux ennemis de Dieu, 427.

Mal moral. — Voir *Péché originel*.

Manning (Cardinal). — Son entrevue avec Newman, 59. — Il prononce son oraison funèbre, 60. — Son amour pour les ouvriers. Grève des dockers de Londres, 297. — Ses dernières années, 497. — Son zèle pour la sanctification des prêtres, 499. — Ce qu'il pense du pouvoir temporel des papes, 501. — Son jubilé épiscopal, 503. — Il signale plusieurs obstacles à l'action efficace du ministère sacerdotal, 504. — Sa mort, 507. — Son action sociale, l'ivrognerie, 961. — En faveur de l'Irlande, 963, — et des pauvres, 967. — Son intervention dans la grève de Londres, 969.

Mariage. — Que répondre à des demandes de renseignements en vue d'un mariage, 1004. — Que penser de la validité d'un mariage célébré devant un vicaire qui ignorait l'existence de la délégation dont il avait besoin, 189. — Utrum licitus sit usus matrimonii cum conjuge destituta ovariis, 212. — Les mariages précoces sont-ils à condamner en Indo-Chine entre chrétiens, 215. — En temps prohibé quelles sont les solennités prohibées, 223. — Le remplaçant d'un curé absent étant tombé malade, pouvait-il sous-déléguer ses pouvoirs à un curé voisin, 468. — Pour permettre un second mariage, est-il nécessaire que la nullité du premier soit prouvée juridiquement, ou suffit-il que le curé en soit certain, 576. — Un prêtre de passage dans une paroisse de mission où il n'a aucune juridiction peut-il marier deux concubinaires dont l'un est mourant, 777. — Un mariage contracté avec la volonté *de prole vitanda vel limitanda* est-il valide, 1092. — Que doit faire une épouse dont le mari ne veut qu'un enfant unique, 1093. — Que doit faire le confesseur qui a oublié d'interroger l'époux *an habuerit commercium illicitum cum consanguineis suæ sponsæ*, 1093. — En pays de mission quel est le *proprius Parochus*, 1094. — Une délégation faite au curé est-elle par là-même faite à son vicaire, 1116.

I. Empêchements. Que penser d'un mariage célébré sans dispense d'un empêchement dirimant de consanguinité découvert au dernier moment, 653. — Un mariage contracté avec dispense de parenté au 3e degré quand les futurs n'étaient parents qu'au 4e degré est-il valide, 331.

II. Messe de Mariage. Quand on bénit plusieurs mariages à la fois et à la même messe, on n'a pas à modifier la formule de la bénédiction nuptiale, ni à la répéter, 47. — La messe pour les époux n'est pas prohibée durant l'octave de la Fête-Dieu, mais seulement au jour octave, 912. — La bénédiction nuptiale n'est pas exclusivement attachée à la messe votive *pro sponso ;* on peut la donner en dehors de cette messe, mais toujours pendant une messe, à moins d'une dispense, 1120.

Mariages chinois. — Que penser d'une coutume chinoise au sujet des mariages non suivis de la cohabitation immédiate, 230. — Coutumes païennes relativement au mariage, 249. — Peut-on laisser chez les chrétiens l'habitude de se marier entre parents, 285.

Mariage civil. — Des parents peuvent-ils donner leur consentement pour le mariage d'un fils divorcé, 311. — L'obligation du mariage civil, d'après M. Boudinhon, 130.

Mariage mixte. — Que penser d'un mariage mixte contracté avec la dispense de disparité de culte, si l'empêchement au lieu d'être prohibant était dirimant, 312. — Que penser du mariage catholique suivi du mariage au temple, 848.

Mariage païen.— Que penser du mariage d'une protestante baptisée avec un païen, 820, 822. — Mariage d'un polygame païen converti, 776. — Que penser d'un texte de Noldin contraire à une réponse sur la pratique du privilège Paulin, 625. — Mariage de protestants dont le baptême est douteux avec des païens suivi de conversion, 312. — La première femme d'un polygame peut-elle renoncer à son droit d'épouse afin de permettre le mariage chrétien avec la seconde femme, 285.

Mathias (Saint). — Comment agir les années bissextiles quand ce saint remis au 25 déplace une fête qui se trouve fixée à ce jour, 1053.

Matines. — Les indults personnels sont-ils pour la vie, 382.

Maubreuil. — Agent occulte au service de la Restauration pour piller le trésor impérial, 757.

Maur (Saint). — Pourquoi a-t-il une balance comme attribut, 672.

Maximilien. — Sa tragique aventure au Mexique, 386.

Mélanie (Sainte). — La conversion de son oncle Volusien, 1034.

Mercier (Mgr). — Sa philosophie, 667.

Mer Morte. — Origines, 206.

Mésopotamie. — Allemands et Anglais, 843.

Messe « in genere ». — Que faire si le célébrant vient à mourir ou à tomber malade, 959. — Quelle génuflexion doit faire le prêtre qui va célébrer à un autel latéral s'il passe devant le maître-autel, et devant le prêtre qui communie les fidèles, 975. — On peut réciter le chapelet pendant la messe, 687. — On ne doit pas faire lire à haute voix la Passion, ou l'épître en langue vulgaire pendant que le célébrant récite la Passion ou l'épître, 238.

I. Servants de messe. Comment interpréter la faculté de célébrer sans servant, 309. — Si le servant ne sait qu'imparfaitement les réponses, le célébrant est-il obligé d'y suppléer, 460. — Quels cas de nécessité justifient l'emploi d'un servant féminin, 607.

II. Matière du sacrifice. On peut se servir d'hosties cuites à l'électricité, 651. — Quelle quantité de vin est rigoureusement prescrite, et quelle qualité est exigée, 910. — Quelles dimensions sont requises pour les hosties, 1023. — Après quel délai doit-on les changer, 461. — Opérations œnologiques permises ou défendues pour la validité ou la licéité du vin de messe, 250. — Quelles additions peut-on faire au vin sans le rendre illicite, 90. — Peut-on consacrer des hosties très légères, 233.

III. Autel. On ne peut pas se contenter d'un crucifix sculpté ou peint sur la muraille au-dessus de l'autel, 462. — Il faut deux cierges en cire et non en stéarine, 461. — Au lieu de deux chandeliers placés sur l'autel, peut-on se servir de deux appliques fixées de chaque côté, 464. — La croix du milieu de l'autel doit être assez grande pour frapper les regards des assistants aussi bien que du célébrant, 46. — On peut se servir de souches avec bougies de cire, 432. — Là où existe encore la coutume d'allumer un troisième cierge avant l'élévation, il y aurait péché véniel à la supprimer, 432. — Un curé peut-il se servir en tout temps de la cire jaune qu'il fabrique, sans être blanchie, 734.

IV. Ornements. Il y a péché véniel à ne pas employer la couleur exigée, à moins d'une cause raisonnable, 461. — Peut-on attacher à la toile de la pale un carton mobile, 734. — Quand peut-on employer la couleur rose. On ne peut introduire la couleur bleue là où n'existe pas cette coutume. Les ornements noirs avec croix rouge et de couleur grise sont contraires aux rubriques, 1056.

V. Vases sacrés. Pendant la messe un clerc tonsuré ou minoré ne peut pas toucher aux vases sacrés comme le ferait un sous-diacre. Il peut seulement préparer le calice et le porter sur l'autel avant la messe, 688.

VI. Diverses cérémonies. Pourquoi omet-on le trait après l'épître à certains temps, 736. — Inclinations de tête à faire quand on prononce le nom de la sainte Vierge ou d'un saint, soit à sa fête, soit à la vigile, 128. — Inclinations à faire devant le Saint-Sacrement exposé, 335. — On doit dire à haute voix les deux seuls mots *Orate fratres*, 480. — Dans un diocèse étranger, le célébrant dit au Canon *Antistite nostro*, 460. — Rubriques à observer si le Précieux Sang se répand sur l'autel, 639. — On doit déplier entièrement le corporal au commencement de la messe, 1102. — A l'offertoire comment plier le voile du calice, 1104. — Un prêtre qui n'a fait l'application de sa messe qu'après la première consécration, est-il tenu de restituer ou de célébrer une autre messe, 743. — Après la communion, quels honneurs rendre à l'hostie destinée à un malade et placée dans la bourse portative, 782. — Renouvellement des hosties quand il y a encore d'anciennes hosties dans le ciboire, 79.

VII. Prières après la messe. On ne doit les réciter qu'après les messes basses, et avant une bénédiction à donner ou une communion à distribuer, 864, 223. — Une messe de paroisse non chantée n'exempte pas de ces prières, 480, 864. — Par dévotion le célébrant peut les réciter après les messes chantées ou conventuelles, mais en revenant de déposer ses ornements et après le psaume *Benedicite*, 832.

Messe chantée. — A chaque inclination, les servants doivent enlever leur calotte, 752. — Pour commencer l'*Introït* les chantres doivent attendre que le célébrant soit arrivé au pied de l'autel. On chante les *Kyrie* comme l'*Agnus* sans attendre que le prêtre en soit là, 1071. — Au prône, à la lecture de l'évangile, tout le monde doit se lever, 45. — Le *Benedictus* ne doit se chanter qu'après la consécration, 46. — Règles à suivre pour l'aspersion et les inclinations quand l'évêque est présent, 128. — Aux messes chantées, le célébrant ne doit pas continuer la messe pendant le *Credo*, 224. — S'il n'y a pas de ministres sacrés, on peut faire les encensements, si l'usage existe. Les chants en langue vulgaire sont interdits, 224. — Le chœur doit-il génuflecter aux mots : *Et Incarnatus est*, 239. — Le troisième cierge avant l'élévation est remplacé par les deux porte-flambeaux, 432. — On n'est pas obligé de chanter le propre de la messe en plain-chant. On peut employer la musique figurée ou réciter ce que l'orgue figure. Seul le *Credo* doit être intégralement chanté, 735. — Après la consécration, peut-on chanter trois fois comme les religieuses de N.-D. de Sion : *Pater, dimitte illis*, etc., 735. — Un curé après avoir récité à l'autel les *Kyrie*, *Gloria*, *Credo* ne pourrait pas se rendre à l'orgue pour accompagner les chantres, 751. — Quand on n'a pas de dalmatiques, peut-on admettre des ministres sacrés *in albis*, 783. — On ne peut omettre les chants du propre pour les remplacer par des morceaux de circonstance, 864. — Quand un prêtre fait l'office de diacre ou sous-diacre, il doit baiser la main du célébrant, 1071. — Au *Gloria* et au *Credo* le célébrant ne peut pas faire son verset avec le chantre avant d'avoir achevé la récitation à voix basse, 1103. — Combien de cierges aux messes chantées en semaine, 1103.

Messe conventuelle. — Elle ne se dit que dans les couvents astreints à l'office de chœur, 48.

Messe basse de « Requiem ». — Doit-on changer le genre dans les oraisons, 79. — Une messe *basse* dite aussitôt qu'on apprend le décès n'est pas privilégiée, sauf pour les pauvres le jour de la sépulture, 639, 431. — Le célébrant n'a pas le droit d'échanger à son gré les épîtres et les évangiles d'une messe pour les prendre dans une autre, 462, 1024.

Messe chantée de « Requiem ». — La messe dite pour un défunt à la première nouvelle de son décès est privilégiée si elle est chantée, 639, 831. — Jusqu'à quel délai s'étend le privilège des messes *pro obitu* quand le corps du défunt inhumé ou non n'est pas présent à l'église, 912. — Il faut au moins quatre cierges. On peut en allumer davantage, 813. — A toute messe chantée, même quotidienne, la prose doit être chantée et récitée entièrement par le célébrant, 223. — Sans ministres sacrés, on ne doit pas encenser à ces messes, 224. — Conditions requises pour qu'on puisse célébrer, à la première nouvelle de la mort, une messe *de obitu*, 831.

— On n'a pas à rechercher si l'enterrement a été célébré avec messe ou non, 639.

Messe dans une église étrangère. — On doit y suivre le calendrier, excepté le rite propre qu'on y observe, 735. — Au Canon on dit *Antistite nostro*, 460. — Règles à suivre dans ces églises selon que l'office qui y est célébré admet ou non des messes votives, 1056.

Messe grégorienne. — Un trentain est-il interrompu par les trois derniers jours de la Semaine sainte, 926.

Messe « pro populo ». — Comment doit agir un prêtre chargé de plusieurs paroisses, 1066. — Peut-on satisfaire à cette obligation par une messe non conforme à l'office du jour, 303. — Un évêque ou un curé démissionnaire est-il encore obligé de dire cette messe, 527. — Dispositions canoniques au sujet de cette messe, 400. — Célébrant un mariage, le curé est-il tenu de verser tout l'honoraire qu'il a reçu. Que doit faire le curé qui est en retraite ecclésiastique un jour de messe pour ses paroissiens, 1094.

Messe votive. — Pendant une octave d'une fête de la sainte Vierge il est défendu de dire une messe votive qui n'est pas en rapport avec le mystère célébré durant cette octave, 544, 1072. — Aucune mémoire à faire à une messe votive strictement solennelle ou déclarée équivalente comme celle du premier vendredi du mois, 608. — Doit-on dire le *Credo* à une messe votive ainsi que le *Gloria*, 640.

Messe d'exposition. — Quelles génuflexions doivent faire l'évêque se rendant à l'autel; les chanoines allant au banc d'œuvre; les thuriféraires à la sacristie, 432.

Ministère paroissial. — Que signifie l'expression : aller au peuple, 764. — Comment instruire des chrétiens qui ne pratiquent pas et qui croient ne pas mal agir, 305.

Minoré (Clerc). — Voir *Messe in genere.*

Mirabeau. — Jugement sur sa femme, 756.

Missions (Pays de). — Dans les écoles de missions, quelle instruction et quelle éducation européennes peut-on donner aux indigènes, 941. — Que faire quand les pouvoirs pour la confirmation ou les dispenses matrimoniales n'ont pas été renouvelés, 950. — Sauf le péril de mort, il ne faut pas confirmer les enfants avant l'usage de raison, 951. — Un missionnaire peut-il vendre du vin et des cartes postales illustrées, 947. — Est-il tenu à célébrer le titulaire et à faire le suffrage dans les églises non solennellement bénites, 784. — Peut-on faire les funérailles de quelques débris humains et placer dans le catafalque quelques souvenirs du défunt, 652. — Avant de savoir suffisamment la langue, un jeune missionnaire peut-il confesser, 510. — Les fonts baptismaux ne peuvent pas être à la charge du missionnaire. Où les mettre s'il n'y a pas de place à l'église, 287. — Comment agir pour recevoir aux sacrements des chrétiens qui ont travaillé au divorce de leur nièce remariée avec un païen, 210.

Modernisme. — Le décret « *Lamentabili* », 689. — Nature de ce décret, 691. — Caractère général des erreurs condamnées, 692. — Discours du pape au consistoire public, 844. — Nature du modernisme, 866. — Ses méfaits, 868. — Psychologie du modernisme, 873. — L'esprit moderne, 874. — Critique, 876. — Analyse et traduction officielle de l'Encyclique « *Pascendi* » sur les doctrines des modernistes, 881, 883. — Appréciations diverses des écrivains, 1034. — Censures portées contre ceux qui négligent les décisions au sujet des erreurs des modernistes, 1105. — Superbe adresse des Facultés catholiques de Lyon au Pape, 1133.

Mois de Marie. — Combien dure-t-il et quelles indulgences y sont attachées, 430.

Montalembert. — Lettres inédites, 136.

Morale chrétienne. — Transcendance de cette morale, 833. — Est-elle égoïste, 545.

Morale laïque. — Quelques résultats, 131.

Moribonds. — Recommandation de l'âme. Le prêtre la fait en latin et les fidèles en langue vulgaire, 128. — Est-il permis de se faire percer le cœur avant d'être mis en bière, 126. — Peut-on tuer le fœtus pour sauver la mère, 698. — Le désir d'un malade qui veut se confesser est-il une preuve suffisante de contrition, 718.

Moyen Age. — Douceur de cette époque, 104.

Musique. — Analyse d'une vibration, 1073. — Propagation d'un mouvement vibratoire, 1074. — Composition des vibrations, 1075. — Tuyaux sonores, 1076. — Voir *Gamme musicale.*

Myers (Frédéric). — Une rencontre avec G. Eliot, 660.

Mystiques. — Comment ils aiment, 293.

Napoléonisme. — La littérature du XIXe siècle en est imprégnée, 107.

Népomucène (Saint Jean). — Critique au sujet de l'authenticité de sa légende, 488.

Neuvaine. — Indulgences accordées à une neuvaine en l'honneur de la sainte Vierge, 251.

Newman (Cardinal). — Séjour à Egbaston, 53. — Dernière entrevue avec Pusey. Son influence convertissante, 55. — Nommé cardinal aux applaudissements de l'Angleterre, 56. — Dernières années; sa mort, 59. — Ses Œuvres littéraires, 61.

Nietzschéisme. — Le romantisme, 101. — L'américanisme, 100.

Noaïlles (Comtesse de). — Poèmes païens, 131.

Noël. — A moins d'un indult, en dehors d'une messe chantée à minuit par paroisse, il ne doit pas y avoir d'autres messes avant l'aurore, 463. — Attitude du chœur à *Et incarnatus est*, 239. — Pourquoi sonner les cloches au *Gloria* à la messe de minuit, 1103.

Norfolk. — Ses démarches pour obtenir la pourpre en faveur de Newman, 56.

Novilatin. — Langue qui fait concurrence à l'*esperanto*, 938.

Obéissance. — Dans la société civile, 565. — Dans l'armée, 566. — La discipline militaire, 1041.

Occasion de péché. — Voir *Confession.*

Octave. — Voir *Fêtes patronales.*

Œuvres catholiques. — La bonne presse, 3, 516. — La jeunesse, 6, 519. — Jardins ouvriers, 519. — Œuvres post-scolaires, 518. — Œuvres sociales, 12, 520. Ont-elles une grande portée, 401.

Office divin. — Conditions requises pour la récitation valide de l'office à deux chœurs, 47. — Doit-on réciter deux fois le *Confiteor* à Complies, 48. — Comment expliquer le passage de saint Ambroise sur les béatitudes dans les leçons du 3e nocturne de plusieurs martyrs, 160. — Changements de la strophe : *O crux Ave*, selon les temps, 239. — Les non bénéficiers ont-ils satisfait à l'obligation de l'office en suivant le calendrier romain, 240. — Quand l'office des saints est renvoyé après Pâques et qu'il n'ont pas de 9e leçon propre, comment y suppléer, 288. — A l'office anticipé d'un dimanche après l'Epiphanie règles à suivre pour les leçons, 464, 496. — Quelle antienne prendre pour le second nocturne de l'office votif des saints anges au temps pascal, 480. — Règles à suivre quand les leçons de l'homélie sont l'œuvre propre du saint dont on fait la fête ou son panégyrique, 511. — Après avoir récité un nocturne avec un compagnon, on peut réciter seul le reste

de Matines. Il n'est pas nécessaire de comprendre les prières de l'office public ; il suffit de bien prononcer les mots, 655. — Une opinion probable peut être suivie pour la validité de la récitation du bréviaire, 656. — On n'est pas tenu de recommencer la partie de l'office déjà récité et interrompu par une visite, 687. — Quand doit-on réciter l'antienne à la sainte Vierge au chœur ou en dehors, 783. — Pour l'office des morts à 9 leçons, peut-on se contenter de dire le premier nocturne et les laudes, 862. — Quand on n'a pas l'office propre d'un saint nouveau on doit réciter celui du Commun et non celui de la férie, 911. — Si par erreur on a anticipé un office, on devra le recommencer à l'incidence pour se mettre à l'unisson avec toute l'Eglise, 911. — Quand la vigile des apôtres ou de saint Jean tombe durant l'Octave de la Fête-Dieu, on récite la 9e leçon de l'homélie de la vigile, 974. — Il suffit de réciter une fois le *Sacrosanctæ* après la récitation totale de l'office du jour pour obtenir la rémission des fautes commises, 975. — Un dimanche après l'Epiphanie est anticipé avant la Septuagésime. Comment organiser l'office s'il y a une Octave ou un double coïncidant, 975 — Le jour octaval d'un patron, les leçons du second nocturne, s'il n'y en a pas de propres, se disent comme le jour de la fête, 976. — Les offices votifs ne peuvent se dire dans un jour où l'on a à replacer accidentellement une fête empêchée à son incidence, 976. — Le jour octaval a le droit d'avoir des leçons propres au 1er nocturne. — Sainte Marthe au 1er nocturne n'a plus droit qu'à l'Ecriture courante. — On ne peut placer les commencements de Livres en des jours qui ont des leçons propres, 1053. — Toute férie ordinaire cesse tout à fait là où commence un autre office, sans aucune mémoire, excepté pour les féries majeures, 703.

Office votif. — Les anciens offices votifs concédés avant 1883 restent obligatoires pour tout le monde ; les autres sont facultatifs. Un chapitre qui n'a pas voulu profiter de ce privilège des offices votifs est toujours obligé, même individuellement, de réciter les offices de la férie, 560.

Oraisons. — Aux féries des Quatre-Temps dont on ne fait pas l'office, laquelle des cinq ou six oraisons doit-on lire à la messe. — L'oraison *Humiliate capita vestra* ne se dit qu'aux messes de la férie, 782. — Dans l'oraison *A cunctis* c'est toujours le titulaire de l'église où l'on célèbre qui est nommé, 880. S'il n'y en a pas, on nomme le patron de lieu, 1071. — Circonstances où l'on doit employer le ton festival ou le ton férial, 1054.

Oraison commandée. — Au décès de l'évêque, on ordonne une oraison au Saint-Esprit ; l'oraison *pro papa* commandée par l'évêque défunt est toujours obligatoire, 783. — L'obligation de réciter une oraison commandée, sans désignation de temps fixé, doit durer jusqu'à ce que l'évêque en ordonne autrement, 813.— On l'omet quand elle est la même que l'oraison de la messe célébrée ce jour-là. Si la postcommunion seule est identique, on change la postcommunion, 128.

Oratoire privé. — Voir *Chapelle privée.*

Ordination. — Que penser d'une ordination où les sous-diacres ont touché un calice dont la coupe était percée, 624. — Quelles oraisons dire à la messe d'ordination le 1er août, 1103.

Ordres religieux. — Voir *Religieux.*

Ornements. — Ceux qui sont en coton pur, ou coton et laine sont prohibés. On tolère seulement, en raison de la pauvreté des églises, ces ornements pourvu que la partie externe soit en fil de soie, 731. — Pour la bénédiction de plusieurs ornements, il n'est pas nécessaire que chacun soit étalé séparément et reçoive l'eau bénite, 783. — Les couleurs ou bleue ou grise sont antiliturgiques, 1056.

Ostensoir. — Doit-on le voiler sur l'autel jusqu'à ce que le prêtre y dépose la sainte Hostie. La sacristine peut l'apporter sur l'autel, mais avant l'office, 959.

Pacôme (Saint). — Chasteté de ses religieux, 396.

Païen. — Voir *Mariage païen.*

Pain bénit. — Pourquoi bénir le pain à la fête de sainte Agathe, 431.

Palatinat du Rhin. — Les princesses palatines. Une conversion. Madame mère du Régent, 301.

Pan. — La mort du grand Pan, 118.

Pardon. — Peut-on différer son pardon jusqu'à ce que l'offenseur ait réparé le mal qu'il a fait, 427.

Pargoire (R. P.). — Travaux littéraires de ce religieux assomptionniste mort à Constantinople, 1131.

Paroisse. — Comment déterminer à quelle paroisse appartient une maison, 698. — Comment transférer le siège paroissial d'une section de commune, 429. — Que faire de l'ancienne église, 429. — L'évêque peut-il détacher un hôpital d'une paroisse sans prendre l'avis du curé, 211. — A quelles conditions l'évêque peut-il créer une nouvelle paroisse en démembrant une ancienne. L'antipathie entre deux sections de paroisse est-elle une raison suffisante, 138.

Parrain. — Peut-il se faire remplacer, 862.

Pascal (Blaise). — Est-ce un faussaire qui a voulu s'emparer des idées de Descartes, 396.

Passion (Temps de la). — On doit voiler toutes les croix ou images dans toutes les églises et chapelles. Symbolisme de cette pratique, 479. — On ne doit pas voiler celles de la sacristie, 559. — Ce n'est pas seulement l'image du Christ, mais la croix elle-même qu'on doit voiler tout entière, 735.

Patron de diocèse. — La qualité de patron du diocèse n'ajoute rien à la dignité de saint Pierre, dont la fête cède le pas à celle de saint Jean-Baptiste, 976.

Patron de lieu. — Voir *Fêtes patronales, Suffrages.*

Patronages. — Utilité des patronages, 7.— Les sports et le théâtre au patronage, 8.

Péché. — Y a-t-il une mesure déterminée de péchés commis au-delà de laquelle le salut est désespéré, 553.

Péché originel. — Comment a-t-il été possible avec la sainteté originelle, 125.

Peintures à l'église. — Voir *Eglise.*

Pénitencier (Grand-). — Cette charge est-elle amovible *ad nutum episcopi*, 1011.

Pentecôte. — La bénédiction des fonts selon le rit prescrit ne peut se faire en dehors de la veille de ce jour et de Pâques. Comment doit agir un curé malade qui n'a pu faire la cérémonie, 832. — Le renouvellement de l'eau baptismale est obligatoire, 432. — Pourquoi sonner les cloches au *Gloria* la veille de la Pentecôte, 1103.

Philosophie. — Que penser de la crise moderne en matière de philosophie, 353.

Phonographe. — Théorie des vibrations des sons, 1086.

Piété sacerdotale. — Importance des exercices de piété, 193. — Manière de s'en acquitter, 195. — Des obstacles à leur parfait accomplissement, 197.

Polastron (Madame de). — Vie et conversion, 487.

Pole (Cardinal). — Voir *Angleterre.*

Portioncule. — Faut-il une confession spéciale pour

gagner cette indulgence, 431. — Que devient cette indulgence appliquée à des églises franciscaines rendues au culte après avoir été désaffectées, 1005.

Pouvoirs ecclésiastiques. — Peut-on user de ces pouvoirs hors de son diocèse, 639. — Combien en coûte-t-il pour se procurer divers pouvoirs à Rome, 28.

Pouvoir temporel. — Le cardinal Manning regardait comme très inopportunes les revendications du pouvoir temporel du pape, 501.

Pragmatique Sanction. — Sorte de Constitution civile du clergé qui, grâce à Charles VII, ne put développer ses conséquences schismatiques, 759. — Elle fut abolie par Louis XI et rétablie par Louis XII, 761.

Première communion. — Comment agir auprès des enfants pupilles de l'Assistance publique placés dans les familles, 629. — Après avoir confessé les enfants la veille, peut-on le lendemain les absoudre *in globo*, 817. — Quelles indulgences gagnent les parents des premiers communiants, 949.

Prescription. — Argument de Tertullien, 392.

Pression atmosphérique. — Les expériences à ce sujet sont-elles dues à Pascal, 396.

Prêt à intérêt. — Voir *Bourse*.

Prêtre. — Nécessité de la sainteté sacerdotale à l'heure actuelle, 513. — Le Tiers Ordre de Saint-François et les Fraternités sacerdotales, 514. — Les études sociales au grand séminaire de Madrid, 515. — Les exercices de piété, 193.

Prévost (Marcel). — *Monsieur et Madame Moloch*, 112.

Privilège Paulin. — Voir *Mariage païen*.

Procession. — Le porte-croix doit se placer en tête du clergé. Les confréries peuvent avoir leur croix propre. Si l'archevêque assiste à la procession, un sous-diacre paré porte la croix archiépiscopale en tête des chanoines parés. Si l'évêque est paré et dans son diocèse on doit porter la crosse devant lui, 543. — Les chapelles d'hôpitaux ne sont pas obligées à faire des processions hors de leur enceinte, à moins d'un ordre de l'évêque, 783.

Propriété. — Différence entre la suspension de la propriété dans le cas d'extrême misère et l'inviolabilité de la propriété, 354. — Comment juger un conflit entre fermier et propriétaire, 356.

Protestants. — Peut-on fréquenter le temple. Comment agir pour les sacrements et la sépulture des enfants catholiques qui vont à l'école protestante, 27. — Le fidéisme du protestantisme libéral jugé par un protestant orthodoxe, 390. — Pasteurs protestants, 571. — Un catholique peut-il poser une horloge dans un temple protestant, 1065.

Protonotaire. — Les protonotaires apostoliques *ad instar* doivent-ils se mettre la mitre eux-mêmes, 45. — Origine de ce titre de protonotaire. Diverses classes et leurs privilèges, 619.

Purgatoire. — La doctrine du Purgatoire chez les Grecs, 392.

Pusey. — Dernière entrevue avec Newman, 55.

Quarante-Heures. — Commentaire de la bulle Clémentine. But de cette institution, 143. — Quelle messe célébrer et quelles mémoires faire les 2e et 3e jours, 974.

Quatre-Temps. — Origine de cette institution, 989.

Quêtes. — Voir *Religieuses*.

Radium. — Peut-il donner la vie, 737. — Son action sur les organismes vivants, 738.

Rameaux (Dimanche des). — On ne doit pas lire en langue vulgaire l'épître ou l'évangile aux fidèles pendant que le prêtre célèbre la messe, 238.

Récidiviste. — Voir *Confession*.

Régale (Droit de). — Voir *Innocent XI*.

Relevailles. — On ne doit pas refuser d'admettre à cette cérémonie une femme mariée dont l'enfant est mort sans baptême, ou dont le premier-né est venu au monde peu de temps après le mariage, 958, 1062. Cette bénédiction est-elle réservée au curé, 1018. — Faut-il la refuser aux femmes qui ne font pas leurs pâques, 1062.

Religieuses. — Que penser de l'état d'une religieuse sécularisée qui, à sa prise d'habit, avait promis de se donner à Dieu pour toujours. Les péchés internes sont-ils contre le vœu de chasteté, 63. — Au point de vue obéissance et pauvreté, comment apprécier la conduite d'une religieuse qui, ayant reçu une somme d'argent à titre personnel, l'a déposée chez un parent et lui en a fait donation si elle venait à mourir, 121. — Legs fait à un couvent par le père de deux religieuses qui sont sécularisées depuis, 139. — Une supérieure peut-elle obliger les sœurs à la prévenir quand elles doivent communier, 160, 470. — Un récent décret autorise les Clarisses à avoir l'ostensoir en permanence dans une cellule qui ouvre sur leur chapelle et la supérieure à en ouvrir la porte, 239. — Une religieuse a-t-elle besoin d'une permission pour nommer l'administrateur des biens qui lui arrivent après sa profession, 399. — Situation d'une religieuse qui, dans un ordre à vœux simples où il faut trois ans de vœux temporaires avant les vœux perpétuels, a fait ces derniers au sortir du noviciat, sans dispense, 550. — Qui peut donner l'absolution générale aux religieuses tertiaires soumises à la juridiction épiscopale, 671. — Pour placer une inscription dans la chapelle de religieuses exemptes, faut-il une autorisation épiscopale, 671. — Prescriptions canoniques au sujet des quêteuses, 905. — Raisons de la sévérité de l'Eglise pour les confessions des religieuses, 905. — Si leur chapelle n'est pas bénite solennellement, on ne peut pas y gagner les indulgences qui exigent la visite d'une église, 976. — A quoi sont tenus les liquidateur, médecin, juge, gendarmes, qui ont refusé un certificat à une sœur malade, 283. — Une communauté tenue à l'office de chœur est-elle obligée de réciter Sexte tout après la messe conventuelle, 336.

Religieux. — I. Discipline canonique. Les supérieurs qui bénissent des ornements pour des églises étrangères pèchent ; mais il est plus douteux qu'il faille réitérer cette bénédiction, 752. — Qui peut ordonner les réguliers en communauté ou dispersés, 719. — Situation de celui qui a fait entre les mains de son confesseur les trois vœux de religion, 697. — Les Ordres religieux d'Angleterre relèvent de leurs supérieurs pour les questions économiques, et de l'évêque pour le soin des âmes, 384. — Comment exécuter un legs de messes fait il y a dix-huit ans en faveur d'une communauté maintenant dispersée, 256. — Un religieux profès des vœux simples qui n'a pas fait sa profession solennelle dans le délai requis garde-t-il sa voix active dans les élections abbatiales, 187. — Qu'y a-t-il de permis et de défendu en fait de campagne électorale pour les élections des supérieurs, 88.

II. Biens temporels. Droits du supérieur pour l'achat et la vente de titres de rente, pour la coupe des arbres, et secourir les monastères pauvres du même ordre, 152, 1157. — Quantité requise pour obliger à demander une permission. Quelle autorité peut la donner. Pénalités, 154. — A quoi sont tenus d'injustes dénonciateurs qui ont causé du préjudice à une communauté et à son aumônier, 283. — Les conseillers municipaux qui ont acheté un couvent pour le transformer en école sont-ils excommuniés, 769.

III. Règles pour les offices. Eglise paroissiale confiée à un Ordre, 864. — Comment les novices doivent-ils faire leur entrée au chœur, l'office étant commencé, 732. — Les religieux sont obligés de faire l'office de la dédicace de la cathédrale sous le rit double de 2e classe, sans octave, s'ils ont leur couvent dans la ville épiscopale ; autrement ils n'ont pas à s'en occuper pour le bréviaire, 544. — Que doivent faire des religieux à vœux simples non sécularisés qui habitent dans une paroisse où saint Martin est patron de lieu le 11 novembre et le 4 juillet, 431.

Religion. — Etymologie de ce mot, 303. — Comment entendre cette proposition du *Syllabus* : liberté d'embrasser la religion qu'à la lumière de sa raison l'on croit vraie, 1040.

Reliques. — Un clerc tonsuré peut les porter couvertes d'un voile au lieu de l'exposition, 783. — On ne doit pas les placer sur l'autel devant le tabernacle, mais sur une crédence, entre deux lumières, 239. — On peut exposer une relique qui se trouve munie du sceau intact de l'évêque, 461.

Rentes viagères. — Voir *Bourse*.

Restitution. — Doit-on obliger à restitution des laitières qui pendant plusieurs mois ajoutent le sixième d'eau à leur lait, 465. — Que penser des petits vols commis par les domestiques. — Les employés doivent-ils exécuter la clause du contrat qui les oblige à remettre à leur patron tous les pourboires, 465. — Un incendié qui a majoré l'estimation de ses pertes peut-il garder l'excédent que lui alloue la compagnie d'assurances, 187. — A quoi est tenue la veuve d'un usurier, 228. — Celui qui incendie lui-même sa maison assurée doit-il restituer l'indemnité reçue, 1037. — Comment doit restituer celui qui a fait de nombreux vols et qui ne se rappelle pas les personnes volées et l'importance de ses vols, 1039.

Retraite ecclésiastique. — A la communion qui clôt les exercices les prêtres peuvent-ils renouveler leur promesse d'obéissance tout avant de communier, 1120.

Révolution. — Lettres de Taine, 561.

Revue des Deux Mondes. — Son jugement sur l'Encyclique *Pascendi*, 1034.

Richelieu (Duc de). — Sa mort, 488.

Rogations. — Combien d'oraisons à cette messe, 686. — Doit-on doubler les litanies des saints et pourquoi, 704. — Comment célébrer la messe de saint Marc tombant le samedi dans l'octave de Pâques, 974. — Quelle doit être l'attitude des fidèles quand le prêtre jette l'eau bénite à la procession, 1103.

Romantisme. — Il prétend restaurer le culte de la nature, 102. — Responsabilité de Rousseau, 103. — Premier anneau dans la chaîne des erreurs du XIXe siècle, 104.

Rosaire. — Quand finit le mois du rosaire, 45. — Dévotion des quinze samedis, 65. — Indulgences attachées à cette pratique, 126. — Comment faire la procession le premier dimanche du mois, 213. — Conditions pour gagner l'indulgence du *Pardon* du rosaire, 349. — Combien de jours dure le mois du rosaire et indulgences qui sont accordées, 430. — La méditation des mystères est-elle absolument requise pour gagner les indulgences du rosaire, 1095.

Ruskin. — Anglican sociologue, 297.

Sabatier (Paul). — Une étude sur Pie X, 1035.

Sacré-Cœur. — Objet de cette dévotion, 667. — Pour la messe votive, où prendre les parties non indiquées à la messe *Miserebitur*, 812. — Au temps pascal, par quel *Alleluia* faut-il remplacer le Graduel, 303. — Jours où cette messe votive est prohibée, 238. — En dehors du temps pascal, on omet les *Alleluia* de l'Introït, de l'offertoire et de la communion, 46.

Sacré-Cœur (Notre-Dame du). — Etat actuel de cette dévotion, 209. — Statue, 461.

Salaire. — Conflit entre fermier et propriétaire, 356. — Contrat de salariat, 795. — Exigences de la justice par rapport aux conditions du salariat, 796.

Salm-Horstmar (Elise de). — Sœur de Hohenlohe qui fut gouverneur d'Alsace-Lorraine, 116.

Salut du Saint-Sacrement. — Voir *Bénédiction*.

Salut éternel. — Hors de l'Eglise pas de salut, 715.

Samedi. — Depuis quand le samedi est-il consacré à la Sainte Vierge, 65.

Samedi saint. — Voir *Semaine sainte*.

Scapulaire. — En l'absence du curé, le vicaire peut-il imposer le scapulaire, 28.

Scapulaire bleu. — L'inscription est-elle bien nécessaire, 859. — Peut-on gagner plusieurs fois par jour les indulgences des 6 *Pater*, etc., 1063.

Schismatique. — Dans un hôpital où il y a un malade schismatique, une religieuse peut-elle faire venir un prêtre de la secte, 287.

Scrupuleux. — Y a-t-il contradiction entre la doctrine du P. Faber et celle du « Vieux Moraliste », 1139.

Secret messianique. — Voir *Ecriture sainte*.

Sécularisation. — Voir *Religieuses*.

Semaine sainte. — I. Jeudi saint. Dans la chapelle publique d'un hôpital on peut en faire les offices, 512. — Les offices sont défendus dans une chapelle où l'on ne conserve pas le Saint-Sacrement, ou dans les chapelles de séminaires ou de communautés pieuses, à moins d'indult, 608. — Les curés peuvent célébrer les offices sans ministres sacrés pourvu qu'ils ne s'écartent pas du *Memoriale Rituum* de Benoît XIII, 656. — Quels sont les clercs et membres du clergé qui doivent communier à la cathédrale de la main de l'évêque, et dans les églises paroissiales de la main du célébrant. Quelle faute y a-t-il à violer cette règle, 733. — La coutume permet de célébrer une messe dans les oratoires publics des religieuses comme dans les églises des Réguliers quand on ne peut y avoir la messe solennelle avec ministres sacrés, 736. — Dans les chapelles où l'on ne fait pas d'offices, on ne doit pas dresser de reposoir. Où doit se faire la cérémonie du lavement des pieds, 768. — Cérémonies à faire dans les annexes, 784. — Devant le reposoir faut-il des adorateurs continuellement le jour et la nuit. Combien de cierges allumés, 911.

II. Vendredi saint. Un couvent qui ne peut trouver trois servants doit-il supprimer l'office, 687. — Comment disposer la croix qui sert à l'adoration, 559. — Liturgiquement, la méthode d'adorer la croix en venant comme à l'offerte est blâmable ; pratiquement, il faut consulter l'évêque, 511.

III. Samedi saint. Doit-on faire les cérémonies dans les églises annexes, 784. — Doit-on faire les cérémonies de la bénédiction de l'eau à la fois sur les fonts et sur un grand récipient, 238. — Peut-on se contenter de rouler de la résine dans l'encens pour avoir les cinq clous du cierge pascal, 559. — On peut apporter de l'eau bénite dans l'annexe, l'additionner d'eau non bénite en quantité moindre, ou mieux recourir à la bénédiction de l'eau *extra sabbatum Paschæ*, 656. — Peut-on bénir l'eau pendant qu'un autre prêtre récite les prophéties, 704. — Le lecteur ne doit pas cesser le chant des prophéties aussitôt que le célébrant en a terminé la lecture à l'autel, 812. — En vertu de la coutume, on peut

dire la messe dans un collège si l'on y a fait les offices des jours précédents; mais cette messe doit être précédée des prophéties et des litanies des saints. On récite le psaume *Judica me* aux *Introibo*, 1024.

Semaine sociale d'Amiens. — Compte rendu, 785.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Les origines de cette crise, 145. — Sa véritable nature, 149. — Quels seraient les remèdes, 241. — L'esprit démocratique, 369. — Le pape réfute dans son Encyclique du 6 janvier trois calomnies, 49. — A-t-il usé du privilège de l'infaillibilité en donnant ses décisions à ce sujet, 159. — Conduite à tenir avec les députés qui ont voté la loi de Séparation, au temps pascal, à la mort, 1137.

Séparation des deux pouvoirs à Genève. — Cette loi de Séparation suisse ressemble-t-elle à notre loi française, 937.

Sépulture. — Voir *Enterrement.*

Services funèbres. — Quand un service n'est pas célébré à sa date liturgique, peut-on à la messe quotidienne choisir l'épître et l'évangile d'une autre messe, 47. — Dans les anniversaires largement dits on ne doit pas employer l'oraison de l'anniversaire liturgique. Peut-on supprimer dans certaines oraisons quelques mots, 80. — Durant l'octave du patron, il est permis de chanter des services, 240. — Si l'on a un indult pour chanter des messes noires trois jours par semaine, il n'y a pas exception pour les fêtes des Docteurs, 462. — On peut user de cet indult plusieurs fois le même jour et dans la même église, en trois jours différents, 303. — Cet indult est une faveur locale. Elle ne concerne pas les services de 3e, 7e, 30e jour et anniversaire qui peuvent se célébrer de plein droit en dehors de ces trois jours concédés, 496.

Slaves. — On leur fait la guerre, 395.

Solidarité moderne. — Est-ce une forme de la charité, 549.

Sollicitantes. — Voir *Confesssion.*

Sorcières lorraines. — La sorcellerie à la fin du XVIe siècle, 934.

Spiritisme. — Voir *Tables tournantes.*

Statue. — Pour clore un exercice en l'honneur de la sainte Vierge on peut donner la bénédiction avec sa statue ; mais on ne doit pas l'exposer sur la pierre sacrée devant le tabernacle, 1024. — C'est la statue du titulaire qui doit occuper la place principale de l'autel majeur, 814. — Comment doit-on représenter N.-D. du Sacré-Cœur, 461.

Succession. — Voir *Légataire universel.*

Suffrages. — Un prêtre non attaché à la paroisse ne doit faire que le suffrage du patron de lieu, et à son défaut celui du patron du diocèse, 607. — Le suffrage de saint Michel titulaire vient après celui de la sainte Vierge, 46. — A moins de coutume, le curé n'est tenu qu'au seul suffrage du titulaire, 48. — Les réguliers y ajoutent celui de leur Fondateur, 48, 880. — Si saint Pierre est le titulaire, on n'en fait pas une mémoire spéciale aux suffrages, 223, 640. — Suffrage à dire pour les saints Leu et Gilles patrons, 239. — Suffrage de la sainte Trinité, vocable, 974. — Le suffrage de saint Pierre, vocable, est le même que le suffrage commun à saint Pierre et à saint Paul que l'on ne doit pas omettre le jour où l'on fait l'office votif des apôtres, 1120.

Sully-Prudhomme. — Sonnet sur la confession, 61.

Syndicat agricole. — Avantages, 14.

Tabernacle. — Est-il permis d'avoir un tabernacle à deux portes ; ou avec porte à coulisse ou à gonds, 1055. — On a enlevé, pour la repeindre, la porte : nullement nécessaire de la rebénir, 783. — On ne met sur le tabernacle ni reliques, ni images de saints, ni fleurs, 734. — La bénédiction des tabernacles est obligatoire, 480.

Tables tournantes. — Un prêtre peut-il assister à ces expériences, 819.

Taine. — Ses études sur la Révolution, 561.

Te Deum. — Son origine, 839.

Tertullien. — Son argument de prescription, 392.

Testament. — Voir *Légataire universel.*

Texas. — République annexée aux Etats-Unis, 387.

Théâtre. — La haine de la religion au théâtre, 571.

Théodose (Empereur). — Sa pénitence devant la critique, 118.

Théologal (Chanoine). — Origine de cette fonction. Est-elle amovible, 1011.

Théologie morale. — Un professeur peut-il enseigner librement l'opinion qu'il croit la meilleure, 493.

Théologie traditionnelle. — Les critiques catholiques, 135.

Thérèse (Sainte). — Sens mystique et pratique, 294.

Tiers Ordre. — Les membres du tiers ordre du Carmel peuvent-ils gagner les indulgences du scapulaire bleu, sans le porter, comme les Carmélites, 158. — Un tertiaire franciscain isolé peut-il recevoir l'absolution générale sans se confesser, 252. — Le tiers ordre franciscain et les Fraternités sacerdotales, 514. — Qui peut donner l'absolution générale aux religieuses tertiaires soumises à la juridiction de l'évêque. — Nature de la profession dans les tiers ordres, 671. — La feuille de pouvoirs pour l'érection d'une Fraternité doit-elle porter le *visa* personnel de l'évêque, 697. — De quelles faveurs se priverait une tertiaire qui ne voudrait pas être revêtue après sa mort de l'habit de saint Dominique, 698. — Peut-on donner à la fois l'absolution générale aux tertiaires franciscains et dominicains, 859.

Titulaire. — Il y a un titulaire pour toute église solennellement bénite. Sa fête est double de 1re classe avec octave, 813. — Les chapelles de missions ont-elles droit à un titulaire dont la solennité externe serait renvoyée au dimanche, 814. — La Décollation de saint Jean titulaire de la cathédrale devient fête primaire pour tout le diocèse, 974.

Toussaint. — Peut-on renvoyer au soir les vêpres des morts, séparément de l'office des vêpres du jour, 45. — Peut-on donner la bénédiction du S.-Sacrement avant les vêpres des morts, 144.

Transformisme. — La fixité du fonds vital est-elle certaine, 393.

Translation. — Quand une fête perpétuellement empêchée dans une paroisse est renvoyée à une date fixe comme à son jour propre, on ne doit pas la célébrer avec le diocèse, si une année son jour était libre, 304. — Les fêtes particulières attachées au dimanche, empêchées par une fête supérieure, doivent s'omettre cette année-là, sauf indult, 958. — La fête des Epousailles de la sainte Vierge empêchée par le jour octave d'un patron est renvoyée au 28 janvier, malgré la fixation accidentelle à ce jour de la fête de la Sainte Famille qui doit être transférée, 240. — Concurrence du jour octaval de la Dédicace avec un double mineur, 127, 479. — La translation de la fête de la Maternité doit se faire tous les ans au premier jour libre après le 2e dimanche d'octobre, 480. — Où renvoyer sainte Geneviève, 3 janvier, en occurrence perpétuelle avec le jour octaval de saint Jean. — Où transférer saint Canut empêché par un *infra octavam* et les saints Fabien et Sébastien empêchés par le jour octaval, 495. — Dans les années bissextiles, où renvoyer un semi-double fixé

au 25 février et un double fixé au 28 février, 1053. — L'évêque doit-il intervenir quand il y a des permutations à faire, 1054.

Transsubstantiation. — Origine de ce mot, 1130.

Travail. — Etat actuel de la législation sur le travail en France, 794. — Confédération générale du travail, 801.

Trentain grégorien. — Voir *Messe grégorienne.*

Trente Ans (Guerre de). — Atrocités commises, 300. — Pauvreté et misère dans l'Eglise, 298.

Trésor trouvé. — A quoi est tenu un fossoyeur qui trouve dans les tombes des bagues ou des bijoux. Doit-on les regarder comme des trésors, des objets perdus, ou des biens abandonnés, 183. — Pierre peut-il garder la moitié d'un trésor qu'il a trouvé dans un vieux mur du grenier de Paul où il allait voler du blé, 185.

Trinité (Sainte). — Quel rang occupait cette fête dans le premier classement des fêtes. Historique de cette fête jusqu'à nos jours, 815. — Symboles artistiques de ce mystère, 945.

Trust. — Les cartells et les trusts, 799.

Tuyaux sonores. — Tuyau fermé et ouvert, 1077. — Voir *Gamme, Musique.*

Vases sacrés. — Quels sont les vases ou linges sacrés que la sacristine peut toucher, 959, 880. — Et un clerc tonsuré, 688.

Vaughan (Le Père). — Frère du cardinal; hardi prédicateur, 490.

Vendredi Saint. — Voir *Semaine Sainte.*

Vêpres. — C'est une fantaisie condamnée que d'annoncer *Pater* et *Ave* en chantant les premiers mots, 461. — Il n'est pas permis d'intercaler les vêpres de l'Annonciation avant la postcommunion, 48. — L'office appelé *Petites Vêpres* peut être conservé comme exercice pieux; mais il n'a aucun caractère liturgique, 288. — Il est défendu au célébrant de présider les vêpres revêtu de l'étole. On peut porter la chape dès le début des vêpres solennelles; en tout cas pour l'encensement de l'autel à *Magnificat* il faut revêtir la chape. Un chanoine doit quitter son camail avant de prendre l'étole ou la chape, 463. — Comment encenser une statue, après l'encensement de l'autel, 464. — Quand une fête a des antiennes propres aux 1res vêpres qui n'ont pu être récitées, on doit prendre ces antiennes aux secondes vêpres, en place de celles du Commun ou des Laudes, 511. — Le jour octave des fêtes primaires de la SainteVierge cède toujours en concurrence les vêpres entières à un double-majeur, même secondaire, 608, 974. — Depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'à la Purification on récite deux fois le même verset et la même oraison, quand on fait les mémoires communes : est-ce une exception à la règle, 640. — Pourquoi est-il prescrit de s'asseoir un instant avant de commencer vêpres, 732. — Quand il y a quatre chapiers aux vêpres, deux peuvent se placer à la banquette à côté de l'officiant, 734. — Règles à suivre pour les chapiers, nombre, intimation des antiennes, 751. — Doit-on chanter ou réciter l'antienne finale à la Sainte Vierge, 751. — Doit-on changer la couleur des ornements quand on donne le salut après vêpres, 812, 880, 958. — Le jour octaval de la Nativité de la Sainte Vierge suivi d'un double ordinaire a ses secondes vêpres entières, 974.

Veuillot (Louis). — Sa conversion d'après une correspondance inédite, 289.

Viatique. — Règles pour porter le Saint-Sacrement, 812.

Vibration des sons. — Voir *Musique.*

Vicaire apostolique. — Pouvoirs des pro-vicaires apostoliques en mission, 159.

Vicaire capitulaire. — Est-il protonotaire par le seul fait de sa nomination, 1065.

Vicaire général. — A-t-il droit au titre de *Monseigneur*, 949. — Est-il protonotaire *ipso facto*, 1065.

Vie humaine. — Sa création, 137.

Vierge (Sainte). — Forme et signification du nom de Marie, 202. — Le samedi jour consacré en son honneur, 65.

Virginité. — Quels sont au ciel les privilèges des vierges. A qui sont-ils dus. Peuvent-ils être regagnés, la virginité une fois perdue, 507.

Vœu héroïque. — Voir *Acte héroïque, Esclavage (Saint).*

Voix humaine. — Mécanisme, 1085. — Voir *Musique.*

Volusien. — Sa conversion et S. Augustin, 1031.

Wiseman (Cardinal). — Son appel au peuple anglais, 296.

VARIÉTÉS

Souvenirs d'un Vieux Moraliste

DEUXIÈME PARTIE

XXXV. — *Après la Séparation.* — Origines de la crise, 145. — L'Eglise privée du prestige officiel du gouvernement, 147. — Vraie nature de la crise, 149.

XXXVI. — Remèdes à cette crise, 241. — La sainteté de l'apôtre, 243. — Contact personnel du prêtre avec le peuple, 245.

XXXVII. — Remèdes à cette crise, 369. — Trois variétés de démocrates, 372. — L'action populaire chrétienne, 376.

XXXVIII. — La France de demain, 417. — La prospérité nationale liée à la vertu populaire, 418. — Pas de vertu sans idéal, 419. — Point de vertu sans religion, 421. — La France de demain sera catholique ou elle ne sera plus, 423.

XXXIX. — *Cas de conscience*, sur les accusations nécessaires en confession, 598. — Des doutes en matière de foi, 595. — Quand y a-t-il péché grave, 599.

XL. — Deuxième cas de conscience : sur la loi de spécification des péchés, 641. — Accusation numérique, 645. — Des péchés oubliés, 646.

XLI. — Le *Modernisme*, 865. — Sa nature, 866. — Ses méfaits, 868. — Sa psychologie, 873. — Son esprit, 874. — Critique, 876.

XLII. — Polémique moderniste, 1057. — Il n'y a rien de commun entre la science et la foi, 1058. — Les sciences et la science, 1060.

« L'AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES [1]

TABLE ALPHABÉTIQUE

Achtleiner. — *Jérusalem (vie religieuse contemporaine)*, 810.
Action (L') populaire, tracts, 1095.
Albalat (A.). — *Pages choisies* de Louis Veuillot, 77.
Albing (A.). — *Religion in Salon und Welt*, 971.
Alès (Adh. d'). — *La Théologie de S. Hippolyte*, 175.
Allain (Abbé). — *Vidouville et son clocher*, 96.
Allotte de La Fuye (Mme Marg.). — *Le Maître de la Mort*, 586.
Alphabet catéchistique de l'enfant chrétien, 588.
André (G.). — *Luttes pour la liberté de l'Eglise catholique aux Etats-Unis*, 633.
Antoni (Chan.). — *Pourquoi tant de vaines craintes éloignent-elles de la communion fréquente et quotidienne*, *255*.
Apostolat des Catéchismes et Vie intérieure, 1145.
Arbonnoise (Jules de l'). — *A bas la calotte !* 271.
Archelet (Abbé). — *Le gaspillage de la vie*, 1150.
Archives de la France monastique, tomes III et IV, 1070.
Artaud (D.). — *Une Retraite de première communion*, *110* ; — *Saint Joseph*, 829.
Arvisy (Madeleine d'). — *Ce qui passe et ce qui reste*, 543.
Auriault (J.). — *La sainteté du IX^e^ au XII^e^ siècle*, 190.
Auvray (Michel). — *La prière de Lucette*, *195*.
Aveline (Guy d'). — *Le Secret du Rocamadour*, *14*.
Avenel (G. d'). — *Prêtres, Soldats et Juges sous Richelieu*, 703.
Azambuja (G.). — *Un chassé-croisé*, *82*.
Bainville (J.). — *Bismarck et la France*, 780.
Barbier (Emm). — *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII*, 590, 677, 746.
Bareille (G.). — *Le Catéchisme romain*, t. II, 538.
Barnabé. — *L'Epître de Barnabé*, 1152.
Barnier (Ch.). — *Contre les Sectes et les Erreurs qui nous divisent et nous désolent*, 216.
Baron (P.) — *Catholicisme moderne*, *246*.
Baruzi (Jean). — *Leibniz et l'organisation religieuse de la terre*, 701.
Batiffol (Mgr). — *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique ; — L'avenir prochain du catholicisme en France*, 318.
Battandier (Mgr). — *Annuaire pontifical 1907*, 271.
Bazin (René). — *Le Blé qui lève*, 938.
Beauregard (Costa de). — *Amours de Sainte : Mme Loyse de Savoye*, 1147.
Bellaigue (Camille). — *Mendelssohn*, 1167.
Bellanger (Camille). — *Le Peintre*, *23*.
Benoist (Charles). — *Le Machiavélisme*, 1098.
Bernard (P.). — *De Bethléem au Calvaire*, extraits de Bossuet, 219.
Bettencourt (V.). — *Les Secrétariats d'œuvres sociales*, *170*.
Besse (Dom). — *Veillons sur notre Histoire*, 971.
Bibliotheca ascetica mystica, 726.
Bidegain (Jean). — *Magistrature et justice maçonniques*, *130*.
Billard (Mgr). — *Méditations à l'usage des personnes pieuses*, 830.
Billard (D^r^ Max). — *Les tombeaux des rois sous la Terreur*, 415 ; — *La Conspiration de Malet*, 1098.
Biré (Edmond). — *Chateaubriand, Victor Hugo, H. de Balzac*, 478.
Biron (G^al^), duc de Lauzun. — *Correspondance intime*, 368.
Blanc (Mgr Elie). — *Dictionnaire de philosophie*, 827 ; — *L'Encyclique* Pascendi Dominici Gregis *et le décret* Lamentabili, *255*.
Blanchon (J.). — *Jésus m'attend !* cantique pour la communion, *98*.
Bleau (Abbé). — *Mois de Marie sur la Salutation angélique et les sept paroles de la Sainte Vierge*, *94*.
Blois (Louis de). — *Opera spiritualia selecta*, 726.
Bois (Pierre des). — *Réponses à des objections contre la Religion*, *110*.
Boissarie (D^r^). — *L'Œuvre de Lourdes*, 749.
Bossuet. — *De Bethléem au Calvaire*, extraits disposés par le P. Bernard, 219.
Boubée (P.). — *Les Promesses du Sacré-Cœur*, *174*.
Boucard (Abbé). — *Dieu, l'âme, Jésus-Christ, l'Eglise*, 317.
Bouchage (P.). — *Formation de l'orateur sacré : Thèmes oratoires*, 318.
Boucher (Henri). — *Souvenirs d'un Parisien sous la Seconde République (1830-1852)*. 1051.
Bouisson (Abbé). — *Sermons et Allocutions de circonstance*, 829.
Boulay (P.). — *Vie du Vén. Jean Eudes*, tome II, 584 ; tome III, 1147.
Bourgeois (P.). — *Le Christianisme et l'Eglise*, 589.
Bourget (Paul). — *Etudes et Portraits :* tome III, *Sociologie et Littérature*, 368 ; — *L'Emigré*, 907.
Bourgine (E.). — *Foi catholique et Science moderne*, 681.
Bourguet (Alfred). — *Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole*, 95.
Bourlon (Abbé). — *Entre cousins germains ; — M. Vialart, évêque de Châlons, et la Paix Clémentine ; — M. Vialart et le cardinal de Retz ; — Les Assemblées du clergé sous l'ancien régime*, 811.
Bouvier (Cl.). — *Henri de Tourville*, 190.
Boyer d'Agen. — *Monseigneur Lanusse*, 191 ; — *Léon XIII d'après sa correspondance inédite*, 909.
Brada. — *Malgré l'amour*, 587.
Bray (Max de). — *Journal d'une femme du monde*, 1145.
Bréhier (Louis). — *L'Eglise et l'Orient au moyen âge (Les Croisades)*, 191.
Brémond (H.). — *Gerbet*, 537.
Brenet (Michel). — *Palestrina*, 1167.
Brète (Jean de la). — *Un Mirage*, 587.
Brettes (Chan.). — *L'Homme et l'Univers*, t. I, 95.
Breudeur (F.-R.). — *La Passion de Jésus*, trilogie dramatique, *111*.
Breviarium Romanum, 4 vol. in-12, édit. Pustet, *23*.
Brom (Abbé). — *Le D^r^ Schaepman*, 952.
Bros (A.). — *La Religion des peuples non civilisés*, 1117.
Brou (P.). — *Les Jésuites de la légende : De Pascal jusqu'à nos jours*, 703.
Broussolle (J.-C.). — *La Vie surnaturelle*, 827 ; — *Préface à la Légende dorée*, 1147.
Brunetière (F.). — *Questions actuelles*, 237 ; — *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, VIII^e^ série ; — *Discours de combat*, dernière série, 747 ; — *Saint Vincent de Lérins*, 222.
Bruzat (Chan.). — *Le Testament spirituel d'Henri Lasserre*, 219.
Bureau (Paul). — *La Crise morale des temps nouveaux*, 955.
Burckhardt (Jacob). — *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, 701.

[1] L'abondance des matières nous ayant plusieurs fois obligé d'insérer des comptes rendus sur les couvertures jaunes, ces pages sont indiquées par des chiffres *en italique*.

Buxy (B. de). — *L'aumône fleurie, 23 ; — M. le Maître du Châtelmont, 170.*
Cabrol (Dom). — *Les Origines liturgiques,* 76.
Cagnac (Moïse). — *La Jeune Fille de demain, 174.*
Camut (E.). — *Un supplément à la « Tolérance protestante !!! » 263.*
Canonge (Gal Fréd.). — *Jeanne d'Arc guerrière,* 1147.
Cappliez (Chan.). — *Directoire des Catéchistes volontaires,* 588.
Caron (Abbé). — *Marie d'après l'Evangile, 94.*
Cartes postales sur les Objections contre l'Eglise, 110.
Catéchismes (Apostolat des) et Vie intérieure, 1145.
Catechismus romanus, 182.
Catéchiste (La Dame), son but, ses moyens, 588.
Catholiques (L'attitude des) en face de la Violence légale, 75.
Caumont (Marquis de) La Force. — *L'architrésorier Lebrun gouverneur de la Hollande 1810-1813,* 973.
Cauvière (J.). — *Discipline militaire et obéissance passive, 170.*
Céez (F. de). — *Courtes lectures, Pour les petits enfants,* 588.
Centre (Les Origines du) allemand, 272.
Chabot (Mgr). — *La nuit de Noël dans tous les pays, 264.*
Chantavoine (Jean). — *Beethoven,* 1167.
Chargebœuf (Et.). — *La Bible méditée d'après les saints Pères (Livres prophétiques de l'A. T.),* 1008.
Charles (J.). — *Vers l'Idéal,* 952.
Charpentier (F.). — *Chez nous en 1793, 47.*
Charruau (P.). — *Mrs Pittar et ses enfants,* 1147.
Chennette (Marie de la). — *Rêves et réalités,* 76.
Chérot (P.). — *Figures de martyrs,* 415.
Chesnais (René des). — *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* 1049.
Chollet (Abbé) — *Les idées religieuses de M. Brunetière ; — Le Modernisme dans la Religion (Etude sur* Il Santo), *235.*
Choupin (L.). — *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège,* 475.
Chovet (Abbé). — *Explication littérale et raisonnée du Catéchisme,* 952.
Christian Marcial. — *Le Credo de l'Incroyant,* 215.
Colleville (Vicomte de). — *Eugénie de Guérin intime,* 971.
Combes (Paul). — *Le Problème du Bonheur,* 216.
Compagnion (Dr). — *Critique thomiste du thomisme,* 413, 678.
Congrès catholique de Mayence (1848), 272.
Contrasty (J.). — *Un Conseil de paroisse sous le régime de la première Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 88.*
Contre (Le Pour et le), 182.
Cosse (D. Richard). — *La France et la Prusse avant la guerre,* 951.
Cothonay (P.). — *Les XXVI Martyrs des Missions dominicaines du Tonkin,* 1147.
Couderc de Fonlongue. — *L'Officier et ses ennemis,* 318.
Coudrain et Godet. — *Premier Congrès sacerdotal d'œuvres du diocèse de Poitiers,* 2.
Crosnier (Al.). — *Deux prédicateurs populaires,* 810.
Crouzet (Paul). — *Pour et Contre le baccalauréat,* 973.
Crouzil (L.). — *La liberté d'association,* Commentaire de la loi du 1er juillet 1901, 219.
Cumont (Franz). — *Les Religions orientales dans le paganisme romain,* 1162.
Dard (A.). — *Du Carmel à Sion : Mois de Marie, 94.*
Dard (Emile). — *Hérault de Séchelles* et ses *Œuvres littéraires,* 221.
Dauphin (P.). — *Une plaie sociale, Un remède, 202.*
David-Léonart (Abbé). — *Les Catholiques décadents,* 1149.
Deberre (Abbé). — *Histoire de la Vén. Marguerite du Saint-Sacrement,* 683.
Dedé (E.). — *Mutualité ecclésiastique,* 542.
Dehaut (J.). — *Le Grand Séminaire de Cambrai,* 908.
Dejean (E.). — *Un préfet du Consulat : Jacques-Claude Beugnot,* 1101.
Delbrel (P.). — *Pour repeupler nos Séminaires,* 1166.
Delmont (Abbé Th.). — *Le bilan de trente années de persécution contre l'Eglise (1877-1907), 174 ; — Ferdinand Brunetière,* 747.
Delzant (Mme). — *Lettres,* 748.
Deneux (A.). — *Matérialisme et Libre-Pensée à l'aube du XXe siècle,* 216.
Désers (Chan.). — *Les morales d'aujourd'hui et la morale chrétienne,* 583.
Désert (Abbé Ch.). — *Ma messe de communion, 88.*
Desjardins (A.). — *Les Etapes de l'antipatriotisme,* 586.
Desurmont (P.). — *L'Art d'assurer son salut,* 235.
Dhorme (P.). — *Choix de textes religieux assyro-babyloniens,* 635.
Dictionnaire de la Bible, de Vigouroux, fasc. XXIII-XXVIII, 198.
Didachè (La), édit. Hemmer-Oger-Laurent, 1152.
Diemer (Marie). — *Maître Josias,* 1166.
Dieulafoy (Marcel). — *Le Théâtre édifiant,* 809.
Dilecta, revue, 137.
Dimier (Louis). — *Les Maîtres de la contre-Révolution au XIXe siècle,* 415.
Donel (Lucien). — *Ma sœur Anne,* 271.
Dourche (P.). — *Roses et Marguerites,* 810.
Dourliac (Arthur). — *Le joujou de la Dauphine, 195.*
Drault (Jean). — *Nos Domestiques, 270.*
Dru (Gaston). — *L'Eglise et l'Etat : Le point de vue du Vatican, 88.*
Dubourguier (A.). — *Travailleurs de France, Servitude et Liberté au XIIe et au XXe siècle,* 1048.
Duhaut (Abbé). — *Marie notre espoir ; — Allons toujours à Marie,* 829.
Dumas (Abbé Claudius). — *L'Adolescence de la Vierge,* 1049.
Dupanloup (Mgr). — *Lettres de direction sur la Vie chrétienne,* 476.
Echo (L') du Purgatoire, 54.
Eglise (L') et la liberté, 170.
Einig (Dr). — *Apologetische Predigten,* 317.
Enclin (V.). — *Dans le temps,* 1168.
Enfant (L') chrétien, Entretiens de morale chrétienne, 588.
Episcopat (L') français 1802-1905, 320.
Esclavage (L') païen du Ier au Ve siècle, 170.
Espinasse-Mongenet (L.). — *La Vie finissante,* 587.
Estrées-Guyencourt (L.[d']. — *Aventures étonnantes de M. et Mme Fanor, 82.*
Eusèbe. — *Hist. ecclésiastique,* d'Em. Grapin, 315.
Eustochium. — *Sainte Monique aujourd'hui,* 588.
Evangile (Le saint), feuillets en forme de signets, *87.*
Faber (P.). — *La Bonté,* 272.
Famille (Parfum d'une) chrétienne, 190.
Farges (Abbé). — *La crise de la certitude,* 582.
Faure (P.). — *Lectures spirituelles des Enfants de Marie, 255.*
Favre (Julien). — *Lacordaire orateur,* 537.
Fei (P.). — *De Evangeliorum inspiratione, de Dogmatis evolutione, de Arcani disciplina,* 95.
Ferenzy (A. de). — *Vers l'union des catholiques de France,* 952.
Ferenzy (Oscar de). — *Le Pape et la France, 34 ; — Ames fortes,* 320.
Feugère (Anatole). — *Lamennais avant l'*Essai sur l'indifférence *(1782-1817),* 413.
Fiessinger (Dr). — *Science et Spiritualisme,* 414.
Fillion (L.-Cl.). — *S. Jean l'Evangéliste, sa vie et ses écrits,* 1049.
Flavigny (Mme de). — *Françaises selon l'Evangile,* 971.
Flornoy (Eug.). — *L'Action libérale populaire, 170 ; — Mme Craven intime,* 971.
Flourens (E.). — *Edouard VII et Clemenceau, 54.*
Foley (Ch.). — *Cœur-de-Roi, 54 ; — L'Anneau fatal, 270.*
Formation (Première) morale et religieuse de la jeune fille, 316.
Fournier (F.). — *Frédéric Ozanam,* 191.
Foville (A. de). — *La Monnaie,* 477.
Françaises, 1096.
Franche (Paul). — *La Légende dorée des Bêtes,* 1008.
François (S.) de Sales. — *Lettres choisies, 130.*
Frassinetti. — *Le Banquet de l'Amour divin, 255.*
Fritsch (Abbé). — *L'Hostie de la première communion, 110.*
Fuzet (Mgr). — *Dernières années concordataires,* 957.
Gaffre (L.). — *Les Etapes de l'antipatriotisme,* 586 ; — *La loi d'Amour :* t. III, *Bienfaisance,* 829.
Gallais (P.). — *Le P. Gil Vilanova,* 1118.
Gallet (Mme Maurice). — *Schubert et le Lied,* 365.
Gardeil (P.). — *La Crédibilité et l'Apologétique,* 1145.
Garnier (Abbé). — *Le saint Evangile et les Actes des apôtres,* 286, 727 ; — *Cours de Pastorale,* 827.

Gastoué (Amédée). — *Les Origines du Chant romain*, 364.
Gavin (P.). — *Le Saint Sacrifice de la messe*, 316.
Gayraud (Abbé). — *La Foi devant la Raison*, 215.
Genty de Bonqueval (Abbé). — *Le Cantique des cantiques*, 1119.
Giacomelli (Antoinette). — *Le long du chemin*, 1101.
Gibergues (Abbé de). — *Par l'espérance*, 829.
Gimet (P.). — *Le saint Nom de Jésus*, 476.
Giraud (Victor). — *Anticléricalisme et catholicisme*, 215.
Godet et Coudrain. — *Premier Congrès sacerdotal d'œuvres du diocèse de Poitiers*, 2.
Gohiet (F.). — *Sainte Colette à Nice et les origines de la réforme franciscaine en 1406*, 810.
Gonindard (Mgr). — *Œuvres choisies*, 236.
Gourdon (Pierre). — *Vers la haine*, 730.
Goyau (Georges). — *Les Béatitudes, 48 ;* — *Autour du catholicisme social* (3e série), 477 ; — *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, 749.
Grasset (Dr). — *Demi-fous et demi-responsables*, 699.
Gratry (P.). — *Le Mois de Marie de l'Immaculée Conception, 110.*
Gross (Chan.). — *Théodulfine, poème valaisan*, 541.
Guéranger (Dom). — *Explication des prières et des cérémonies de la sainte messe*, 316.
Guerlin (Henri). — *La petite Patricienne*, 587, *270 ;* — *Espagne, 270.*
Guibert (J.). — *Le Réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle*, 633 ; — *La Piété*, 827.
Guide social de l'Action populaire 1907, 401.
Guignebert (Ch.). — *Manuel d'histoire ancienne du christianisme*, 237.
Guillaume II et son peuple, par un pessimiste, 954.
Guilloz (J.). — *La Passion de N.-S. J.-C.*, drame, *88.*
Hahn (J.-P.). — *La formation de la chasteté*, 172.
Halluin (L'abbé), son œuvre à Arras, 584.
Hamon (P. Aug.). — *Vie de la B. Marguerite-Marie*, 584.
Havard (Oscar). — *La Persécution et la Résistance, 75.*
Havard (Robert) de la Montagne. — *L'Ame qui se donne*, 1052.
Hébert (Marcel). — *Le Divin*, 78.
Hemmer et Lejay. — *Textes et Documents pour l'étude historique du Christianisme*, 315, 750, 1152.
Hennezel (H. d'). — *Le Lendemain du Péché*, 1166.
Herbette (Maurice). — *Une ambassade persane sous Louis XIV*, 636.
Hocquart de Turtot. — *Le Tiers Etat et les privilèges*, 829.
Hoffding (Harald). — *Histoire de la philosophie moderne*, 175.
Hohler (Dr). — *Der junge Priester*, 316.
Hohenlohe. — *Mémoires*, 115.
Houssaye (H.). — *La Garde meurt et ne se rend pas*, 974.
Houtin (Abbé). — *La Crise du clergé*, 762.
Hugon (P. Ed.). — *Hors de l'Eglise point de salut*, 702 ; — *La Causalité instrumentale en théologie*, 1161 ; — *Cursus philosophiæ thomisticæ : Biologia et Psychologia*, 1165.
Hugon (H.). — *L'Eglise, sa divine origine, ses bienfaits, sa nécessité, 170.*
Hüsgen (Dr Ed.). — *Windthorst*, 1162.
Hymnes du Bréviaire romain traduites en vers français, 592.
Ibanez (Blasco). — *Dans l'ombre de la cathédrale*, 938.
Ibsen (Henrik). — *Lettres à ses amis*, 367.
Imbart de la Tour. — *Questions d'histoire sociale et religieuse*, 1099.
Indy (Vincent d'). — *César Franck*, 1167.
Jacquinet. — *Que savons-nous ?* 681.
Janssen (Jean). — *L'Allemagne et la Réforme*, tome VII, 634.
Janvier (Chan.). — *La Vertu*, 174.
Jeunes gens de France, 727.
Joly (Henri). — *La Belgique criminelle*, 192 ; — *Le Vén. P. Eudes (1601-1680)*, 584.
Joly (L.). — *Le Christianisme et l'Extrême-Orient*, 633.
Jonquet (P.). — *Sainte Lutgarde, 263.*
Jouin (H.). — *Paroles dans la tourmente, 110.*
Jouvin (B.). — *Pour être heureuse*, 807.
Jouvin (Léon). — *La morale sans Bien*, 807.
Journal des Organistes, année 1906, *130.*
Justin (Saint). — *Apologies*, de L. Pautigny, 815.
Kenavo. — *Sœur Guenolé, 195.*
Kern (P.). — *De Sacramento Extr. Unctionis*, 748.
Komensky (Amos). — *Le labyrinthe du monde et le paradis du cœur*, 807.
Krebs (P.). — *Dieu me suffit*, 541.
Krogh-Tonning (Dr). — *Die hl. Birgitta*, 1147.
Kron. — *Der kleine Deutsche* et *Bilder deutschen Lebens, 2.*
Kuhn (P. Bern.). — *Du doute moderne à la foi*, 1150.
Labauche (L.). — *Leçons de théologie dogmatique*, 1161.
Labbé (Ansbert). — *Faits et pensées*, 701.
Laborie (G.). — *Le Prédicateur des Retraites de première communion, 98.*
Labriolle (P. de) et Brunetière. — *Saint Vincent de Lérins*, 222.
Lacombe (H. de). — *Sur la divinité de Jésus-Christ*, 414.
Lacouture (P.). — *La vie glorieuse et la vie eucharistique de N.-S. J.-C. présentées en méditations*, 1161.
La Fontaine. — *Fables*, édit. illustrée, *270.*
Lafontaine (A.). — *Jehan Gerson*, 172, 411.
Laforge (F. de). — *Le Maître*, 1049.
Lamarzelle (G. de). — *Démocratie politique, D. sociale, D. chrétienne*, 951.
La Mazelière (Marquis de). — *Le Japon, histoire et civilisation*, 478.
Lang (Andrew). — *Les Mystères de l'histoire*, 77.
Lanier (P.). — *Les Discours et les Enseignements de Jésus dans l'ordre chronologique*, 1049.
Lanzac (L. de) de Laborie. — *Paris sous Napoléon*, t. III, 365.
Largent (P.). — *Les devoirs du prêtre*, 190.
La Rive (Th. de). — *25 ans de vie catholique*, 681.
Larre (Gaston). — *Exercices pour le Chemin de la Croix, 42.*
Lasserre (Bertr.). — *Les Cent-Jours en Vendée*, 96.
Lasserre (Henri). — *Testament spirituel*, 219.
Latarche (G.). — *Saint Camille de Lellis*, 810.
Laudet (F.). — *Souvenirs d'hier, Rome, Gascogne*, 954.
Laurent (P. Ch.). — *L'Aurore de l'éternité*, 316 ; — *L'Echo du Purgatoire, 54 ;* — *Nos Deuils et nos Consolations, 107.*
Lautard (C.). — *66 jours de prison*, 728.
Lauzun (Duc de). — *Correspondance intime*, 368.
Laveille (Abbé). — *Le B. Grignion de Montfort*, 683.
Le Bon (Dr G.). — *Psychologie de l'Education*, 172.
Lecanuet (P.). — *L'Eglise de France sous la troisième République, 1870-1878*, 316.
Leclercq (Dom H.). — *Les Martyrs* (t. VI : *Jeanne d'Arc, Savonarole*), 1068.
Le Conte (Chan.). — *Petit Manuel des Patronages ruraux et œuvres de campagne*, 1164.
Le Dantec (Félix). — *Eléments de philosophie biologique*, 700.
Ledos (Eug.). — *Les types physionomiques associés et les phénomènes psychiques, 128.*
Lefebvre (L.). — *L'Ile héroïque*, 1166.
Le Floch (P.). — *Claude-François Poullart des Places*, 584.
Lehmkuhl (P.). — *Die göttliche Vorsehung*, 219.
Lejay et Hemmer. — *Textes et Documents pour l'étude historique du Christianisme*, 315, 750, 1152.
Lemaître (Jules). — *Jean-Jacques Rousseau*, 956.
Lenôtre (G.). — *Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire*, t. I et II, 635 ; — *La Fille de Louis XVI*, 954.
Lépicier (P.). — *Sainte Julienne Falconieri, 272.*
Lépicier (P.). — *Tractatus de Gratia*, 1166.
Lepin. — *Jésus Messie et Fils de Dieu d'après les Evangiles synoptiques*, 433.
Lepin. — *Pourquoi l'on doit être chrétien ?* 1145.
Lescœur (P.). — *Les Béatitudes, 111.*
Letourneau (G.). — *Nouveau Manuel du Séminariste, 2.*
Letrève (J.). — *Motifs de croire et Symbole*, 270.
Leynaud (Abbé). — *Les catacombes d'Hadrumète*, 684.
Lhoumeau (A.). — *Etudes de chant grégorien*, 75.
Lias (Jeanne de). — *Le trésor de Rochemonde, 170.*
Ligeard. — *Vers le Catholicisme*, 952.
Lodiel (P.). — *Marie Mère de Dieu notre Mère, 94.*
Looten (Abbé). — *Le Dr Schaepman*, 952.
Louis (R.). — *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat : Où sont les responsabilités, 202.*

Louise (V.) de Marillac. — *Maximes*, 88.
Lucot (Chan.). — *Les Verrières de la cathédrale de Châlons*, 1098.
Lys (Georges du). — *Enfants des rues*, 271.
Macchiavelli (L'abbé), curé de St-Ouen, 541.
Maigron (Louis). — *Fontenelle*, 637.
Mailhet. — *Jésus Fils de Dieu d'après les Evangiles*, 450.
Manuale clericorum, du P. Schneider, *174*.
Manuale vitæ spiritualis, 726.
Manuel de la Vie religieuse, *111*.
Marcère (M. de). — *L'Assemblée nationale de 1871*, 951.
Marchand (Abbé J.). — *Voyage en Espagne*, *235*.
Marcial (Christian). — *Le Credo de l'Incroyant*, 215.
Margueritte (Paul). — *Les Pas sur le sable*, 320.
Marie dans sa vie et ses vertus, son culte et ses fêtes, Méditations, 586.
Martin (P.). — *De necessitate Credendi et Credendorum*, 541.
Martinez Sierra. — *Jardin ensoleillé*, *130*.
Marx (J.). — *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 96.
Maryan (M.). — *Jumelles*, *195*.
Masson (Maurice). — *Fénelon et Mme Guyon*, 700.
Mathiez (A.). — *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française*, 1100.
Maumus (P.). — *La défense de la foi*, 1145.
Maurras (Ch.). — *Le Dilemme de Marc Sangnier*, 780.
Meistermann (P. Barnabé). — *Nouveau Guiae de Terre Sainte*, 634.
Mélanges japonais, revue, 908.
Mény (G.). — *Le Travail à bon marché*, 539.
Mézard. — *Medulla S. Thomæ Aquinatis* (méditations), 725.
Michel (Abbé). — *Histoire Sainte*, 271.
Michel (Marius). — *La Chanson de Roland et la Littérature chevaleresque*, 365.
Millot (Abbé J.). — *La Première Absolution*, 972.
Mistral (Fréd.). — *Mes origines*, 637.
Monlaur (R.). — *Ils regarderont vers Lui*, 587.
Monnier (Phil.). — *Venise au XVIII^e siècle*, 1070.
Montesquiou (Comte de). — *Le système politique d'Auguste Comte*, 780.
Mony (D^r). — *Notes d'ambulance (août 1870-février 1871)*, 478.
Moret (Abbé). — *Histoire de Saint-Menoux*, 684.
Morice (H.). — *Catholiques, défendons notre foi !* 680.
Morin (Abbé). — *Saint-Eusèbe-des-Bois et Montchanin-les-Mines*, 96.
Morin (Jean Le). — *Vérités d'hier ?* 135.
Mortier (P.). — *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, t. III (1324-1400), 721.
Moulard et Vincent. — *Apologétique chrétienne*, 215, 313.
Moussard (L.). — *Conférences aux jeunes filles*, *23*.
Moutin (D^r). — *Le magnétisme humain, l'hypnotisme et le spiritualisme moderne*, 414.
Mouton (Léo). — *Mémoires du général Guillaume Pépé (1783-1846)*, 94.
Mun (A. de). — *Contre la Séparation, De la rupture à la condamnation*, *23*.
Munier (Commandant). — *La Nation, l'Armée et la Guerre*, 951.
Musique et théâtre pour la jeunesse chrétienne, *75*.
Musset (Alfred de). — *Premières Poésies* et *Poésies nouvelles*, 750.
Naudet (Abbé). — *Dieu ne meurt pas*, *47*.
Nesmy (Jean). — *L'Ame limousine*, 1168.
Newman. — *Grammaire de l'Assentiment*, 749.
Nicolay (F.). — *Napoléon I^er au Camp de Boulogne*, 750.
Noailles (Vicomte de). — *Le cardinal de La Valette, lieutenant-général des armées du Roi 1635-1639*, 319.
Noël de la librairie Desclée, *264*.
Noussanne (Henri de). — *Des Faits, des Hommes, des Idées*, 951.
Olier (M.). — *Opuscules*, *182*.
Ollagnier (Abbé). — *Catéchisme à l'usage du diocèse de Lyon (Livre du maître)*, 172.
Ollivier (Emile). — *L'Empire libéral*, t. XI, 94.
Ollivier (P.). — *Œuvres choisies de Mgr Gonindard*, 236.
Ordep. — *Quarante ans à son poste*, 1147.
Organistes (Journal des), année 1906, *130*.
Pagès (Abbé). — *L'héroïsme du Clergé pendant la Révolution française*, 954.
Parfum d'une famille chrétienne, 190.
Parseval (Colonel de). — *Principes de l'organisation du travail*, *246*.
Parsy (Paul). — *Saint Eloi*, 809.
Pasquier (H.). — *La Vie du Sauveur écrite avec les seuls textes évangéliques*, 829.
Paul-Boncour (D^r). — *Les anomalies mentales chez les écoliers*, 973.
Paul-Dubois. — *L'Irlande contemporaine et la question irlandaise*, 682.
Pautour (Aug.). — *Le retour à la monarchie*, *196*.
Pavie (André). — *Mme Swetchine intime*, 971.
Péchenard (Mgr). — *Vers l'Action*, 957.
Pègues (P. Thomas). — *Commentaire français de la Somme théologique*, 238.
Pèlerinage du grand-duc de Toscane à **Lorette**, suivi de la *Lettre d'un anonyme*, 1068.
Pépé (G^al Guillaume). — *Mémoires (1783-1846)*, 94.
Pères (Les) Apostoliques, t. I, 1152.
Perreyve (H.). — *Biographies et Panégyriques*, *23* ; — *Deux Roses et deux Noëls* ; — *Méditations sur l'Evangile de saint Jean*, *255*.
Perroy (Louis). — *La montée du Calvaire*, 219.
Pesch (P.). — *Der Christ im Weltleben und seine Unvollkommenheiten*, 219.
Philippe (D^r). — *Les anomalies mentales chez les écoliers*, 973.
Piat (Clodius). — *Platon*, 219 ; — *De la croyance en Dieu*, 807.
Piccirelli. — *De distinctione actuatam inter essentiam existentiamque creati entis*, 412.
Pierre-Félix. — *L'équivoque démocratique*, 415.
Pierret (Emile). — *Le Péril de la race*, 1007.
Pirro (André). — *J. S. Bach*, 1167.
Pisani (Paul). — *Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel (1791-1802)*, 636.
Plaimont (Louis). — *L'éducation civique et morale de Jacques Bonhomme*, *247*.
Poey (Abbé). — *Manuel pratique et complet des Catéchistes volontaires*, 270.
Poilay (Marcel). — *Souvenirs d'un engagé volontaire (Belfort 1870-71)*, 700.
Poisat (Louis). — *Lorette au XII^e siècle*, *88*.
Poitou (Abbé). — *La Rochefoucauld (paroisse)*, 684.
Ponsard (Ph.). — *La Croyance religieuse et les exigences de la vie contemporaine*, 1145.
Poulin (Abbé). — *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, *130*.
Pour (Le) et le Contre, *182*.
Prat (F.). — *Origène, le théologien et l'exégète*, *222*.
Pravieux (Jules). — *Le Rêve socialiste*, *47* ; — *Au Presbytère*, 587.
Prévost (Abbé). — *Histoire de la Maîtrise de la Cathédrale de Troyes*, 96 ; — *Journal des visites de Jacques Raguier, évêque de Troyes*, 684.
Prévost (Marcel). — *Monsieur et Madame Moloch*, 112.
Protois (Abbé). — *Enfants, soyez chrétiens ! 98*.
Purgatoire (L'Echo du), *54*.
Rabory (Dom). — *Cérémonial et Rituel des petites églises et oratoires*, *54*, 731.
Rauschen (G.). — *Eléments de patrologie et d'histoire des dogmes*, 190.
Ravignan (P. de). — *Entretiens spirituels* et leur *Suite* ; — *Dernière Retraite aux Religieuses Carmélites*, *58*.
Regensburger Marienkalender pour 1908, *196*.
Reggio (Albert). — *L'Italie intellectuelle et littéraire au début du XX^e siècle*, 749.
Regnier (Ad.). — *Saint Martin*, 809.
Rémusat (Mme Martine). — *Lettres de Henrik Ibsen à ses amis*, 867.
Renaud (Abbé). — *L'Ange gardien*, *247*.
Renault (J.). — *Louis Veuillot*, 729.
Retté (Adolphe). — *Du diable à Dieu*, 779.
Reynaud (P.). — *La question sociale et la civilisation païenne*, 92.
Ribot (Th.). — *Essai sur les passions*, 910.
Richer (Julien). — *Le drapeau du 1^er Grenadiers* ; — *Claude Bardane*, *34*.
Rifaux (D^r Marcel). — *Les conditions du retour au catholicisme*, 681 ; — *La Crise de la Foi catholique*, 1145.
Rimbault (Léon). — *Misère et Miséricorde* ; — *Les Vaillantes du devoir*, 586.
Ritter (William). — *Smetana*, 1167.
Rivière (J.). — *Saint Justin et les Apologistes du second siècle*, 809.
Roca (Emile). — *Le règne de Richelieu*, 176.

Rocquain (Félix). — *Notes et fragments d'histoire*, 412.
Roguenant (A.). — *Patrons et Ouvriers*, 477.
Rosadi (Giov.). — *Le Procès de Jésus*, 1051.
Rousseau (François). — *Règne de Charles III d'Espagne*, 956.
Routhier (A.). — *Conférences et Discours*, 586.
Rouzic (L.). — *Essai sur l'Amitié*, 591
Rutten (P.). — *Les Secrétariats d'œuvres sociales*, *170.*
Sacerdoce (Le) pastoral de demain, 590.
Sacré-Cœur (Le) médité, 827.
Saint-Loup (Stanislas de). — *L'Ouvrière*, *110.*
Saint-Saud (Comte de). — *Armorial des Prélats français du XIX^e^ siècle*, *14.*
Saint-Vincent (L. de). — *Les Protestants et la guerre de 1870*, 954.
Sainte Face (La) de Jésus, image, *247.*
Saltet (L.). — *Les Réordinations, Etude sur le sacrement de l'Ordre*, 475.
Sangnier (Marc). — *La Lutte pour la Démocratie*, *235.*
Sauvé (Ch.). — *Les Litanies du Cœur de Jésus*, 681.
Sauze (J.-B.). — *L'Assemblée épiscopale de Wurzbourg*, 633.
Savoye. — *Courtes lectures sur la Doctrine catholique*, 952.
Schneider (P.). — *Manuale clericorum*, *174.*
Schopenhauer. — *Sur la Religion*, 218.
« Science et Religion. » — *Opuscules divers*, 171, 808.
Séchelles (Hérault de). — Sa *Vie* et ses *Œuvres littéraires*, par Emile Dard, 221.
Seillière (E.). — *L'Impérialisme démocratique*, 1152.
Semaine sociale de Dijon 1906, 74.
Semeria (P.). — *Dogme, hiérarchie, culte*, 590.
Sertillanges (A.-D.). — *La Famille et l'Etat dans l'éducation*, 93, 841, 1006.
Sicard (Abbé). — *Sainte Marie-Madeleine*, 1163.
Sommerard (Louis du). — *Deux princesses d'Orient au XII^e^ siècle*, 954.
Souarn (P. Romuald). — *Memento de théologie morale à l'usage des missionnaires*, 234, 1165.
Soulier (A.). — *Traité de galvanoplastie*, *110.*
Souvenirs d'un Parisien sous la Seconde République (1830-1832), 1051.
Staël (Mme de). — *Dix années d'exil*, 477.
Stapfer (Paul). — *Etudes sur Gœthe*, 750.
Stenger (Gilbert). — *La Société française pendant le Consulat*, t. V, 93.
Sully-Prudhomme. — *Psychologie du libre arbitre*, 191.
Szczeklik (D^r^). — *Casus conscientiæ*, 748.
Taine (H.). — *Sa vie et sa correspondance*, 956.
Térèse (Sainte) de Jésus. — *Œuvres complètes* publiées par les Carmélites du premier monastère de Paris, t. I et II, 1050.
Tertullien. — *De Pœnitentia, De Pudicitia*, du P. de Labriolle, 315; — *De præscriptione hæreticorum*, 750.
Texier (Abbé). — *La Charité chez les jeunes*, 316.
Thérèse (Sainte). — *Œuvres*, trad. Bouix revue par J. Peyré, 809.
Thévenin (Léon). — *Les Dieux d'argile*, 587.
Thibault (Abbé). — *Soldat vaillant*, cantique pour la confirmation, *98.*
Thibault (Marcel). — *La jeunesse de Louis XI (1423-1445)*, 1069.
Thiéry (Jean). — *Victimes*, 222; — *Choc en retour*, *263.*
Thiriet (P.). — *Au Large !* — *Le Glas*, — *Paroles du soir*, tome I, 219; — *Panégyrique de saint Pierre Fourier*, *246*; — *Aux Dames Adoratrices*, *263.*
Thiriet (P.), O. P. — *L'Evangile médité avec les Pères*, 235.
Tivier (H.). — *Nos Saints*, 584.
Tong Ouên Hien. — *La Chine supérieure à la France*, 684.
Toublan (Abbé H.). — *Le jeune homme chrétien*, 1097.
Toudouze (G.). — *Péri en Mer ! 270.*
Tourelles (Jean des). — *Sous l'orage*, 728.
Tournois (P.). — *Le vrai chrétien en retraite*, 1151.
Tout pour Dieu, *111.*
Trombetta. — *De juribus et privilegiis Prælatorum Romanæ Curiæ*, 1008.
Turmann (Max). — *L'Education populaire* (Les Œuvres complémentaires de l'école), *76*; — *Initiatives féminines*, 269.
Ugarte (Manuel). — *Contes de la Pampa*, *110.*
Urbain (Ch.). — *Bossuet et Mlle de Mauléon*, 908.
Ussel (Vicomte Jean d'). — *La défection de la Prusse 1812-1813*, 1099.
Uzureau (F.). — *Histoire du Champ des Martyrs d'Angers*, 683; — *Andegaviana*, 684.
Vacandard (E.). — *L'Inquisition*, 91.
Vagner (Mlle A.). — *Cours de Pédagogie préparatoire au Certificat d'aptitude pédagogique*, 172.
Vaissière (Pierre de). — *Lettres d'aristocrates*, 1007.
Vallée (F.). — *De la préparation à la vie chrétienne dans les Collèges religieux*, 190.
Vallon (G. du). — *Michel Smirlof*, *195.*
Valois (Georges). — *L'Homme qui vient*, 780.
Valois (Noël). — *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, 973.
Valton (E.). — *Droit social*, 234.
Vandal (Albert). — *L'Avènement de Bonaparte*, t. II, 1099.
Vandepitte (Ch.). — *La Vén. Jeanne d'Arc*, *130*; — *Notre vieille Flandre*, 698.
Vaughan (Cardinal). — *Der junge Priester*, 316.
Vautier (Abbé). — *Le prêtre dans l'Evangile, l'Evangile dans le prêtre*, 236.
Verdunoy (Abbé). — *L'Evangile*, 1049.
Veuillot (François). — *Humbles Victimes*, 1067.
Veuillot (Louis). — *Pages choisies*, par A. Albalat, 77.
Viaud (J.). — *La Dictature*, 215.
Vie religieuse (Manuel de la), *111.*
Vie religieuse (Les Secrets de la) découverts à une novice fervente, *111.*
Vieillard-Lacharme. — *Jésus et ses contemporains*, 681.
Vigouroux. — *Dictionnaire de la Bible*, fasc. XXIII-XXVIII, 198.
Vincent et Moulard. — *Apologétique chrétienne*, 215, 313.
Vitis (Ch. de). — *Le Serment de Marthe Parquin*, *235.*
Vuillermet. — *La mission de la Jeunesse contemporaine*, 588.
Waliszewski (K.). — *Les origines de la Russie moderne (1584-1614)*, 366.
Weill (A.). — *800 Orgelkompositionen*, *182.*
Weiss (P.). — *Le péril religieux*, 591.
Wilbois (J.). — *L'avenir de l'Eglise russe*, 1098.
Wittebolle (P.). — *Neuvaine populaire en l'honneur du Saint-Esprit*, *88.*
Wylm (D^r^ Ant.). — *La morale sexuelle*, 827.
Wyzewa (Th. de). — *Les Maîtres italiens d'autrefois*, 320.
Zigliara. — *Propædeutica ad sacram theologiam, seu Tractatus de ordine supernaturali*, 539.

TABLE SYNTHÉTIQUE

Almanachs, Annuaires

Annuaire Pontifical 1907. — Mgr Battandier, 271.
Guide social de l'A. P. (1907), 401.
Regensburger Marienkalender 1908, *196.*

Apologétique (voir *Ecriture Sainte, Histoire, Philosophie, Théologie*)

A bas la calotte ! — Jules de l'Arbonnoise, 271.
Anticléricalisme et catholicisme. — V. Giraud, 215.
Apologétique chrétienne. — Moulard et Vincent, 215, 313.
Apologetische Predigten. — D^r^ Einig, 317.
Cartes postales sur les objections contre l'Eglise, *110.*
Catholiques, défendons notre foi ! — H. Morice, 680.
Christianisme (Le) et l'Eglise. — P. Bourgeois, 589.
Conditions (Les) du retour au catholicisme. — D^r^ Marcel Rifaux, 681.
Contre les sectes et les erreurs qui nous divisent et nous désolent. — Ch. Barnier, 216.
Credo (Le) de l'Incroyant. — Christian Marcial, 215.

Crédibilité (La) et l'Apologétique. — P. Gardeil, 1145.
Crise (La) de la foi catholique. — Dr Marcel Rifaux, 1146.
Croyance (La) religieuse et les exigences de la vie contemporaine. — Ph. Ponsard, 1146.
Défense (La) de la foi. — P. Maumus, 1146.
Dieu, l'âme, Jésus-Christ et l'Eglise. — L. Boucard, 317.
Dieu ne meurt pas. — Abbé Naudet, *47*.
Discours de Combat. — F. Brunetière, 747.
Divinité (Sur la) de Jésus-Christ. — H. de Lacombe, 414.
Du doute moderne à la foi. — P. Bernard Kuhn, 1150.
Eglise (L'), sa divine origine, ses bienfaits, sa nécessité. — H. Hugon, *170*.
Foi catholique et science moderne. — E. Bourgine, 682.
Foi (La) devant la raison. — Abbé Gayraud, 217.
Grammaire de l'assentiment. — Newman, 749.
Maîtres (Les) de la Contre-Révolution au XIXe siècle. — Louis Dimier, 415.
Morales (Les) d'aujourd'hui et la morale chrétienne. — Ch. Désers, 583.
Motifs de croire et Symbole. — J. Letrève, 270.
Péril (Le) religieux. — P. Weiss, 591.
Pour (Le) et le Contre, 182.
Problème (Le) du bonheur. — Paul Combes, 218.
Progrès (Les) actuels de l'Eglise. — André Godard, 171.
Questions actuelles. — F. Brunetière, 237.
Réponses à des objections contre la religion. — Pierre des Bois, *110*.
Science et Religion, 171, 809.
Vers le catholicisme. — M. Ligeard, 953.
Vingt-cinq ans de Vie catholique. — Théodore de la Rive, 681.

Armée

Discipline militaire et obéissance passive. — J. Cauvière, *170*.
Jeanne d'Arc guerrière. — Général Frédéric Canonge, 1148.
Nation (La), l'Armée et la Guerre. — Commandant Munier, 952.
Officier (L') et ses ennemis. — Capitaine Couderc de Fonlongue, 318.

Art héraldique

Armorial des Prélats français du XIXe siècle. — Comte de Saint-Saud, *14*.

Ascétisme (voir *Piété*)

Biographie (voir *Critique, Histoire, Littérature religieuse*).

Abbé (l') Halluin, 586.
Architrésorier (l') Lebrun. — Mis de Caumont la Force, 973.
Bossuet et Mademoiselle de Mauléon. — Ch. Urbain, 908.
Calvin. — A. Bossert, 389.
Cardinal (Le) de La Valette, Lieutenant-Général des Armées du Roi. — Vicomte de Noailles, 319.
Claude-François Poullart des Places. — P. Henri le Floch, 585.
Deux Princesses d'Orient au XIIe siècle. — Louis du Sommerard, 955.
Docteur (Le) Schaepman. — Abbé Brom, 952.
Du diable à Dieu. — Adolphe Retté, 779.
Eugénie de Guérin intime. — Vte de Colleville, 971.
Ferdinand Brunetière. — Th. Delmont, 747.
Fille (La) de Louis XVI. — G. Lenôtre, 954.
Fontenelle. — Louis Maigron, 637.
Frédéric Ozanam. — Chan. F. Fournier, 191.
Gil Vilanova (Le P.). — R. P. Gallais, 1118.
Guillaume II et son peuple, 955.
Henri de Tourville. — Cl. Bouvier, 190.
Hérault de Séchelles. — E. Dard, 222.
H. Taine, sa vie et sa correspondance, 956.
Jacques-Claude Beugnot. — E. Dejean, 1101.
Jehan Gerson. — A. Lafontaine, 172, 411.
J.-J. Rousseau. — Jules Lemaître, 957.
Lacordaire orateur. — Julien Favre, 537.
Lamennais avant l'Essai sur l'indifférence. — Anatole Feugère, 413.
Léon XIII d'après sa correspondance inédite. — Boyer d'Agen, 909.
Louis Veuillot. — J. Renault, 729.
Macchiavelli (L'abbé), 541.
Madame Swetchine intime. — André Pavie, 972.
Madame Craven intime. — Eug. Flornoy, 972.
Monseigneur Lanusse. — Boyer d'Agen, 191.
Parfum d'une famille chrétienne, 190.
Mrs Pittar et ses enfants. — J. Charruau, 1148.
Science et Religion, 171, 809.
Quarante ans à son poste. — Ordep. 1149.
Windthorst. — Dr Ed. Hüsgen, 1162.

Catéchisme (voir *Apologétique, Théologie*)

Alphabet catéchistique de l'Enfant chrétien, 589.
Apostolat des catéchismes et Vie intérieure, 1146.
Catéchisme à l'usage du diocèse de Lyon, Livre du maître. — A. Ollagnier, 172.
Catéchisme Romain. — G. Bareille, 538.
Catechismus Romanus. — Edition Pustet, *182*.
Dame (La) catéchiste, 589.
Directoire des catéchistes volontaires. — Ch. Cappliez, 589.
Explication littérale et raisonnée du catéchisme. — M. Chovet, 952.
Manuel pratique et complet des catéchistes volontaires. — Abbé Poey, 270.
Pourquoi l'on doit être chrétien ? — M. Lepin, 1146.

Critique

1° Critique littéraire :

Chateaubriand, Victor Hugo, H. de Balzac. — Edmond Biré, 478.
Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française. — F. Brunetière, 747.
Etudes sur Gœthe. — Paul Stapfer, 750.
Italie (L') intellectuelle et littéraire au début du XXe siècle. — Albert Reggio, 749.

2° Critique historique et religieuse :

Dogme, hiérarchie, culte. — P. Semeria, 590.
Idées (Les) religieuses de M. Brunetière. — M. Chollet, *235*.
Leçons (Les) de la défaite ou la fin d'un catholicisme. — Jehan de Bonnefoy, 136.
Machiavélisme (Le). — Charles Benoist, 1098.
Modernisme (Le) dans la religion. Etude sur Il Santo. — M. Chollet, *235*.
Mystères (Les) de l'Histoire. — Andrew Lang, trad. par Th. de Wyzewa, 77.
Travail (Le) historique. — L. Bréhier et G. Desdevizes du Dezert, 172.
Veillons sur notre Histoire. — Dom Besse, 972.
Vérités d'hier ? — Abbé Jean Le Morin, 135.

Controverses

Dilemme (Le) de Marc Sangnier. — Charles Maurras, 780.
Lorette au XIIe siècle. — Louis Poisat, *88*.
Science et Religion, 171, 809.

Documents

Catacombes (Les) d'Hadrumète. — A. Leynaud, 684.
Choix de textes religieux Assyro-Babyloniens. — P. Dhorme, 635.
Episcopat (L') français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation, 320.
Journal des Visites de Jacques Raguier, évêque de Troyes. — Abbé Prévost, 684.

Droit canonique

De juribus et privilegiis Prælatorum Romanæ Curiæ. — Aloysius Trombetta, 1008.

Droit public (Voir *Sociologie*)

Famille (La) et l'Etat dans l'Education. — A.-D. Sertillanges, 93, 841, 1006.
Eglise (L') libre dans l'Etat libre. — William Gibson, 136.
Idée (L') de Droit et son évolution historique. — Qu'est-ce que le droit naturel ? — Ch. Boucaud, 171.

Ecriture Sainte

Cantique (Le) des cantiques. — Abbé Genty de Bonqueval, 1119.
Dictionnaire de la Bible. — Vigouroux, 198 à 207.
Enseignement (L') de Jésus. — Mgr Batiffol, 451.
Evangeliorum (De) inspiratione, de Dogmatis evolutione, de Arcani disciplina. — P. Fei, 95.
Evangile (L'). — Abbé Verdunoy, 1050.
Id. — P. Lanier, 1050.
Fils (Le) de l'Homme. — Abbé Mouren, 451.
Id. — Dr Fritz Tillmann, 452.
Jésus de Nazareth. — A. Réville, 452.
Jésus et la prière dans l'Evangile. — V. Ermoni, 171.
Jésus Fils de Dieu d'après les Evangiles. — M. Mailhet, 450.
Jésus, Messie et Fils de Dieu. — M. Lepin, 433 à 450.
Maître (Le). — F. de Laforge, 1050.
Messianische (Das) Bewusstsein Jesu. — H. J. Holtzmann, 452.
Messiasgeheimnis (Das) in den Evangelien. — Wrede, 455.
Mission (La) historique de Jésus. — H. Monnier, 452.
Montée (La) du Calvaire. — Louis Perroy, 219.
Person (Die) Jesu im Streite des Meinungen der Gegenwart. — Schmiedel, 452.
Procès (Le) de Jésus. — Giovanni Rosadi, trad. par Mena d'Albola, 1051.
Religion (Die) Jesu u. die Anfänge des Christentums. — Jülicher, 452.
Saggio storico-critico di Esegesi Biblica. — Chan. Cellini, 455.
Saint (Le) Evangile. — Abbé Garnier, 727.
Id. de Jésus-Christ avec les Actes des apôtres. — Abbé Garnier, 236.
Saint Jean l'Evangéliste. — L.-Cl. Fillion, 1050.
Science et Religion, 171, 809.
Vorchristliche (Der) Jesus. — Smith, 452.
Vie de N.-S. Jésus-Christ. — René des Chesnais, 1049.
Vie (La) du Sauveur. — H. Pasquier, 829.

Education (voir *Pédagogie, Piété*)

Courtes lectures. — F. de Céez, 589.
Enfant (L') chrétien, 589.
Fables. — La Fontaine (édit. illustrée), *270.*
Formation (La) de la chasteté. — J.-P. Hahn, 172.
Jésus et ses contemporains. — D. Vieillard-Lacharme, 681.
Mission (La) de la jeunesse contemporaine. — F.-A. Vuillermet, 588.
Première formation morale et religieuse de la jeune fille, 316.
Préparation (De la) à la vie chrétienne dans les collèges religieux. Les Educateurs. — Abbé F. Vallée, 190.
Psychologie de l'Education. — Dr Gustave Le Bon, 172.

Eloquence (voir *Bibliographie, Prédication*)

Conférences et Discours. — A. Routhier, 587.
Formation de l'orateur sacré. — P. Bouchage, 318.
Vers l'Action. — Mgr Péchenard, 957.

Ethnographie

Chine (La) supérieure à la France. — Tong Ouên Hien. 686.
Espagne. — Henri Guerlin, *270.*
Japon (Le). Histoire et civilisation. — Mis de La Mazelière, 478.

Hagiographie

Adolescence (L') de la Vierge. — Claudius Dumas, 1050.
Bienheureux (Le) L.-M. Grignion de Montfort. — Abbé Laveille, 683.
Figures de martyrs. — H. Chérot, 416.
Histoire de la V. Marguerite du Saint-Sacrement. — Abbé Deberre, 683.
Hl. (Die) Birgitta. — Dr Krogh-Tonning, 1147.
Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande. — Georges Goyau, 749.
Légende (La) dorée des bêtes. — Paul Franche, 1008.
Madame Loyse de Savoye. — Mis Costa de Beauregard, 1148.
Martyrs (Les XXVI) des Missions dominicaines du Tonkin. — P. Cothonay, 1148.
Nos Saints. — H. Tivier, 584.
Préface à la Légende dorée. — J.-C. Broussolle, 1148.
Roses et Marguerites. — R. P. Dourche, 811.
Saint Camille de Lellis. — G. Latarche, 811.
Sainte Julienne Falconieri. — P. Augustin Lépicier, 272.
Saint Eloi. — Paul Parsy, 810.
Sainte Lutgarde ou la Marguerite-Marie belge. — P. Jonquet, *263.*
Saint Martin. — Ad. Regnier, 810.
Sainte Marie-Madeleine. — M. Sicard, 1163.
Vénérable (La) Jeanne d'Arc. — Ch. Vandepitte, *190.*
Vénérable (Le) P. Eudes. — H. Joly, 585.
Vie et légende de Madame Saincte Claire par le Fr. Dupuis. — Arnold Goffin, 171.
Vie de la B. Marguerite-Marie. — Auguste Hamon, 584.
Vie du V. Jean Eudes. — P.-D. Boulay, 585 et 1149.
Vierges (Les) chrétiennes. — A. de Gourlet, 171.

Histoire

1° Histoire sainte :

Histoire Sainte. — Abbé Michel, 271.

2° Histoire religieuse :

Allemagne (L') et la Réforme. — Jean Janssen, 634.
Assemblée (L') épiscopale de Wurzbourg. — J.-B. Sauze, 633.
Assemblées (Les) du Clergé sous l'ancien régime. — I. Bourlon, 811.
Avenir (L') de l'Eglise russe. — J. Wilbois, 1098.
Bilan (Le) de trente années de persécution contre l'Eglise. — Abbé Th. Delmont, *174.*
Chez nous en 1793. — Abbé F. Charpentier, *47.*
Christianisme (Le) et l'Extrême-Orient. — L. Joly, 634.
Civilisation (La) en Italie au temps de la Renaissance. — J. Burckhardt, 701.
Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française. — A. Mathiez, 1100.
Dernières années concordataires. — Mgr Fuzet, 957.
Eglise (L') de France sous la IIIe République. — P. Lecanuet, 316.
Eglise (L') et la liberté, 170.
Eglise (L') et l'Orient au moyen âge. Les Croisades. — L. Bréhier, 191.
Evolution (L') du clergé anglican. — H. Brémond, 172.
Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII. — Noël Valois, 973.
Héroïsme du Clergé pendant la Révolution française. — Abbé Pagès, 954.
Inquisition (L'). — E. Vacandard, 91.
Irlande (L') contemporaine et la question irlandaise. — Paul-Dubois, 682.
Jésuites (Les) de la légende. — Al. Brou, 703.
Lehrbuch der Kirchengeschichte. — J. Marx, 96.
Luttes pour la liberté de l'Eglise aux Etats-Unis. — G. André, 634.
Manuel d'Histoire ancienne du Christianisme. — Charles Guignebert, 237.
Martyrs (Les). Jeanne d'Arc. Savonarole. — Dom H. Leclercq, 1068.
Notes et fragments d'histoire. — Félix Rocquain, 412.
Origines (Les) du Centre allemand. — Bessières-Goyau, 272.
Innocent IV et la chute des Hohenstaufen. — P. Deslandres, 172.
Prêtres, Soldats et Juges sous Richelieu. — Vic. G. d'Avenel, 703.
Progrès (Le) du libéralisme catholique en France sous Léon XIII. — Emm. Barbier, 590, 677, 746.

Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique. — Mgr Batiffol, 318.
Questions d'histoire sociale et religieuse. — Imbart de la Tour, 1099.
Règne (Le) de Richelieu. — Emile Roca, 176.
Religions (Les) orientales dans le Paganisme romain. — Franz Cumont, 1162.
Religion (La) des peuples non civilisés. — A. Bros, 1117.
Science et Religion, 171, 809.
Sixte-Quint et la réorganisation moderne du Saint-Siège. — P. Graziani, 172.
Supplément (Un) à la « Tolérance protestante !!! » — E. Camut, *263*.
Tombeaux (Les) des Rois sous la Terreur. — Dr Max Billard, 416.

3° Histoire de France :

Ambassade (Une) persane sous Louis XIV. — Maurice Herbette, 636.
Assemblée (L') nationale de 1871. — M. de Marcère, 951.
Avènement (L') de Bonaparte. — Albert Vandal, 1099.
Bismarck et la France. — J. Bainville, 780.
Cent-Jours (Les) en Vendée. — Bertrand Lasserre, 96.
Conspiration (La) de Malet. — Dr Max Billard, 1098.
Duc de Choiseul (Le) et l'alliance espagnole. — Alfred Bourguet, 95.
Empire (L') libéral. — Emile Ollivier, 94.
Etapes (Les) de l'antipatriotisme. — L. Gaffre et A. Desjardins, 586.
France (La) et la Prusse avant la Guerre. — D. Richard Cosse, 951.
Garde (La) meurt et ne se rend pas. — H. Houssaye, 974.
Jeunesse (La) de Louis XI. — Marcel Thibault, 1069.
Napoléon Ier au camp de Boulogne. — F. Nicolay, 750.
Notes d'ambulance (1870-1871). — Dr Mony, 478.
Protestants (Les) et la Guerre de 1870. — L. de Saint-Vincent, 954.
Société (La) française pendant le Consulat. Ve série : les Beaux-Arts et la Gastronomie. — Gilbert Stenger, 93.
Tiers Etat (Le) et les Privilèges. — E. Hocquart de Turtot, 829.

4° Histoire des autres nations :

Défection (La) de la Prusse. — Vicomte Jean d'Ussel, 1099.
Origines (Les) de la Russie Moderne. La Crise révolutionnaire (1584-1614). — K. Waliszewski, 366.
Règne de Charles III d'Espagne. — François Rousseau, 956.

5° Monographies :

Andegaviana (et brochures diverses). — Abbé Uzureau, 683, 684.
Conseil (Un) de paroisse sous le régime de la première Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Abbé Contrasty, *88*.
Dépendances (Les) de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Dom Anger, 1070.
Entre cousins germains. — I. Bourlon, 811.
Esquisse historique sur la venue de sainte Colette à Nice. — F. Gohiet, 811.
Etude sur le Cénobitisme Pakhômien. — Paulin Ladeuze, 396.
Grand Séminaire (Le) de Cambrai. — J. Dehaut, 908.
Histoire de la Maîtrise de la Cathédrale de Troyes. — A. Prévost, 96.
Histoire de Saint-Menoux. — J.-J. Moret, 685.
Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs. — P. Mortier, 721.
Introduction au Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France. — Dom Anger, 1070.
Jérusalem. — Ar. Achtleiner, 810.
La Rochefoucauld. — L. Poitou, 685.
M. Vialart... et la Paix Clémentine. — I. Bourlon, 811.
M. Vialart et le Cardinal de Retz. — I. Bourlon, 811.
Notre vieille Flandre depuis ses origines. — Abbé Ch. Vandepitte, 698.
Notre-Dame de Lorette. — Chan. Ulysse Chevalier, 17.
Œuvre (L') de Lourdes. — Dr Boissarie, 749.
Paris sous Napoléon. — L. Lanzac de Laborie, 365.
Pèlerinage du Grand-Duc de Toscane Cosme III. — 1068.
Saint-Eusèbe-des-Bois et Montchanin-les-Mines. — A. Morin, 96.
Souvenirs d'hier, Rome, Gascogne. — F. Laudet, 955.
Venise au XVIIIe siècle. — Philippe Monnier, 1070.
Vidouville et son clocher. — E. Allain, 96.

6° Mémoires, Lettres, etc.

Denkwürdigkeiten des Fürsten Chlodwig zu Hohenlohe, 115.
Duc de Lauzun (Gal Biron), Correspondance intime. — Lort de Sérignan, 368.
Fénelon et Madame Guyon. — Maurice Masson, 700.
Frédéric Mistral. Mes origines, 637.
Lettres de Gabrielle Delzant (1874-1903). — Th. Bentzon, 748.
Lettres de Henrik Ibsen à ses amis. — Madame Martine de Rémusat, 367.
Lettres d'Aristocrates. — Pierre de Vaissière, 1007.
Mémoires du général Guillaume Pépé. — Léo Mouton, 94.
Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire. — G. Lenôtre, 635.
Souvenirs d'un engagé volontaire. — Marcel Poilay, 700.
Souvenirs d'un parisien sous la seconde République. — (Henri Boucher), 1051.
Soixante-six jours de prison. — C. Lautard, 728.

Langues

Der kleine Deutsche. — Kron, *2*.
Bilder deutschen Lebens. — Kron, *2*.

Littérature

Chanson (La) de Roland et la Littérature chevaleresque. — Marius Michel, 365.
Etudes et portraits. — Paul Bourget, 368.
Hérault de Séchelles. Œuvres littéraires. — E. Dard, 222.
Louis Veuillot : Pages choisies. — A. Albalat, 77.
Madame de Staël : Dix années d'exil, 477.

Littérature chrétienne

Bossuet. De Bethléem au Calvaire. — P. Bernard, 219.
La Bruyère. Le chapitre des « Esprits forts. » — J. Calvet, 171.
Littérature (La) religieuse d'avant-hier et d'aujourd'hui. — H. Brémond, 172.
Monseigneur Gonindard. Œuvres choisies. — P. Ollivier, 236.
Pascal. Pensées. — V. Giraud, 171.
Saint Justin et les apologistes du second siècle. — J. Rivière, 810.
Science et Religion, 171, 809.
Théâtre (Le) édifiant. — Marcel Dieulafoy, 810.
Théologie historique. Théologie (La) de saint Hippolyte. — Adhémar d'Alès, 175.

Liturgie

Aurore (L') de l'éternité. — P. Ch. Laurent, 317.
Breviarium Romanum. — Pustet, *23*.
Cérémonial... des petites Eglises. — Dom J. Rabory, *54*, 731.
Explication des prières et des cérémonies de la sainte messe. — D'après Dom Guéranger, 317.
Origines (Les) liturgiques. — Dom Cabrol, 76.

Mariologie

Allons toujours à Marie. — Abbé Duhaut, 829.
Marie dans sa vie et ses vertus, 586.
Marie d'après l'Evangile. — M. Caron, *94*.
Marie, Mère de Dieu et notre Mère. — R. P. Lodiel, *94*.

Marie notre espoir. — Abbé Duhaut, 829.
Mois de Marie. — Abbé A. Dard, *94.*
Mois de Marie de l'Immaculée Conception. — P. Gratry, *110.*
Mois de Marie sur la Salutation Angélique et les sept paroles de la sainte Vierge. — A. Bleau, *94.*

Musique et Plain-chant

Etudes de Chant grégorien. — Abbé Lhoumeau, 75.
Jésus m'attend. — J. Blanchon, *98.*
Journal des organistes (1906), 130.
Les Maîtres de la Musique :
Palestrina. — Michel Brenet, 1167.
J. S. Bach. — André Pirro, 1167.
César Franck. — Vincent d'Indy, 1167.
Beethoven. — Jean Chantavoine, 1167.
Mendelssohn. — Camille Bellaigue, 1167.
Smetana. — William Ritter, 1167.
Musique et théâtre pour la jeunesse chrétienne, 75.
Orgelkompositionen (800) in den Dur-und Moll-Tonarten. — A. Weil, *182.*
Origines (Les) du Chant romain. — L'Antiphonaire de saint Grégoire. — Amédée Gastoué, 364.
Soldat vaillant. — A. Thibault, *98.*

Patrologie

Didachè (La) et l'Epître de Barnabé. — H. Hemmer, G. Oger et A. Laurent, 1152.
Eléments de Patrologie et d'histoire des dogmes. — Rauschen-Ricard, 190.
Eusèbe : Histoire ecclésiastique. — Em. Grapin, 315.
Justin : Apologies. — L. Pautigny, 315.
Origène. — F. Prat, 222.
Saint Vincent de Lérins. — F. Brunetière et P. de Labriolle, 222.
Science et Religion, 171, 809.
Tertullien : De Pœnitentia, de Pudicitia. — P. de Labriolle, 315.
— *De Præscriptione hæreticorum.* — id., 750.

Pédagogie

Anomalies (Les) mentales chez les écoliers. — Drs Jean Philippe et G. Paul-Boncour, 973.
Cours de Pédagogie théorique et pratique préparatoire au certificat d'aptitude pédagogique. — Mlle A. Vagner, 172.
Pour et contre le baccalauréat. — Paul Crouzet, 973.

Peinture

Maîtres (Les) italiens d'autrefois. — T. de Wyzewa, 320.
Peintre (Le). — Camille Bellanger, *23.*
Sainte Face (La), 247.
Verrières (Les) de la cathédrale de Châlons. — Ch. Lucot, 1098.

Philosophie

Commandement et Obéissance. — Général Donop, 565.
Crise (La) de la certitude. — Abbé Farges, 582.
Crise (La) morale des temps nouveaux. — Paul Bureau, 955.
Critique thomiste du thomisme. — Jean Compagnion, 413, 678.
Cursus philosophiæ Thomisticæ. — Ed. Hugon, 1165.
Demi-fous et Demi-responsables. — J. Grasset, 699.
Dictionnaire de Philosophie. — Mgr Elie Blanc, 827.
Disquisitio... de distinctione inter essentiam existentiamque. — P. J. M. Piccirelli, 412.
Divin (Le). — Marcel Hébert, 78.
Eléments de philosophie biologique. — Félix Le Dantec, 700.
Essai sur l'amitié. — L. Rouzic, 591.
Essai sur les passions. — Th. Ribot, 910.
Faits et pensées. — Ansbert Labbé, 701.
Gobineau. — A. Dufréchou, 171.
Histoire de la philosophie moderne. — Höffding-Delbos, 175.
Homme (L') et l'Univers. — Chan. Brettes, 95.
Homme (L') qui vient. — Georges Valois, 782.
Idées morales de Sophocle. — A. Dufréchou, 171.
— *de Mme de Sévigné.* — J. Calvet, 171.
Intellectualisme et Catholicisme. — Albert Sueur, 171.
Leibniz. — Carra de Vaux, 171.
Leibniz et l'organisation religieuse de la terre. — Jean Baruzi, 701.
Magnétisme (Le) humain, l'hypnotisme et le spiritualisme moderne. — Dr L. Moutin, 415.
Matérialisme et Libre Pensée à l'aube du XXe siècle. — A. Deneux, 218.
Morale (La) est-elle une science ? — J. Chollet, 171.
Morale (La) sans Bien. — Léon Jouvin, 808.
Morale (La) sexuelle. — Antoine Wylm, 827.
Parerga et Paralipomena. Sur la Religion, par Schopenhauer. — A. Dietrich, 218.
Physiologie philosophique. — Paulesco, 171.
Platon. — Clodius Piat, 219.
Pour être heureuse. — B. Jouvin, 809.
Providence (La) créatrice. — A. de Lapparent, 171.
Psychologie du Libre arbitre. — Sully-Prudhomme, 191.
Que savons-nous ? — M. Jacquinet, 681.
Qu'est-ce que la science. — L. Baille. 171.
Science et spiritualisme. — Dr Ch. Fiessinger, 414.
Science et Religion, 171, 809.
Système (Le) politique d'Auguste Comte. — Cte de Montesquiou, 781.
Théodore Jouffroy. — Michel Salomon, 171.
Traitement de la volonté et Psychothérapie. — H. Lavrand, 171.
Types (Les) physionomiques associés et les phénomènes psychiques. — Eugène Ledos, *128.*

Plain-chant (Voir *Musique*)

Politique (voir *Droit, Questions actuelles, Sociologie, Varia*)

Poésie

Alfred de Musset : Premières poésies, Poésies nouvelles, 750.
Hymnes du Bréviaire Romain traduites en vers français, 592.
Maître (Le) de la mort. — Mme Marguerite Allotte de La Fuye, 587.
Théoduline. — Jules Gross, 541.

Prédication (voir *Eloquence*)

Béatitudes (Les). — P. Lescœur, *111.*
Biographies et Panégyriques. — Abbé Perreyve, *23.*
Conférences aux jeunes filles. — L. Moussard, *23.*
Deux prédicateurs populaires, Saint Vincent de Paul et le B. curé d'Ars. — Al. Crosnier, 811.
Devoirs (Les) du prêtre. — P. Largent, 190.
Enfants, soyez chrétiens ! — P. Protois, *98.*
Entretiens spirituels. — Suite des Entretiens. — Dernière retraite aux religieuses Carmélites. — P. de Ravignan, *58.*
Exposition de la morale catholique. La Vertu. — Chan. Janvier, 174.
Gaspillage (Le) de la vie. — Abbé Archelet, 1151.
Hostie (L') de la première communion. — M. Fritsch, *110.*
Jeune (La) fille de demain. — Moïse Cagnac, *174.*
Panégyrique de Jeanne d'Arc. — M. Poulin, *130.*
Par l'Espérance. — Abbé de Gibergues, 829.
Prédicateur (Le) des retraites de première communion, 98.
Première (La) absolution. — Abbé Millot, 973.
Retraite (Une) de première communion. — D. Artaud, *110.*
Saint Joseph. — D. Artaud, 829.
Saint Pierre Fourier (Panégyrique de), 246.
Sermons et Allocutions de circonstance. — E. Bouisson, 829.
Vraies (Les) forces. La sainteté du IXe au XIIe siècle. — P. Auriault, 190.

Piété

Art (L') d'assurer son salut. — T. R. P. Desurmont, 235.
Ange (L') Gardien. — Abbé M. A. Renaud, *247*.
Au large. — P. Thiriet, 220.
Au XXe siècle, Françaises selon l'Evangile.— Comtesse de Flavigny, 971.
Aux Dames adoratrices. — Edmond Thiriet, *263*.
Banquet (Le) de l'amour divin. — J. Frassinetti, *255*.
Bible (La) méditée d'après les saints Pères. — Etienne Chargebœuf, 1008.
Bonté (La). — Faber-Reymond, 272.
Ce qui passe et ce qui reste. — Madeleine d'Arvisy, 543.
Charité (La) chez les jeunes. — A. Texier, 316.
Chambre (La) de la jeune fille. — Abbé Martin, *10*.
Christ (Der) im Weltleben und seine Unvollkommenheiten. — P. Tillmann Pesch, 221.
Courtes lectures sur la doctrine catholique. — L. Savoye, 953.
Deux Roses et deux Noëls. — H. Perreyve, *255*.
Dieu me suffit. — P. Arsène Krebs, 541.
Echo (L') du Purgatoire, 54.
Exercices pour le Chemin de la Croix, 42.
Evangile (L') médité avec les Pères. — P. Th. M. Thiriet, 235.
Glas (Le). — P. Thiriet, 220.
Gœttliche Vorsehung (Die).— A. Lehmkuhl, 221.
Henri Lasserre. Son testament spirituel. — Ch. Bruzat, 220.
Junge (Der) Priester. — Card. Vaughan. Dr Höhler, 316.
Jeune homme (Le) chrétien. — Abbé Henri Toublan, 1097.
Le long du chemin. — Antoinette Giacomelli, 1101.
Lettres de direction sur la vie chrétienne. — Mgr Dupanloup, 476.
Lettres choisies de saint François de Sales, 130.
Litanies (Les) du Cœur de Jésus. — Ch. Sauvé, 681.
Loi (La) d'amour. — M. Gaffre, 829.
Manuel de la vie religieuse, 111.
Manuale clericorum. — P. Joseph Schneider, *174*.
— *vitæ spiritualis.* — Louis de Blois, 726.
Maximes de la Vénérable Louise de Marillac, 88.
Medulla Sancti Thomæ Aquinatis. — Fr. D. Mézard, 725.
Méditations sur l'Evangile de saint Jean. — H. Perreyve, *255*.
Messe (Ma) de communion. — Abbé Ch. Désert, *88*.
Neuvaine populaire en l'honneur du Saint-Esprit. — R. P. Wittebolle, *88*.
Nos deuils et nos consolations. — P. Ch. Laurent, *107*.
Nouveau manuel du Séminariste. — G. Létourneau, *2*.
Œuvres choisies de Mgr Billard, 830.
Œuvres de sainte Thérèse. Œuvres mystiques. — Bouix-Peyré, 810.
— *de Jésus.* — Mgr Polit, 1050.
Opuscules de M. Olier, 182.
Parfums et souvenirs littéraires et religieux. — P. Faure, *255*.
Paroles du soir. — P. Thiriet, 220.
Piété (La). — J. Guibert, 828.
Pourquoi tant de vaines craintes éloignent-elles de la communion fréquente et quotidienne ? — Chan. Antoni, *255*.
Prêtre (Le) dans l'Evangile. L'Evangile dans le prêtre. — Abbé Vautier, 236.
Promesses (Les) du Sacré-Cœur. — J. Boubée, *174*.
Religion in Salon und Welt. — A. Albing, 972.
Sacerdoce (Le) pastoral de demain, 590.
Sacré-Cœur (Le) médité. — Une religieuse, 828.
Sainte Monique aujourd'hui. — Eustochium, 589.
Saint (Le) Nom de Jésus. — R. P. Gimet, 476.
Saint (Le) sacrifice de la messe. — P. Gavin, 317.
Secrets (Les) de la vie religieuse, 111.
Vie (La) glorieuse et la vie eucharisque de N.-S. J.-C. — P. Lacouture, 1161.
Vie (La) surnaturelle. — J.-C. Broussolle, 827.
Vrai (Le) chrétien en retraite. — P. Auguste Tournois, 1151.

Questions actuelles

Avenir (L') prochain du catholicisme en France. — Mgr Batiffol, 318.
Catholicisme moderne. — P. Baron, *246*.
Contre la Séparation. — A. de Mun, *23*.
Eglise (L') et l'Etat. — Gaston Dru, *88*.
France (La) conquise. — E. Flourens, *54*.
Magistrature et justice maçonniques. — Jean Bidegain, *130*.
Pape (Le) et la France. — Oscar de Ferenzy, *34*.
Paroles dans la tourmente. — H. Jouin, *110*.
Persécution (La) et la résistance. — Oscar Havard, *75*.
Recrutement (Le) sacerdotal. — P. Delbrel, 1166.
Retour (Le) à la monarchie. — Aug. Pautour, *196*.
Réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle. — J. Guibert, 633.
Séparation (La) de l'Eglise et de l'Etat. — R. Louis, *202*.
Vers l'union des catholiques de France. — A. de Ferenzy, 953.

Romans

Ames fortes. — Oscar de Ferenzy, 320.
Ame (L') limousine. — Jean Nesmy, 1168.
Ame (L') qui se donne. — Robert Havard de la Montagne, 1052.
Aumône (L') fleurie. — B. de Buxy, *23*.
Anneau (L') fatal. — Charles Foley, *270*.
Au Presbytère. — Jules Pravieux, 587.
Aventures étonnantes de M. et Mme Fanor. — D'Estrées-Guyencourt, *82*.
Chassé-croisé (Un). — Gabriel d'Azambuja, *82*.
Choc en retour. — Jean Thiéry, *263*.
Cœur-de-Roi. — Charles Foley, *54*.
Contes de la Pampa. — Manuel Ugarte, *110*.
Dans le temps. — V. Enclin, 1168.
Dieux (Les) d'Argile. — Léon Thévenin, 587.
Enfants des rues. — Georges du Lys, 271.
Emigré (L'). — Paul Bourget, 907.
Humbles victimes. — François Veuillot, 1067.
Ile (L') héroïque. — L. Lefebvre, 1166.
Ils regarderont vers Lui. — R. Monlaur, 587.
Jardin ensoleillé. — G. Martinez-Sierra, *130*.
Joujou (Le) de la Dauphine. — Arthur Dourliac, *195*.
Jumelles. — M. Maryan, *195*.
Labyrinthe (Le) du monde. — Komensky, 809.
Lendemain (Le) du péché. — H. d'Hennezel, 1166.
Maître Josias. — Marie Diemer, 1166.
Malgré l'amour. — Brada, 588.
Michel Smirlof. — G. du Vallon, *195*.
Mirage (Un). — Jean de la Brète, 588.
Monsieur le Maître du Châtelmont. — B. de Buxy, *170*.
Nos Domestiques. — Jean Drault, *270*.
Ouvrière (L'). — Stanislas de Saint-Loup, *110*.
Pas (Les) sur le sable. — Paul Margueritte, 320.
Péri en Mer ! — Gustave Toudouze, *270*.
Petite (La) Patricienne. — H. Guerlin, 588, *270*.
Prière (La) de Lucette. — Michel Auvray, *195*.
Rêves et réalités. — Marie de la Chennette, 76.
Secret (Le) du Rocamadour. — Guy d'Aveline, *14*.
Serment (Le) de Marthe Parquin. — Ch. de Vitis, *235*.
Sœur (Ma) Anne. — Lucien Donel, 271.
Sœur Guenolé. — Kenavo, *195*.
Sous l'orage. — Jean des Tourelles, 728.
Trésor (Le) de Rochemonde. — Jeanne de Lias, *170*.
Vers la haine. — Pierre Gourdon, 730.
Vers l'Idéal. — J. Charles, 953.
Victimes. — Jean Thiéry, 222.
Vie (La) finissante. — L'Espinasse-Mongenet, 588.

Sociologie

Action (L') populaire, 1095.
Autour du Catholicisme social. — G. Goyau, 477.
Avenir (L') du Clergé. Mutualité ecclésiastique. — E. Dedé, 542.
Béatitudes (Les). — Georges Goyau, *48*.
Catholiques (Les) décadents. — Abbé David-Léonart, 1149.
Démocratie (La) devant la science. — Bouglé, 104.
Démocratie politique, démocratie sociale, démocratie chrétienne. — G. de Lamarzelle, 952.
Dictature (La). — J. Viaud, 217.
Droit social. — E. Valton, 234.
Education civique et morale de Jacques Bonhomme. — Louis Plaimont, *247*.
Education (L') populaire. — Max Turmann, *76*.

Equivoque (L') démocratique. — Pierre-Félix, 416.
Fondation (Une) nécessaire. — V. Bettencourt et P. Rutten, *170.*
Françaises. — Action populaire, 1096.
Guide social de l'A. P. (1907), 401.
Impérialisme (L') démocratique. — E. Seillière, 1152.
Initiatives féminines. — Max Turmann, 269.
Jeunes gens de France. — Action Populaire, 727.
Journal d'une femme du monde. — Max de Bray, 1147.
Liberté (La) d'association. — L Crouzil, 219.
Lutte (La) par l'association. — Eug. Flornoy, *170.*
Lutte (La) pour la démocratie. — Marc Sangnier, *235.*
Manuel (Petit) des Patronages ruraux et œuvres de campagne. — Abbé Le Conte, 1164.
Monnaie (La). — A. de Foville, 477.
Organisation (Une) socialiste chrétienne : les Jésuites au Paraguay. — A. Rastoul, 171.
Patrons et ouvriers. — A. Roguenant, 477.
Péril (Le) de la race. — Emile Pierret, 1007.
Plaie (Une) sociale. — R. P. Dauphin, *202.*
Principes de l'organisation du travail. — Colonel de Parseval, *246.*
Question (La) sociale et la civilisation païenne. — P. Stanislas Reynaud, 92.
Rêve (Le) socialiste. — Jules Pravieux, *47.*
Science et Religion, 171, 809.
Semaine sociale de Dijon, 74.
Travail (Le) à bon marché. — George Mény, 589.
Travailleurs de France. — A. Dubourguier, 1048.

Théâtre (Voir *Musique*)

Claude Bardane. — Julien Richer, *34.*
Drapeau (Le) du 1er Grenadiers. — Id., *34.*
Passion (La) de N.-S. J.-C. — J. Guilloz, *88.*
— *de Jésus.* — F. R. Breudeur, *111.*

Théologie dogmatique (voir *Apologétique, Littérature religieuse, Philosophie*)

Causalité (La) instrumentale en théologie. — P. Ed. Hugon, 1161.
Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin. — P. Thomas Pègues, 233.
Encyclique (L') Pascendi et le décret Lamentabili. — Mgr Élie Blanc, *255.*
Étapes (Les) du fidéisme. — E. Doumergue, 390.
Hors de l'Eglise, point de salut. — P. Hugon, 702.
Leçons de théologie dogmatique. — L. Labauche, 1161.
Necessitate (De) credendi et credendorum. — Fr. Raimond Martin, 541.
Propædeutica ad sacram Theologiam. — Cardinal Zigliara, 539.
Réordinations (Les). — L. Saltet, 475.
Sacramento (De) Extremæ Unctionis. — P. Joseph Kern, 748.
Science et Religion, 171, 809.
Tractatus de Gratia. — A. M. Lépicier, 1166.
Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège. — L. Choupin, 475.

Théologie morale

Attitude des catholiques en face de la violence légale. — Un professeur de théologie, *76.*
Casus conscientiæ. — Dr C. Szczeklik, 748.
Indulgences (Les). — G. de Pascal, 171.
Memento de Théologie morale à l'usage des missionnaires. — P. Romuald Souarn, 234 et 1165.

Varia

Belgique (La) criminelle. — Henri Joly, 192.
Des faits, des hommes, des idées. — H. de Noussanne, 952.
Congrès (Premier) sacerdotal d'Œuvres du diocèse de Poitiers. — Compte rendu. — Abbés J. Godet et Coudrain, 2.
Espagne. — Henri Guerlin, *270.*
Mélanges japonais, 908.
Nouveau Guide de Terre sainte. — R. P. Meistermann, 634.
Traité de Galvanoplastie. — A. Soulier, *110.*
Voyage en Espagne. — J. Marchand, *235.*

LANGRES. — IMPRIMERIE MAITRIER ET COURTOT

205
A516a
V.29
9465

L'ami du Clergo; Revue

TITLE

v. 29

DATE DUE	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

205 A 516a v.29

9465

BEFORE TAKING BOOK
from library, remove slip, put your name and date on it and place it in the box provided.

WHEN RETURNING BOOK
return the slip to the pocket and replace the book in its proper place.

A BOOK IS NO GOOD
UNLESS YOU CAN FIND IT
WHEN YOU NEED IT
Your cooperation in keeping an orderly library will enable you to get the best possible service from your library.